

ANNEXES

ANNEXE 1 :

FICHES DE PRESENTATION DES ACTEURS

FICHE "ACTEUR"

INSTITUTION : Préfecture de Maine-et-Loire

Présentation en quelques chiffres :

ü Population globale / territoires prioritaires : (chiffres de 99)

Ø La Préfecture de département assure les missions suivantes :

La permanence du fonctionnement des services de l'Etat et la sécurité des personnes et des biens :
maintien de l'ordre, protection des personnes et des biens, prévention et traitement des risques naturels ou technologiques, gestion des crises, mesures non militaires de défense.

Le respect de la réglementation et la garantie des droits et des libertés des citoyens :
organisation des opérations électorales en liaison avec les mairies, la citoyenneté et les droits du citoyen, la nationalité, la police administrative, l'environnement et l'urbanisme, les questions d'utilité publique, droit au séjour des étrangers, circulation et sécurité routière, procédures d'autorisation.

Le contrôle de la légalité des actes des collectivités locales et des organismes publics :
contrôle de la légalité, contrôle budgétaire des collectivités locales et des organismes publics qui exercent une mission d'intérêt général en utilisant les fonds publics ou en percevant des ressources parafiscales

La mise en oeuvre et la coordination, à l'échelon local, des politiques du Gouvernement :
direction des services de l'État dans le département, mise en cohérence à l'échelon territorial des politiques interministérielles, connaissance du contexte local, coordination interministérielle des politiques publiques (emploi, cohésion sociale, aménagement du territoire, développement économique, environnement).

La gestion et la répartition des dotations et subventions de l'Etat à l'échelon local :
gestion des enveloppes financières réparties à l'échelon départemental, organisation des actions communes à l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat (patrimoine immobilier, recrutement, formation, action), gestion des frais de fonctionnement de la préfecture.

Ø Les publics auxquels s'adresse la préfecture sont en conséquence les 733 213 habitants de Maine-et-Loire, répartis au sein de 363 communes

ü Services au public territorialisés :

Les services de la Préfecture sont situés à Angers, place Michel Debré 49034 Cedex 01 et au 7 bis rue Hanneloup.

La Préfecture s'appuie sur sa représentation territoriale au travers de 3 Sous-Préfectures situées à :

Cholet – 30 rue Trémolière 49300 ;
Saumur – 33 rue Beaurepaire 49400 ;
Segré – 2 rue Lamartine 49503

ü Budget :

CONCOURS FINANCIERS ACCORDES PAR LA PREFECTURE EN 2006		
I) concours financiers de l'Etat français gérés par la Préfecture		
1) Dotations et subventions de fonctionnement		431 786 620 €
- dotation globale de fonctionnement		366 719 388 €
	dont DGF du département	120 246 319 €
	DGF des groupements	31 919 090 €
	dotation de compensation des EPCI	49 695 903 €
	DGF des communes	147 081 644 €
	dotation de solidarité rurale	8 462 124 €
	dotation de solidarité urbaine	9 314 308 €

- dotation spéciale des instituteurs	256 416 €
- compensation allègement de taxe professionnelle	15 667 610 €
- fonds national de péréquation de la taxe professionnelle	410 041 €
- dotation de développement rural	1 598 457 €
- fonds départemental des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement	8 116 387 €
- dotation nationale de péréquation	10 040 406 €
- contrepartie des exonérations de taxes foncière et d'habitation	28 559 387 €
- dotation élu local	418 528 €
2) Dotations et subventions d'équipement	73 398 525 €
- fonds de compensation de la TVA	50 313 792 €
- produit des amendes de police	4 464 801 €
- dotation globale d'équipement (département)	5 089 478 €
- dotation globale d'équipement (communes)	4 650 086 €
- fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire	3 180 962 €
- fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce	180 009 €
- réserve parlementaire	3 584 479 €
- subventions au titre de la politique de la ville	1 934 917 €
3) Dotations afférentes au financement des transferts de compétence – dotation globale de décentralisation (DGD)	6 710 759 €
- DGD département	4 717 896 €
- DGD département, lecture publique	13 467 €
- DGD autorité compétente pour l'organisation des transports urbains (ACOTU)	810 782 €
- DGD services communaux d'hygiène et de sécurité (SCHS)	864 651 €
- DGD bibliothèques 1ère part	131 108 €
- DGD contrats d'assurance	66 390 €
- DGD documents d'urbanisme	106 465 €
II) concours financiers de l'Union européenne gérés par la Préfecture	
- fonds européen de développement régional	2 929 845 €
TOTAL GENERAL	514 825 748 €

Rappel des textes fondateurs des compétences du Préfet :

- article 72 de la Constitution du 4 octobre 1958 : « dans les départements et les territoires, le délégué du Gouvernement a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois" ;
- loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative au droits et aux libertés des communes, des départements et des régions. (loi Defferre) ;
- décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets , à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements.
- loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances, art. 38, Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances,
- conclusions du Comité Interministériel des Villes (CIV) du 9 mars 2006,
- circulaire du 24 mai 2006 du Ministre de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement, et de la Ministre déléguée à la Cohésion Sociale et à la Parité : élaboration des CUCS,
- décret n° 2006-945 du 28 juillet 2006 relatif à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
- circulaire du 15 septembre 2006 du Délégué Interministériel à la Ville : géographie prioritaire des CUCS, contenu et calendrier de mise en oeuvre.

Liste des compétences stipulées par ces textes dans le cadre des CUCS :

Le préfet de département est le délégué de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSé) dans le département :

Propose au directeur général la nomination du délégué adjoint auquel il peut déléguer sa signature

Est ordonnateur secondaire des crédits qui lui sont délégués

Prépare et signe avec le maire ou le président de l'EPCI le CUCS

Assure l'instruction des demandes de financement et des dossiers de conventions

Attribue les subventions dans le cadre d'une enveloppe de crédits qui lui est déléguée par l'ACSé, dans le cadre des programmes d'actions contractualisés entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Instruit et décide les concours financiers formulés par les collectivités locales, les établissements publics de coopération intercommunale, les organismes publics ou privés notamment les associations
 Signe les conventions et notifications y afférentes
 Gère et évalue les CUCS

Projet politique :

A travers les CUCS le Gouvernement a pour objectif de rénover le cadre contractuel de la politique en faveur des quartiers en difficulté et de leurs habitants afin d'améliorer leurs conditions de vie et de mettre en œuvre une égalité des chances effective à leur égard.

Organisation des Services :

Implication des services de la Préfecture (bureau de la solidarité, de l'insertion et de la politique de la ville) dans les instances interministérielles et partenariales des collaborateurs selon les champs concernés

Attentes en matière d'Observation / Evaluation du dispositif :

- limitation du nombre des données observées
- création d'indicateurs simples, faciles à renseigner qui permettent une mesure quantitative et/ou qualitative exploitable
- homogénéité des indicateurs de suivi entre les actions et les différentes thématiques

Enveloppes financières dans le cadre du CUCS :

	Ville d'Angers		Ville de Trélazé		Dotation départementale	
	Avant Régulation	Après Régulation	Avant Régulation	Après Régulation	Avant Régulation	Après Régulation
Accompagnement des actions (ex-FIV)	499 000 €	474 051 €	187 125 €	177 770 €		
Villes-Vie-Vacances					143 887 €	136 693 €
Adultes-Relais					7 postes	
Réussite Educative					650 000 €	617 500 €
Ateliers Santé Ville					135 000 €	128 250 €
Intégration et lutte contre les discriminations					50 322 €	47 706 €

Acteurs référents « CUCS » désignés :

ü Direction :

Jean-Luc FABRE, Secrétaire Général de la Préfecture, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Angers

ü Techniciens :

Sylvie MANNEVILLE, chef du bureau de la solidarité, de l'insertion et de la politique de la ville à la Préfecture

Fabrice ARCHAMBAUD, adjoint au chef du bureau de la solidarité, de l'insertion et de la politique de la ville à la Préfecture

FICHE "ACTEUR"

INSTITUTION : Conseil Général

Présentation en quelques chiffres :

- Service au public territorialisés : Circonscriptions d'action sociale et de santé
- Budget (année de référence 2005) :

Fonds dédiés à la politique de la ville	:	257 300 € (engagements)
Fonds dédiés au P.R.U.	:	180 800 € (engagements)

Rappel des textes fondateurs des compétences :

- Lois de décentralisation.

Liste des compétences stipulées par ces textes : (au regard de la "politique de la ville")

- Compétence dans le domaine de l'action sociale, protection de l'enfance et prévention, promotion de la santé familiale, insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté (en particulier les bénéficiaires du RMI).

Projet politique (de mandat) :

- Le Conseil général a décidé de s'engager, dans le cadre de ses missions, aux côtés des principales villes du Département pour les aider à maintenir et renforcer la cohésion sociale.

Projets d'Administration et/ou organisation des services :

- C'est le service Habitat et cohésion sociale de la Direction du développement social et de la solidarité qui est le référent aussi bien en interne que vis-à-vis des partenaires.

Attentes en matières d'observation / évaluation du dispositif :

- Etre en capacité de visualiser les effets des politiques publiques.
- L'évaluation doit aussi porter – pour un panel d'actions à déterminer – sur une comparaison entre les objectifs et les réalisations.

Enveloppes financières dans le cadre du C.U.C.S. :

(à préciser par l'Administration Déconcentrée pour l'Etat, quelle mobilisation des crédits de droit commun sur les territoires prioritaires).

- Pour l'ensemble des sites en C.U.C.S., l'enveloppe inscrite au budget prévisionnel est de 340 000 €.

Acteurs référents "C.U.C.S." désignés :

- Elu : Docteur GILLET
Technicien : Jean-Luc BOURDET et un recrutement en cours.

Présentation en quelques chiffres :

- ü Population globale / territoires prioritaires : (chiffres de 99)
 - o Territoires couverts par les conventions ANRU (5 quartiers pour Angers – Trélazé – Cholet – 3 quartiers à Saumur)
 - o soit 156 327 habitants pour Angers, 11 156 pour Trélazé, 56 320 habitants pour Cholet et 31 700 pour Saumur
- ü Services au public territorialisés :
 - o 4 unités territoriales non structurées pour un service au public car missions en assistance aux collectivités, les mairies assurant l'accueil grand public.
 - o Le service du siège n'assurant pas d'accueil du public sur cette thématique
- ü Budget
 - o Budget ANRU (interventions en ZUS): 300M € de travaux et 75M€ pour Angers, 40M€ de travaux et 10M€ de subvention pour Trélazé, 30M€ de travaux pour Cholet et 7M€ de subvention (hors avenant), pour Saumur le protocole de préfiguration est signé et une subvention de 8,5M€ obtenue, l'enveloppe globale des travaux est estimée à 90M€
 - o Budget aides à la pierre (interventions hors ZUS): 3M€ de subventions y compris gens du voyage
 - o Dont Fonds dédiés « politique de la ville » : Cf budget ANRU

Rappel des textes fondateurs des compétences :

- ü Loi d'orientation programme de rénovation urbaine de 2003
- ü Règlement intérieur de l'ANRU relatif à l'attribution des subventions

Liste des compétences stipulées par ces textes : (au regard de la « politique de la ville »)

- ü Accompagner les porteurs de projet pour la mise au point des dossiers et de leur modification
- ü Instruire les demandes de subvention

Projet politique (de mandat) :

- ü Projet urbain de qualité
- ü Projet respectueux du calendrier
- ü Qualité du relogement effectué
- ü Impact sur l'emploi du projet

Attentes en matière d'Observation / Evaluation du dispositif :

- ü Le relogement (parcours résidentiels)
- ü L'insertion par l'économie (créations d'emploi)
- ü La gestion urbaine de proximité

Enveloppes financières dans le cadre du CUCS :

(à préciser par Administration Déconcentrée pour l'Etat, quelle mobilisation des crédits de droit commun sur les territoires prioritaires)

- ü Mobilisation des enveloppes déterminées dans le cadre des conventions et avenants ANRU, les financements logement étant territorialement répartis de manière étanche en ZUS et hors ZUS.
- ü Les autres budgets gérés par la DDE répondent à des priorités de l'Etat autres en terme de prévention des risques (budgets environnement) et sécurité routière essentiellement

Acteurs référents « CUCS » désignés :

- ü Techniciens :.
 - o Géraldine Guyon pour Angers et Trélazé
 - o Sylvain Maurice pour Saumur et Cholet
- ü Rôle au sein du CUCS :
 - o Assurer la cohérence de l'intervention dans le cadre de l'Anru avec les politiques définies dans le cadre des CUCS
 - o Assurer les relais nécessaires en terme d'information sur l'avancement des projets ANRU et, en tant que de besoin, les autres champs de compétence de la DDE particulièrement la politique locale du logement, en recueillant les avis et validations utiles.

FICHE "ACTEUR"

INSTITUTION : Direction départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS)
de Maine-et-Loire

Présentation en quelques chiffres :

- ü Population globale / territoires prioritaires : (chiffres de 99)
 - Ø La DDASS met en œuvre les politiques suivantes :
 - o la veille sanitaire et la protection des populations contre les risques auxquels elles sont confrontées
 - o l'organisation des soins en établissements de santé et en pratique ambulatoire
 - o le développement des politiques de santé publique y compris dans le domaine de la santé environnementale
 - o la prévention et la lutte contre la grande exclusion et le soutien aux populations les plus vulnérables
 - o la médicalisation des structures d'accueil pour les personnes âgées
 - o le financement et le contrôle des établissements et services prenant en charge des personnes handicapées.

Elle coordonne les politiques interministérielles articulées autour des problématiques de santé et de solidarité.
 - Ø Les publics prioritaires auxquels elle s'adresse sont en conséquence :
 - o les personnes bénéficiaires de soins (plus de 145 000 entrées dans les seules disciplines médecine-chirurgie-obstétrique des établissements de santé)
 - o les personnes en situation de précarité ou de vulnérabilité (12 % de ménages dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté et 8 % de bénéficiaires de minima sociaux)
 - o les personnes en très grande exclusion (9 045 nuitées d'hébergement réalisées au cours de la seule période hivernale 2005-2006).
 - o les personnes âgées ou handicapées (environ 13 000 personnes âgées en établissement : plus de 8 000 bénéficiaires de l'AAH et plus de 1 200 enfants bénéficiaires de l'AES).
 - Ø La DDASS ne privilégie aucun territoire en particulier dans le développement de ses actions touchant à la sécurité sanitaire et à l'accès aux soins.
Dans la mise en œuvre des politiques sociales, elle cible les territoires les plus en difficulté tant urbains que ruraux
- ü Services au public territorialisés :

Les services de la DDASS sont situés à Angers. Ils n'ont pas vocation à recevoir directement le public. Ils interviennent à travers les établissements, services et autres opérateurs qu'ils financent pour mettre en œuvre les politiques gouvernementales dans les domaines de la santé, de la prise en charge des personnes handicapées ou dépendantes, de l'enfance et de la famille, de la lutte contre l'exclusion
- ü Budget :
 - o Le financement des soins en établissements de santé par l'Assurance Maladie s'élèvent en 2006 à 561 M € (hors cliniques privées).
 - o Le financement par l'assurance maladie des établissements et services relevant du champ médico – social s'élève en 2006, respectivement, à 76 M€ pour le secteur personnes âgées et à 95 M€ pour le secteur personnes handicapées.
 - o Le financement sur des crédits d'Etat des établissements et services d'aide par le travail pour personnes handicapées (ESAT) s'élève à 14.2 M€.
 - o Les politiques sociales sont financées sur des crédits de l'Etat au moyen de trois programmes représentant globalement un engagement financier de 16.2 M€
 - Accueil des étrangers et intégration (BOP 104) : avec ce programme, la DASS de Maine & Loire participe à la prise en charge sociale des demandeurs d'asile, à leur accueil et à leur hébergement. 3.6 M€ sont consacrés à la mise en œuvre de cette politique dont 2.3 M€ pour le financement des Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA).

- Actions en faveur des familles vulnérables (BOP 106) : à ce titre, la DDASS finance deux séries de mesures :
 - celles qui visent à accompagner les familles dans leurs rôles de parents (soutien à la fonction parentale, médiation familiale, conseil conjugal, accompagnement à la scolarité),
 - celles qui permettent d'assurer la protection juridique des majeurs (tutelles et curatelles d'Etat). 5.4 M€ sont distribués au titre de ce programme en 2006 dont 5.11 M€ au titre des associations tutélaires.
- Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables (BOP 177) : la DDASS de Maine et Loire mobilise dans ce cadre les moyens budgétaires nécessaires à l'accueil et à l'hébergement des personnes en grande difficulté sociale et au financement des actions permettant de favoriser des parcours d'insertion. 7.2 M€ sont affectés au Maine et Loire pour le développement de ce programme dont 4.8 M€ pour assurer le fonctionnement des centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS).
- o Les politiques de santé publique (BOP 204 prévention – éducation sanitaire) sont financées conjointement par l'Etat et l'Assurance Maladie sur appel à projet régional. L'engagement financier global pour le Maine et Loire est de l'ordre de 1 M€.

Remarques

Les cadrages budgétaires effectués par l'Etat et l'Assurance Maladie imposent de réserver la très grande partie des crédits ci-dessus mentionnés, pour assurer le fonctionnement d'établissements, de services ou de dispositifs structurellement pérennes (hôpitaux, établissements médico sociaux, ESAT, CHRS, CADA, autres dispositifs d'hébergement).

Par ailleurs, il est nécessaire d'assurer le financement d'action à caractère obligatoire ou prioritaires (dépenses d'aide sociale, mesures de protection des majeurs, mise en oeuvre du plan hivernal...).

En définitive, on peut estimer que les marges budgétaires disponibles s'établissent environ à 1 M€ dont la moitié, soit 500000 €, sont directement mobilisables sur les territoires concernés par les contrats urbains de cohésion sociale.

Rappel des textes fondateurs des compétences de la DDASS en rapport avec les C.U.C.S :

La DDASS est concernée par tous les textes relatifs aux CUCS mais elle l'est plus particulièrement par :

- Ø les instructions relatives aux Ateliers Santé Ville qui devraient constituer le volet « santé » des CUCS :
 - Note de cadrage DIV d'octobre 2006 suite au CIV du 9 mars 2006
 - Circulaire DGS/DHOS du 4 septembre 2006 en application de la Loi relative à la politique de santé publique du 9/8/2004.
- Ø les instructions dans le champ social et éducatif :
 - La loi de Cohésion Sociale et instructions relatives aux Programmes concernant le logement et l'hébergement, et ceux en faveur de la réussite éducative
 - La circulaire du 11 décembre 2006 sur le volet éducatif des CUCS

Liste des compétences stipulées par ces textes :

- Au regard de la prévention de la santé dans la politique de la ville : Accompagnement du pilotage et de la mise en oeuvre des projets de santé au sein des contrats territoriaux. Ces projets de santé concrétisent l'implication du niveau local dans la réalisation du programme régional de santé publique (PRSP) dont la DDASS est le référent dans le département. Ainsi les thématiques prioritaires concernent la prévention des conduites addictives et à risques, la nutrition, le mal être et la souffrance psychique, l'accès aux soins.
- Au regard de l'inclusion sociale : l'accueil, l'accompagnement et l'hébergement des personnes en très grande difficulté, des primo arrivants ; l'insertion socio-professionnelle notamment par la lutte contre l'illettrisme.
- Au regard des politiques Enfance Famille : articulation avec le CLAS et le REAAP et autres politiques en faveur des familles vulnérables

Projet politique :

Le contrat urbain de cohésion sociale est considéré comme un démultiplicateur des politiques conduites par la DDASS sur l'ensemble du département.

Les principes d'action qui seront soutenus sont :

- meilleure articulation entre politiques de droit commun et CUCS (harmonisation, simplification)
- coordination des opérateurs (mise en réseau) et complémentarité entre « spécialistes » et « intervenants de proximité »
- renforcement de la compétence des intervenants

Organisation des Services :

Implication dans les instances interministérielles et partenariales des collaborateurs selon les champs concernés

Attentes en matière d'Observation / Evaluation du dispositif :

- limitation du nombre des données observées
- pertinence pour éclairer les projets / aux orientations, les modalités de leur mise en oeuvre
- approche départementale (voir régionale) afin de pouvoir comparer les territoires

En tant que pilote de la démarche d'observation sociale des territoires de Maine & Loire, la DDASS pourra communiquer les données disponibles pour les différentes phases du CUCS. La DDASS pourra aussi participer aux recherches de données et réflexions qui seront conduites dans un souci de mutualisation, d'échanges et de comparaisons avec d'autres territoires.

Enveloppes financières dans le cadre du CUCS :

Les financements attribués annuellement sur les BOP 104, 106, 177 et 204 correspondent, d'une part au fonctionnement de structures ou services, d'autre part à des actions dans les champs des politiques sociales ou de santé.

Une grande partie de ces actions concerne des territoires qui dépassent les 3 catégories retenues pour les CUCS. Il en résulte des difficultés pour cibler spécifiquement les crédits sur ces territoires de la politique de la ville. Néanmoins, de nombreuses subventions sont versées à des opérateurs également financés par d'autres institutions et notamment sur les ex - crédits FIV.

La DDASS participera donc à la formalisation des attentes des partenaires à l'égard des opérateurs relevant de ses missions, selon les besoins des territoires et les compétences mobilisables. Elle favorisera la traduction de ces concertations en conventions d'objectifs et de moyens.

Parallèlement, elle communiquera ses avis et financements en dégageant, autant que faire se peut, la part correspondant aux communes inscrites dans les CUCS.

L'engagement financier annuel de la DDASS sera au moins égal à celui mobilisé au cours de la période 2000/ 2006.

Acteurs référents « CUCS » désignés :

ü Direction :
Jean-Marie LEBEAU - Bernard MONTFORT

ü Techniciens :
Nadine MALHAS (référente),
Bruno MESLET (conseiller pour l'axe santé),

et les autres cadres en charge des politiques concernées

FICHE "ACTEUR"

INSTITUTION : Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) de Maine-et-Loire

Présentation en quelques chiffres :

- ü Budget (année de référence 2006) :
 - o Soutien aux politiques éducatives et aux associations de quartiers : 223 091 €
 - o Dont Fonds dédiés « politique de la ville » : 97 936 €

Rappel des textes fondateurs des compétences :

- ü Décret du 25 février 1994

Liste des compétences stipulées par ces textes : (au regard de la « politique de la ville »)
Accompagner le développement des politiques éducatives locales et de la vie associative,
Faciliter l'accès à des activités sportives, sociales et culturelles de qualité,
Favoriser la prise de responsabilité et l'engagement des jeunes,
Suscitez les initiatives et les démarches innovantes,
Contribuer à la protection et à la sécurité des publics,

Projets d'Administration et/ou Organisation des Services :

Projet de service 2007 (extraits) :

- ü Contribuer à harmoniser les différents dispositifs de soutien aux politiques éducatives
- ü Animer les réseaux concourant à ces actions

Attentes en matière d'Observation / Evaluation du dispositif :

- ü Veiller à croiser les logiques de territoires avec les orientations thématiques prioritaires :
- ü Observation fine par territoire infra
- ü Elaboration de critères d'évaluation communs par territoires infra

Enveloppes financières dans le cadre du CUCS :

Enveloppe départementale :

- ü Soutien aux politiques éducatives et aux associations de quartiers : 101 280 €
- ü Soutien aux projets : clubs sportifs à forte valeur ajoutée éducative et sociale (CNDS), initiatives de jeunes

Acteurs référents « CUCS » désignés :

- ü Techniciens :
 - Claire NALLIOD-IZACARD, conseillère, référente :
 - Grand Pigeon
 - Hauts des banchais
 - Monplaisir
 - Roseraie
 - Frédérique COQUELET, conseillère, référente :
 - Belle Beille
 - St Jacques
 - Verneau
 - Lac de Maine
 - Les Justices
 - Trélazé
 - Xavier GABILLAUD, Inspecteur, référent des pôles politiques éducatives territoriales et soutien aux pratiques socio-culturelles et initiatives des jeunes
- ü Rôle au sein du CUCS :
 - Soutien méthodologique à la mise en œuvre du CUCS (territoires/thématiques, appel à projets, cohérence des dispositifs du champ éducatif...)
 - Accompagnement technique et pédagogique des projets

FICHE "ACTEUR"

INSTITUTION : Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle – (DDTEFP) de Maine-et-Loire

Présentation en quelques chiffres :

- ü Population globale / territoires prioritaires : (chiffres de 99)
 - o 733 213 habitants sur le Maine-et-loire.

- ü Services au public territorialisés :
 - o DDTEFP de Maine-et-Loire , 7 rue Bouché-Thomas B.P. 23607 - 49036 Angers Cedex 01
 - o Inspection détachée de Cholet , 3 place Michel-Ange - Bd Delhumeau-Plessis- - 49 300 Cholet

- ü Budget (année de référence 2005) :
 - o Montant des aides financées au titre de l'emploi et de formation professionnelle (non-exhaustif) : 386 582 195 Euros

Rappel des textes fondateurs des compétences (2005):

- ü Fonction traditionnelle de contrôle : inspection du travail, contrôle de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, contrôle des demandeurs d'emploi, lutte contre le travail clandestin.
- ü Fonction d'échelon opérationnel de la mise en œuvre de la politique l'emploi dont l'insertion professionnelle des personnes handicapées .

Liste des compétences stipulées par ces textes : (au regard de la « politique de la ville »)

(référence : circulaire du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des CUCS)

- ü Participer à la définition et à la mise en œuvre du volet "emploi" des CUCS
- ü Mobiliser les moyens de droits communs relatifs à l'emploi

Enveloppes financières dans le cadre du CUCS :

(à préciser par Administration Déconcentrée pour l'Etat, quelle mobilisation des crédits de droit commun sur les territoires prioritaires))

Les principaux crédits mobilisés sont :

- ü Insertion par l'économique: entreprise d'insertion, entreprise de travail temporaire d'insertion, association intermédiaire, chantier d'insertion
- ü Fonds départemental pour l'insertion
- ü Contrats aidés du Plan de cohésion sociale
- ü Validation des acquis de l'expérience
- ü Aide à la création d'entreprise : dispositif EDEN (encouragement des entreprises nouvelles), chéquiers-conseil .
- ü F.I.P.J. (Fonds d'insertion professionnelle des jeunes).
- ü C.P.E. (Convention de promotion de l'emploi)

Acteurs référents « CUCS » désignés :

- ü Direction : Agnès JOURDAN, directeur adjoint du travail chargé du pôle emploi
- ü Technicien : Pierre CHARLES, Attaché de l'emploi et de la formation professionnelle

Rôle au sein du CUCS : co-animateur avec le représentant d' Angers Loire Métropole du volet " emploi" du CUCS.

Présentation en quelques chiffres :

- ü Population globale / territoires prioritaires : (chiffres de 99)
 - o La Circonscription de Police d'Angers est compétente sur les villes d'Angers, Avrillé, Les Ponts de Cé, St Barthélémy d'Anjou et Trélazé (soit une population globale de 203 019 habitants). Suivi particulier de la délinquance dans les différentes ZUS – ZFU (Belle-Beille, Roseraie, Verneau, Monplaisir, Grand Pigeon et Trélazé – Les Plaines)
- ü Services au public territorialisés :
 - o Les 390 fonctionnaires (commissaires, officiers, gradés gardiens, administratifs et ADS) sont répartis entre l'Hôtel de Police d'Angers, les trois commissariats de secteurs (Roseraie, Monplaisir et Raspail) et les points de contacts de Police de Proximité d'Avrillé, Les Ponts de Cé, St Barthélémy d'Anjou et Trélazé.
- ü Budget (année de référence 2005) :
 - o Nous ne gérons que notre budget de fonctionnement (soit une somme au plan départemental et non local d'environ 1.000.000 €). De plus les gros investissements (achats de véhicules par exemple) et les dépenses de personnel relèvent du niveau national ou zonal
 - o Dont Fonds dédiés « politique de la ville » :
 - o aucun crédit au niveau de notre budget

Rappel des textes fondateurs des compétences :

- ü Organisation Générale de la Police Nationale. Notes de fonctionnement de la Direction Centrale de la Sécurité Publique et Règlements d'emploi des personnels
- ü Code Pénal et Code de Procédure Pénale en matière de compétence judiciaire.

Liste des compétences stipulées par ces textes : (au regard de la « politique de la ville »)

- ü Les services de Police ont pour missions essentielles d'assurer le bon ordre et la tranquillité publique, de maintenir et de rétablir l'ordre public, de relever les infractions (crimes, délits et contraventions), de rassembler les preuves et de mettre les auteurs à disposition de l'autorité judiciaire. Ils participent à la déclinaison au plan local de la politique de la ville notamment en matière de prévention de la délinquance, de la récidive...

Projet politique (de mandat) :

- ü Plus spécifiquement dans le cadre du volet « Prévention de la délinquance et Tranquillité Publique » du Contrat Urbain de Cohésion sociale, faire le lien avec la politique de prévention de la délinquance telle qu'elle est déclinée dans les contrats locaux de sécurité (lesquels peuvent évoluer en application de la circulaire du 4.12.2006).

Projets d'Administration et/ou Organisation des Services :

- ✓ Participation de plusieurs services (Etat Major – Service de Sécurité de Proximité) aux différentes instances partenariales et notamment au groupe thématique « Prévention de la délinquance et Tranquillité Publique ». Souhaite ne plus assurer provisoirement la co-animation de ce groupe dans l'attente d'une formation des fonctionnaires appelés à suivre ce dossier à la suite du départ du Chef d'Etat Major.

Attentes en matière d'Observation / Evaluation du dispositif :

- ü Rationalisation en matière de production de données (se baser sur l'observatoire de la délinquance mis en place dans le cadre des contrats locaux de sécurité). Que cela soit également le moyen pour tous les partenaires de produire différents indicateurs en dehors de la seule délinquance.

Enveloppes financières dans le cadre du CUCS :

- ü La DDSP de Maine et Loire n'a pas la possibilité de mobiliser des crédits pouvant participer au financement de la politique de la ville.

Acteurs référents « CUCS » désignés :

- ü Directeurs Départementaux : Commissaires Divisionnaires SIMON et FERNANDEZ
- ü Techniciens :
 - > Commandant de Police E.F. GUILLOTEAU Jean - Paul (jusqu'au 31.03.07)
 - > Capitaine de Police HENON Frédérique, adjoint au Chef d'Etat Major
 - > Commissaire Principal DESJARS DE KERANROUE Emmanuel, Chef du Service de la Sécurité de Proximité
 - > Capitaine de Police LIBEAU Stéphane, Chef de la division de Proximité au sein du SSP.

Présentation en quelques chiffres :

- ü Population globale / territoires prioritaires : (chiffres de 99)
 - o 9141 élèves sur les territoires en éducation prioritaire
- ü Services au public territorialisés :
 - o 1 collège ambition réussite
 - o 7 collèges réussite scolaire
 - o 53 écoles rattachées à ces collèges

Liste des compétences stipulées par ces textes : (au regard de la « politique de la ville »)

- ü Scolarisation obligatoire de 6 à 16 ans
- ü Education prioritaire

Projets d'Administration et/ou Organisation des Services :

- ü Angers : - 1 collège ambition réussite + 4 écoles
- ü - 4 collèges réussite scolaire + 24 écoles
- ü Trélazé : 1 collège réussite scolaire + 9 écoles
- ü Cholet : 1 collège réussite scolaire+ 11 écoles
- ü Saumur : 1 collège réussite scolaire+ 5 écoles

Attentes en matière d'Observation / Evaluation du dispositif :

- ü Impact sur les territoires placés en éducation prioritaire

Acteurs référents « CUCS » désignés :

- ü Elus :
- ü Techniciens :
- ü Rôle au sein du CUCS :

Niveau départemental :

Serge ROUX, Inspecteur d'académie adjoint
Michèle DUBEAU, chef de mission MICOPOL

Niveau CUCS

Angers : M. El Bahri, Principal collège J.Lurçat
Mme LEMESLE, Principale collège J.Vilar
M. FABIOUS, IEN Angers 4

Trélazé : Mme ROCHE, Principale du collège J.Rostand
M. RABILLER, IEN Angers3

Cholet : M. LEMAITRE, Principal du collège Joachim du Bellay
M. FARDIN, IEN Cholet 1

Saumur: M.DELANNEE, Principal du collège Pierre Mendès France
Mme DUDE, IEN Saumur 1

FICHE "ACTEUR"

INSTITUTION : Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) de Maine-et-Loire

Présentation en quelques chiffres :

La mission de la PJJ est d'une part de prendre en charge des mineurs dans un cadre judiciaire de protection de l'enfance (assistance éducative) avec le conseil général et des associations habilitées justice, d'autre part d'assurer des Investigations ou des prises en Charge Pénales. La mission peut s'exercer, de la famille à l'environnement de vie du jeune, dans la cité, dans un placement judiciaire, (foyer, maison d'enfants, CEF, Détention, Famille d'accueil, lieu de vie...). Les approches de la santé, de la citoyenneté, de la prévention de la délinquance des mineurs, de la scolarisation, de la parentalité complètent nos missions éducatives.

Localement, soixante collaborateurs concourent aux missions de la PJJ, 345 Jeunes en moyenne sont suivis en Milieu Ouvert, de 5 à 7 jeunes sont hébergés au foyer, une dizaine de jeunes en parcours d'insertion.

- ü Services au public territorialisés :
Trois territoires appelés Unité Educative de Milieu Ouvert (U E M O) sont installés à Angers, Cholet, et Saumur.
- ü Budget (année de référence 2005) :
- ü Dépense réelles 468 000 euros

Rappel des textes fondateurs des compétences :

- ü Code civil Article 375..... et suivants
- ü Ordonnance du 02 /02 1945
- ü Décret du 18 Février 1975 relatif aux jeunes majeurs

Liste des compétences stipulées par ces textes : (au regard de la « politique de la ville »)

- ü Enrichir les parcours judiciaires des jeunes du Département sur un registre éducatif de partenariat local, Santé, citoyenneté, scolarité, insertion, parentalité, culture, éducation physique et sportive, VVV, inscription dans les dispositifs de droit commun.

Projet politique (de mandat) :

- ü Loi d'Orientation de Programmation pour la Justice LOPJ PERBEN 1
- ü Loi d'Adaptation de la Justice aux Evolutions de la Criminalité LAJEC PERBEN 2
- ü LOLF

Projets d'Administration et/ou Organisation des Services :

- ü Prioriser la prise en charge des mineurs délinquants
- ü Prioriser les investigations dans les meilleurs délais
- ü Structurer les Centres éducatifs fermés, les quartiers mineurs, le parcours des jeunes mineurs délinquants en partenariat.

Attentes en matière d'Observation / Evaluation du dispositif :

- ü Pilotage Départemental : MISE : la Justice n'est pas associée, mais est thématiquement invitée ?

Enveloppes financières dans le cadre du CUCS :

(à préciser par Administration Déconcentrée pour l'Etat, quelle mobilisation des crédits de droit commun sur les territoires prioritaires))

- ü Aucun crédit PJJ (Ministère de la Justice) ne sera spécifiquement mobilisé dans le cadre des CUCS.
- ü Des moyens ponctuels en RH, peuvent néanmoins être identifiés.

Acteurs référents « CUCS » désignés : (à compléter au moment de la signature)

- ü Direction : Gérard SEILLE, Directeur Départemental PJJ Maine et Loire
- ü

Rôle au sein du CUCS : Accompagnement thématique dans le cadre éducatif judiciaire exclusivement.

FICHE "ACTEUR"

INSTITUTION : Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) de Maine-et-Loire

Présentation en quelques chiffres :

- ü Population globale / territoires prioritaires : (chiffres de 99)
 - o Population active du Maine et Loire 330 636 habitants (46,1% femmes)
 - o Population active ANGERS 65 797 (49,4%femmes)

- ü Services au public territorialisés :
 - o Sur l'ensemble du département avec une Direction Départementale) :
 - o ANGERS (4 agences LAFAYETTE, MONTESQUIEU, MONPLAISIR, ROSERAIE)
 - o SAUMUR (2 agences : EUROPE, CHEMIN VERT)
 - o CHOLET
 - o BEAUPREAU
 - o SEGRE

Rappel des textes fondateurs des compétences :

- ü Etablissement public, l'ANPE est placée sous la tutelle du Ministère de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale
- ü Son Directeur Général est nommé en conseil des ministres sur proposition du ministre en charge du travail

Liste des compétences stipulées par ces textes : (au regard de la « politique de la ville »)

- ü Mission : organiser l'intervention publique sur le marché du travail et favoriser la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi.
- ü L'ANPE est également opérateur de la politique publique de l'emploi
- ü 2004 Mise en œuvre de la loi de cohésion sociale
- ü 2005 Lancement de la Mission Emploi Quartier
- ü 2006 Mise en place du suivi mensuel personnalisé avec un conseiller référent

Projet politique (de mandat) :

A travers le contrat de progrès ETAT ANPE 2006/2010, l'ANPE affirme son rôle central dans la politique de retour à l'emploi. Elle développe ses partenariats avec l'assurance-chômage, les différents acteurs de la politique de l'emploi ou de la réinsertion et les collectivités locales. Elle valorise et diffuse son expertise pointue du marché du travail

Projets d'Administration et/ou Organisation des Services :

- ü Référence au contrat progrès ETAT ANPE 2006/2010

Attentes en matière d'Observation / Evaluation du dispositif :

- ü Complémentarité des acteurs
- ü Plans d'actions coordonnés
- ü Informations partagées

Enveloppes financières dans le cadre du CUCS :

- ü Prestations et mesures de droit commun en fonction des budgets alloués

Acteurs référents « CUCS » désignés :

- ü Elus :
- ü Techniciens :

Rôle au sein du CUCS

FICHE « ACTEUR »

INSTITUTION : Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire

Présentation en quelques chiffres :

La DRAC a disposé en 2005 d'environ 49 millions d'euros de crédits délégués au titre des interventions, des subventions directes et des subventions d'investissements de l'Etat. Dans ce cadre budgétaire, la DRAC propose à M. le préfet de région l'attribution des soutiens financiers de l'Etat et exerce une mission de conseil et d'expertise auprès des partenaires culturels et des collectivités territoriales

Domaines	Crédits (en euros)
Patrimoine	10 282 528
Architecture	9 728 200
dont école d'architecture	9 618 000
Musées	460 730
Archives	12 400
Spectacle vivant	16 720 505
Arts plastiques	2 357 717
Livre et lecture	422 260
Cinéma et audiovisuel	517 531
Développement culturel	953 313
Equipements bibliothèques (crédits DGD)	2 177 431
Monuments historiques, programme catégorie 1	5 635 602
Total région	49 268 217

Rappel des textes fondateurs des compétences :

- ü Décret n° 64-250 du 14 mars 1964, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les départements et à la déconcentration administrative ;
- ü Décret n°64-251 du 14 mars 1964, modifié, relatif à la réorganisation des services de l'Etat dans les circonscriptions d'action régionale ;
- ü Décret n° 77-115 du 3 février 1977 portant création des directions régionales des affaires culturelles.

Liste des compétences stipulées par ces textes : (au regard de la « politique de la ville »)

Mise en œuvre de la politique culturelle du gouvernement sous l'autorité du préfet de région.

Projet politique (de mandat) :

Le contrat urbain de cohésion sociale est considéré comme un démultiplicateur des politiques conduites sur cette ligne par thème, par la DRAC sur l'ensemble du territoire régional.

Les principes d'action qui seront soutenus sont :

- meilleure articulation entre politiques de droit commun et CUCS (complémentarité, équilibre territorial)
- coordination des opérateurs (mise en réseau) et complémentarité entre « spécialistes » et « intervenants de proximité »,
- renforcement de la compétence des intervenants
- le contenu des actions qualifiées relatives aux actions culturelles permettant l'exercice de la gestion de la démocratie culturelle

Projets d'Administration et/ou Organisation des Services :

- ü Pilotage des Pôles Culture.

Attentes en matière d'Observation / Evaluation du dispositif :

- ü Impact projet urbain / projet social (ANRU/ ANCSEC)
- ü Gestion urbaine de proximité partenariale

Enveloppes financières dans le cadre du CUCS :

ü 145 626 € pour l'année 2006 dont 15 761 € pour le département de Maine et Loire.

Acteurs référents « CUCS » désignés :

ü Techniciens : Vincent GIOVANNONI, conseiller pour l'Action Culturelle et Territoriale ; Patrick DONJON, assistant (référent)

Rôle au sein du CUCS : Représentation de la DRAC au sein de l'instance thématique « continuité et réussite éducative »

Présentation en quelques chiffres :

- ü Population globale / territoires prioritaires : (chiffres de 99)
 - o 31 communes : 248.649 hab.
 - o Angers et Trélazé : 162.348 hab. (se référer aux fiches acteurs de ces deux communes pour le détail des quartiers prioritaires de rang 1,2 et 3)
 - o Autres territoires à enjeux au titre de la prévention et de l'observation : Avrillé (12.994 hab.), Montreuil-Juigné (6.669 hab.), Les Ponts-de-Cé (11.391 hab.) et Saint-Barthélémy-d'Anjou (9.832 hab.).
- ü Budget (primitif général, consolidé et tout mouvement, année de référence 2005) :
 - o Fonctionnement :
 - § Mission politique de la ville : 134.745 € (dont financement du fonctionnement de la Maison de Justice et du Droit)

Rappel des textes fondateurs des compétences :

- ü Création de la communauté d'agglomération en 2001 et détermination de l'intérêt communautaire de la politique de la ville par délibération du 15 janvier 2001 ;
- ü Autres textes de référence : la loi Voynet du 25 juin 1999 et loi Chevènement du 12 juillet 1999, le code général de collectivités territoriales...

Liste des compétences stipulées par ces textes : (au regard de la « politique de la ville »)

Compétences de Angers Loire Métropole :

- ü 4 principales compétences obligatoires : le développement économique, la politique de la ville (dont l'insertion professionnelle et la prévention de la délinquance), l'aménagement de l'espace communautaire (dont les transports urbains) et l'équilibre social de l'habitat.
- ü Parmi les 9 autres compétences obligatoires ou facultatives : l'accueil des gens du voyage, l'enseignement/formation/recherche ainsi que l'environnement et le cadre de vie (protection et mise en valeur).

Projet politique (de mandat) :

Le projet politique majeur d'Angers Loire Métropole est le Projet d'Agglomération 2015, voté à l'unanimité du Conseil de communauté en 2003. Il repose sur trois piliers : l'économique, le social et l'environnement et promeut le principe de développement partagé, première étape avant un développement réellement durable. Le Projet d'agglomération identifie des objectifs stratégiques sur 5 thèmes et notamment autour d'Angers, nature humaine :

- ü Développer la solidarité entre les territoires et les habitants (organisation de l'espace autour de pôles naturellement solidaires, mobilité pour tous, politique de la ville, ouverture culturelle, esprit solidaire) ;
- ü Améliorer la qualité de vie en conciliant l'ensemble des nouveaux modes de vie et de travail et l'accès aux services publics et privés de l'agglomération ;
- ü Favoriser l'accès de tous à la santé, à la vie publique, aux pratiques artistiques, culturelles et sportives, aux nouvelles technologies (dans le cadre de l'action éducative locale pour les enfants et les jeunes) ;
- ü Faire progresser la formation continue en améliorant sa lisibilité, diffuser l'accès aux formations, contribuer à l'insertion des personnes faiblement qualifiées ;
- ü Poursuivre le développement de la richesse culturelle de l'agglomération, donner l'accès aux pratiques sportives et artistiques au plus grand nombre, appuyer la visibilité de l'agglomération ;
- ü Poursuivre le dialogue entre société civile et élus, en diversifiant les formes et les thèmes, rendre lisible l'Agglomération au citoyen.

La mise en œuvre de ce projet se décline à travers des dispositifs stratégiques spécifiques à chaque domaine d'intervention et le contrat de ville en fait partie nommément (par extension, son successeur, le contrat urbain de cohésion sociale). Autres projets stratégiques : SCOT, PLH, PDU...

Attentes en matière d'Observation / Evaluation du dispositif :

- ü Affiner la (re)connaissance partagée des territoires à enjeux de l'agglomération par l'ensemble des partenaires afin d'intervenir sur ces territoires et sur leurs problématiques au niveau et à l'ampleur nécessaires pour les résoudre.
- ü Apporter un regard critique et objectif sur les actions menées et leurs effets sur les problématiques identifiées en amont
- ü Encourager les collaborations intercommunales (observation, réflexion, actions et évaluation) sur les enjeux et problématiques communs

Enveloppes financières dans le cadre du CUCS :

Le vote du budget de la communauté d'agglomération se fera début mars 2007. Angers Loire Métropole souhaite renforcer son engagement humain et financier pour cette nouvelle contractualisation de la politique de la ville pour la période 2007-2009 à plusieurs titres :

- ü Animation et coordination du dispositif
- ü Soutien financier spécifique au titre de la cohésion sociale en plus des subventions "de droit commun" au titre de l'emploi, l'économie et l'insertion professionnelle, les transports urbains, l'habitat, la gestion des déchets, l'accueil des gens du voyage et la prévention de la délinquance.

Acteurs référents « CUCS » désignés :

- ü Elus : Mme Michelle MOREAU, vice-présidente chargée de politique de la ville et de l'insertion
- ü Techniciens : Mme Sophie CASTAINGS-LAHAILLE, chargée de mission politique de la ville, Mme Véronique PAILLARD, directrice adjointe emploi & insertion, M. Philippe CHARAUX, responsable du service d'accueil des gens du voyage, M. Stéphane VELPRY et Mme Manuela CARRE, Habitat.
- ü Rôle au sein du CUCS :
 - o Co-animation politique du dispositif ;
 - o animation et coordination technique intercommunale du dispositif ;
 - o maîtrise d'ouvrage déléguée de l'évaluation et éventuellement de certaines actions relevant d'appels à projets thématiques et intercommunaux ;

Appui et accompagnement des projets intercommunaux sur le territoire de rang 1, 2 et 3 ainsi que sur les autres communes à enjeux du CUCS.

FICHE SYNTHETIQUE « ACTEURS »

INSTITUTION : VILLE D'ANGERS

Présentation en quelques chiffres :

- ü Population globale / territoires prioritaires : (chiffres de 99)
 - o Angers : 151 322 habitants
 - o Belle Beille : 12 902 habitants
 - o Verneau Capucins : 8 516 habitants
 - o Monplaisir : 11 112 habitants
 - o Deux Croix Banchais : 10 795 habitants
 - o Roseraie Orgemont : 16 965 habitants

- ü Services au public territorialisés :
 - o Pôles territoriaux (mairies de quartiers, bibliothèques, antennes CUCS, etc)
 - § Belle Beille / Lac de Maine
 - § Capucins / St Jacques
 - § Monplaisir / Deux Croix Banchais
 - § Roseraie / Justices
 - o Pôles Education Enfance
 - o Structures de proximité animées par la vie associative angevine : laveries, ateliers de vie sociale, épicerie communautaire, antennes Régie de quartiers

- ü Budget (année de référence 2005) :
 - o DSU : 5 754 000 €
 - o Solidarité et cohésion sociale : 9 800 000 € (en subventions, hors personnel)
 - o Dont Fonds dédiés « politique de la ville » : 1 596 000 € (en subventions dont Emplois jeunes, hors personnel)

Rappel des textes fondateurs des compétences :

- ü Code des collectivités territoriales
- ü Loi SRU – 13 décembre 2000
- ü Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine – 1 août 2003
- ü Loi de programmation pour la cohésion sociale – 18 janvier 2005
- ü Loi pour l'égalité des chances – 31 mars 2006
- ü Circulaire sur l'élaboration des CUCS – 24 mai 2006 (Loi de référence : 1 août 2003)

Liste des compétences stipulées par ces textes : (au regard de la « politique de la ville »)

- ü Une compétence générale et historique affichée pour les communes : « le conseil municipal, par ses délibérations, règle les affaires de la commune » (Loi de 1884)
- ü L'action sociale
- ü Enseignement et carte scolaire
- ü Santé
- ü Culture (bibliothèques, musées, conservatoires, pratiques artistiques, etc)
- ü Protection de l'ordre public (pouvoirs de police du Maire)
- ü Aménagement (logement social, zones d'activités, protection des sites,...)
- ü Urbanisme et logement (PLU et PLH)

Projet politique (de mandat) :

- ü Un « projet de vie » qui s'articule autour du développement durable
 - o Dans le but de concilier développement urbain, qualité de vie et cohésion sociale
 - o Avec une méthode : l'écoute et le dialogue avec les habitants

- ü Un projet de service et de proximité
 - o Une ville durable est conçue et aménagée dans le respect de l'environnement
 - o C'est aussi une ville qui offre du travail et des services pour tout

- ü Un projet urbain
 - o Une ambition : réunir la ville
 - o Pour réussir une évolution harmonieuse

- Pour adapter la ville au plus près des souhaits des angevins
- ü L'apport du CUCS : les élus se sont accordés sur les points suivants :
 - Le maintien d'une intervention municipale souple et appropriée
 - Un outil destiné à renforcer la politique de cohésion sociale déjà menée par la ville
 - Une intervention ciblée auprès de publics identifiés :
 - § Populations pauvres et en situation de précarité
 - § Populations vulnérables, notamment les familles monoparentales, les personnes âgées et isolées
 - Une intervention ciblée sur des thématiques, en privilégiant :
 - § Le logement
 - § La famille et l'éducation
 - Une intervention ciblée sur les territoires :
 - § La nécessité de renforcer le travail de veille de proximité réalisé grâce à la présence et à la connaissance des acteurs de terrain
 - § Pour anticiper et créer du lien.

Projets d'Administration et/ou Organisation des Services :

- ü Mise en place des Pôles territoriaux
 - Les responsables de ces pôles (RPT) sont rattachés à la Direction Générale et contribuent à l'élaboration et à l'animation des projets de territoire en lien avec l'ensemble des acteurs internes à la collectivité et les multiples partenaires présents sur le terrain
 - Les services municipaux sont mobilisés autour des RPT et apportent leur contribution au projet de territoire (éducation, santé, prévention, urbanisme, etc.)
- ü Un chef de projet CUCS
 - Pour animer la démarche sur le territoire de la ville en s'appuyant sur les chefs de projet quartier
 - Pour accompagner la dynamique sur les territoires prioritaires, et notamment les projets de territoire
 - Dans un souci de cohérence et d'harmonisation des pratiques en animant un groupe interne « des référents thématiques », acteurs de la politique de la ville et du CUCS, plus particulièrement
- ü Un comité de pilotage Ville, composé d'élus référents et de techniciens, et animé par le Maire

Attentes en matière d'Observation / Evaluation du dispositif :

- ü Disposer d'une connaissance partagée dans un objectif de veille et de prospective
- ü Construire une base d'indicateurs de référence et d'indicateurs partagés pour un pilotage affiné de l'action publique
- ü Intégrer à cette démarche l'ensemble des dispositifs liés à la politique de la ville
- ü Travailler sur une approche qualitative

Enveloppes financières dans le cadre du CUCS :

- ü 430 000€ au titre des actions CUCS
- ü 133 500€ au titre des actions VVV, PRE, ILD et AR
- ü 395 000€ en mise à disposition de personnel

Acteurs référents « CUCS » désignés :

- Michelle Moreau Maire adjointe Vie des quartiers, sécurité publique et prévention
- Patrice Meyniel, Directeur Général Adjoint Pôle Vie Sociale et Solidarités, Directeur des politiques de Cohésion Sociale
- Bénédicte Le Guay Chef de Projet CUCS
Chefs de projet quartiers

FICHE "ACTEUR"

INSTITUTION : Ville de Trélazé - CCAS

Présentation en quelques chiffres :

- ü Population globale / territoires prioritaires (chiffres de 99)
 - o Trélazé : 11 026 habitants
 - o Quartiers de rang 1 : Z.U.S. « Les Plaines / Petit Bois » : 6 170 habitants
 - o Quartiers de rang 3 « La Pépinière » et « La Petite Bretagne » : environ 500 habitants

- ü Services au public territorialisés
 - o Services Petite Enfance, Retraités, Jeunesse
 - o Centres Sociaux « Jean Guéguen » et « Ginette Leroux »
 - o Commissions locales (CLSP, commission insertion-emploi / animation / jeunesse / petite enfance, collectif santé, équipes pluridisciplinaires de Réussite Educative...)
 - o Accompagnement individualisé des bénéficiaires du RMI et du PLIE
 - o Aides légales et facultatives
 - o Politique de la Ville

- ü Budget (année de référence 2005) :
 - o Dépenses de fonctionnement du CCAS : 1,881 millions d'euros ;
 - o Subvention de la Ville de Trélazé au CCAS : 540 000 €
 - o Dont fonds dédiés « politique de la ville » :
 - § (sur le budget « Ville de Trélazé » en 2005) :
 - montant des subventions versées aux associations : 257 068 €
 - o dont participation de la ville : 131 802 €
 - DSU 2005 : 526 866 €

Rappel des textes fondateurs des compétences :

- ü Délibération du Conseil Municipal de Trélazé datée du 29/09/05 : « politique de la ville : volet social – transfert de compétences au CCAS ».

Liste des compétences stipulées par ces textes (au regard de la politique de la ville) :

- ü Gestion et animation de l'ensemble des dispositifs de la politique de la ville : Contrat de Ville, Contrat Educatif Local, Contrat Temps Libre, Ville Vie Vacances, Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité, Programme de Réussite Educative...

Projet politique (de mandat) :

- ü Favoriser le « mieux vivre » des populations, et notamment les plus précarisées, dans l'ensemble des quartiers de la ville :
 - o En revalorisant le cadre de vie, grâce à une amélioration des lieux de vie (réhabilitation et reconstruction de logements), l'aménagement des espaces publics et la reconstruction des équipements publics (tels que les écoles, les centres sociaux, les locaux commerciaux...)
 - o En soutenant une vie sociale de qualité, grâce à une dynamique de restauration du lien social par le soutien à la vie associative et grâce à une politique d'accompagnement des parcours socioprofessionnels (soutien à la réussite éducative, attention particulière sur les questions d'insertion professionnelle...)

Projets d'Administration et/ou Organisation des Services :

- ü Suite à la réorganisation des services du CCAS depuis début 2006, création du service « Développement Social – Insertion », en charge du suivi individualisé et collectif des publics précarisés, par le biais du suivi RMI, PLIE et de la politique de la ville.

Attentes en matière d'observation / évaluation du dispositif :

- ü Mise en cohérence de la démarche d'évaluation du CUCS avec la démarche d'analyse des données sociales du CCAS.
- ü Nécessité d'une évaluation sur un territoire plus large que les quartiers concernés par le CUCS.

Acteurs référents « CUCS » désignés :

- ü Elus : M. Marc GOUA, Maire de Trélazé et Président du CCAS ; M. Eric COCHET, vice-président du CCAS
- ü Techniciens : Marc AUMOND, Directeur du CCAS ; Carole GRELIER, chef de projet politique de la ville ; Delphine BERTHELOT, chargée de mission « Réussite Educative »
- ü Rôle au sein du CUCS : Gestion et animation du dispositif CUCS sur les territoires concernés de Trélazé

FICHE « ACTEUR »

INSTITUTION : Caisse d'Allocation Familiales (CAF) de l'ANJOU

Présentation en quelques chiffres :

- ü Population globale / territoires prioritaires : (chiffres de 99)
 - o Nombre d'allocataires sur Angers : 41 482, Trélazé : 2 353.
 - o Nombre de familles allocataires, Angers : 14 118, Trélazé : 1 474.
 - o Nombre de personnes « couvertes » par ces allocations :
 - o Angers : 82 338, Trélazé : 6 822.

- ü Services au public territorialisés :
 - o Permanences des Prestations familiales : 4 sur Angers, hors le siège, 1 sur Trélazé.

 - o Travailleurs sociaux CAF : permanences sur rendez vous et actions d'animation du milieu, et/ou soutien associatif dans les quartiers des deux villes.

- ü Budget (année de référence 2005) :
 - o 544 182 395 €, avec la répartition suivante : 90,3 % Prestations, 7,4 % Action sociale familiale, 2,3 % Gestion administrative.

 - o Dont Fonds dédiés « politique de la ville » :
 - § Fonds affectés sur les contrats Enfance et Temps libre des deux villes,
 - § Fonds Ville Vie Vacances : Angers : 66 500 €, Trélazé : 6 300 €.
 - § C L A S Angers : 49 144 €, Trélazé : 15 150 €.
 - § Subventions pour actions collectives : Angers : 61 254,23€, Trélazé : 2 566 €.

L'ensemble des financements représente pour 2005 : 324 731 € sur la ville d'Angers.

Rappel des textes fondateurs des compétences :

- ü Ordonnances de 1945 fondant la sécurité sociale.
- ü Textes sur HVS en 1977, sur le DSQ en 1980, sur les contrats de ville,

Les CAF participent depuis le début des opérations aux actions définies dans les sites prioritaires sans que cette orientation constitue une forme exclusive de son action. L'offre de services proposée par les CAF reste diversifiée, au service de l'enfance, de la jeunesse, la parentalité, des loisirs, l'animation du milieu par les centres sociaux agréés, et les FJT.

Liste des compétences stipulées par ces textes : (au regard de la « politique de la ville »)

- ü Les domaines d'action sont les suivants :
 - Accueil des enfants au moyen des contrats enfance, temps libre et demain enfance-jeunesse,
 - L'accompagnement des familles,
 - Le soutien à la scolarité par le CLAS,
 - Le soutien aux actions de quartier par le dispositif VVV.

Projet politique (de mandat) :

- ü La CAF de l'Anjou s'engage à signer la convention de CUCS,

- ü Les collectivités mobiliseront les sommes des Contrats enfance, temps libres et enfance-jeunesse,

- ü En fonds affectés, elle travaillera à l'émergence de centres sociaux, en articulation avec les Villes d'Angers et Trélazé, elle finance des actions CLAS,

- ü En fonds propres, elle participe au dispositif VVV, affecte des travailleurs sociaux sur les deux communes, peut attribuer des subventions dans la mesure où les opérateurs proposent des actions relevant de son champ d'action.
- ü Elle participe aux instances de pilotage et aux instances techniques, et d'évaluation

Attentes en matière d'Observation / Evaluation du dispositif :

- ü La production commune de l'évaluation du développement dû aux contrats de ville, et au CUCS.

Enveloppes financières dans le cadre du CUCS :

(à préciser par Administration Déconcentrée pour l'Etat, quelle mobilisation des crédits de droit commun sur les territoires prioritaires))

- ü Les collectivités mobiliseront les sommes des Contrats enfance, temps libres et enfance-jeunesse,
- ü Le CLAS et VVV seront mobilisés à hauteur de l'intégralité des sommes affectées,
- ü Les PS centres sociaux seront plus nombreuses sur Angers.

Acteurs référents « CUCS » désignés :

- ü Techniciens : E. Deymard, sous directrice ou F. Le Goff responsable action sociale au comité de pilotage

M Lambert, M Lemaire responsables des relais CAF Angers Nord et sud, ou leurs représentants au comité technique

FICHE « ACTEUR »

INSTITUTION : Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)
Direction Régionale des Pays de la Loire

Présentation en quelques chiffres :

- ü Population globale / territoires prioritaires : (chiffres de 99)
 - o Financement du logement social et de la Politique de la Ville (227 M€ de prêts en 2006)
 - o Investissements sur fonds propres
- ü Services au public territorialisés :
 - o 28 collaborateurs sur Angers et Nantes
- ü Budget (année de référence 2005) :
 - o Dont Fonds dédiés « politique de la ville » :
 - § Prêts renouvellement urbain : 35 M€ en 2006
 - § Crédit d'ingénierie sur fonds propres Caisse des Dépôts : 200 K€ en 2006

Rappel des textes fondateurs des compétences :

- ü Etablissement public créé par la loi du 28 avril 1816
- ü La loi NRE du 15 mai 2001, article 143, apporte les précisions suivantes : « La Caisse des dépôts et consignations et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales et peut exercer des activités concurrentielles.

« Dans ce cadre, la Caisse des dépôts et consignations est plus particulièrement chargée de la gestion des dépôts réglementés et des consignations, de la protection de l'épargne populaire, du financement du logement social et de la gestion d'organismes de retraite. Elle contribue également au développement économique local et national, particulièrement dans les domaines de l'emploi, de la politique de la ville, de la lutte contre l'exclusion bancaire et financière, de la création d'entreprise et du développement durable. »

Attentes en matière d'Observation / Evaluation du dispositif :

- ü Une exploitation des tableaux de bords existants
- ü Mise en place d'indicateurs cohérents et non redondants avec ceux des projets ANRU

Enveloppes financières dans le cadre du CUCS :

- ü Prêts à long terme pour le financement des investissements (essentiellement logements sociaux) liés aux projets ANRU Angers et Trélazé (110 M€)
- ü Crédits d'ingénierie 400 K€ sur ce même périmètre

Acteurs référents « CUCS » désignés :

- ü Techniciens :
 - Jean Marcel MORISSET, Directeur Régional Délégué pour les Pays de la Loire
 - Louisanne FINCO, Chargée de Développement Territorial
 - Frédéric NOEL, Chargé de Développement Territorial
- ü Rôle au sein du CUCS :
 - o Partenaire sur les thématiques :
 - § emploi et développement économique
 - § habitat et cadre de vie

FICHE "ACTEUR"

INSTITUTION : OPAC ANGERS HABITAT

Présentation en quelques chiffres :

- ü Population globale / territoires prioritaires : (chiffres de 99)
 - o 12 000 Logements familiaux, hors FJT, Cités U, FPA, ...
 - o 7 200 logements (60 % du parc en territoires « politique de la Ville »)
 - o 18 000 habitants (ratio de 2.5 personnes par ménage)

- ü Services au public territorialisés :
 - o 230 collaborateurs
 - o 4 agences décentralisées : 2/3 du personnel sur les quartiers
 - o 50 loges pour les agents de proximité
 - o 20 jardiniers
 - o 5 conseillères en économie sociale et familiale

- ü Budget (année de référence 2005) : 120 M€

- ü Programme National de Rénovation Urbaine :
 - o 200 M€ pour l'OPAC (150 M€ convention du 18/12/04 + 50 M€ avenant Roseraie)

Rappel des textes fondateurs des compétences :

- ü Créé en 1929, l'Office HBM d'Angers se transforme en OPHLM en 1950, puis en 1994, en OPAC (CCH : Art L 421-1 à L 421-3 et R 421-1 à R 421-1 à 31)

Liste des compétences stipulées par ces textes : (au regard de la « politique de la ville »)

- ü Construire
- ü Gérer
- ü Entretien
- ü Aménager

Projet politique (de mandat) :

- ü Un logement de qualité, pour tous, sur tous les territoires
- ü Une rénovation urbaine ambitieuse, sur les quartiers prioritaires,
- ü Un service de proximité, en partenariat avec les acteurs locaux
- ü Une concertation au quotidien avec les clients

Projets d'Administration et/ou Organisation des Services :

- ü Projet Phare
- ü Projet Stratégique de Patrimoine

Attentes en matière d'Observation / Evaluation du dispositif :

- ü Impact projet urbain / projet social (ANRU/ ANCSEC)
- ü Gestion urbaine de proximité partenariale

Enveloppes financières dans le cadre du CUCS :

- ü 680 K€ d'abattement de TFPB par an pour une meilleure GUP dans les ZUS
- ü un des plus gros donneurs d'ordre à la Régie de quartier
 - o 72 K€ de participation annuelle au financement des Correspondants de Nuit
 - o 520 K€ / an de marchés (Convention Art. 30) à la RdQ
 - o 200 K€ / chantier d'insertion
- ü 5 % des heures travaillées en insertion sur l'ensemble des marchés d'investissement du PNRU

Acteurs référents « CUCS » désignés :

- ü Elus : Jean-Claude Bachelot, Adjoint au Maire d'Angers chargé de l'Habitat, Président du Conseil d'Administration de l'OPAC
- ü Techniciens : Hervé Guérin, Directeur Général et Nicolas Romé, Directeur des Etudes et du Développement

Rôle au sein du CUCS : signataire du CUCS et membre de la Commission Habitat et Cadre de vie et du CLS

FICHE « ACTEUR »

SA HLM LOGI-OUEST

Présentation en quelques chiffres :

- ✓ Population globale / territoires prioritaires : (chiffres de 2006)
 - 4 621 logements répartis sur 48 communes
 - 650 logements en territoires prioritaires

- ✓ Services au public territorialisés :
 - 103 collaborateurs dont :
 - œ 16 personnels de proximité
 - œ 3 ouvriers de régie d'entretien
 - œ 3 conseillères en économie sociale et familiale

- ✓ Budget (année de référence 2005) :
 - 19 M€

Rappel des textes fondateurs des compétences :

- ✓ Créée en 1958 à l'initiative de la SONACOTRA, LOGI-OUEST a pour actionnaire principal LOGIREP (47%), le CIL 49 (37%) et la CAISSE D'EPARGNE PAYS DE LA LOIRE (16%)

Liste des compétences stipulées par ces textes : (au regard de la « politique de la ville »)

- ✓ Construire
- ✓ Gérer
- ✓ Entretien
- ✓ Aménager

Projet politique (de mandat) :

- ✓ Une offre diversifiée sur les régions Pays de la Loire et Centre, notamment en direction des personnes handicapées et du maintien dans leur logement des personnes âgées (label habitat seniors services obtenu en 2006) :
 - des logements de qualité à prix abordable, intégrant les notions de coût global et de développement durable,
 - un patrimoine attractif, plutôt urbain,
 - un service client de qualité pour plus de lien social : écoute et réactivité,
 - une offre sur mesure en accession sociale à la propriété et location-accession.

Projets d'Administration et/ ou Organisation des Services :

- ✓ Démarche qualité
- ✓ Projet Stratégique de Patrimoine

Attentes en matière d'Observation / Evaluation du dispositif :

- ✓ Impact projet urbain
- ✓ Gestion urbaine de proximité

Acteurs référents « CUCS » désignés :

- ✓ Techniciens : Henri GREVELLEC : Directeur Général
- ✓ Rôle au sein du CUCS : Signataire du CUCS et membre de la Commission Habitat et Cadre de Vie et du CLS.

FICHE "ACTEUR"

INSTITUTION : SAIEM SOCLOVA

Présentation en quelques chiffres :

- ü Population globale / territoires prioritaires : (chiffres de 99)
 - o 4 300 Logements, dont 175 en résidences pour personnes âgées et étudiants
 - o 2 226 logements, situés dans les quartiers relevant de la politique nationale de rénovation urbaine

- ü Services au public territorialisés :
 - o 54 collaborateurs dont 4 agences décentralisées
12 points d'accueil dans les quartiers
36 personnels de proximité

- ü Budget :
 - o Chiffre d'affaires 2005 : 19.4 M€

- ü Programme National de Rénovation Urbaine :
 - o 17 910 € dont opérations sur le patrimoine : 14 177 000 €
dont opérations de démolitions et reconstruction : 3 733 000 €

Rappel des textes fondateurs des compétences :

- ü Créée en 1962, à l'initiative de la Ville d'Angers, la Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte SOCLOVA a pour actionnaire principal la Ville d'Angers (57 %).

Liste des compétences stipulées par ces textes : (au regard de la « politique de la ville »)

- ü Construire
- ü Gérer
- ü Entretien
- ü Aménager

Projet politique (de mandat) :

- ü Une offre diversifiée de logements : des logements de qualité au meilleur prix, intégrant les notions de coût global et de développement durable
- ü Un patrimoine attractif
- ü Un service actif auprès des clients privilégiant : Ecoute et réactivité

Projets d'Administration et/ou Organisation des Services :

- ü Démarche Qualité
- ü Projet Stratégique de Patrimoine

Attentes en matière d'Observation / Evaluation du dispositif :

- ü Impact projet urbain / projet social (ANRU/ ANCSEC)
- ü Gestion urbaine de proximité

Enveloppes financières dans le cadre du CUCS :

- ü 79 000 € d'abattement de taxe foncière pour renforcer la gestion urbaine de proximité dans les ZUS
- ü Missions confiées à la régie de quartier d'Angers
- ü Participation au financement des Correspondants de Nuit
- ü 5 % des heures travaillées en insertion sur l'ensemble des marchés d'investissement du Plan National de Rénovation Urbaine

Acteurs référents « CUCS » désignés :

- ü Elus : Monique PIROTAIS, Maire adjoint d'Angers, Président Directeur Général de la SOCLOVA
- ü Techniciens : Jacques DECREQUY, Directeur Général Délégué
- ü Rôle au sein du CUCS : signataire du CUCS et membre de la Commission Habitat et Cadre de vie et du CLS

Présentation en quelques chiffres :

- ü Population globale / territoires prioritaires : (chiffres de 1999)
 - 6606 logements au 31 décembre 2005,
 - 1670 logements en quartier prioritaire de niveau 1.

- ü Services au public territorialisés :
 - 118 collaborateurs,
 - 3 boutiques décentralisées sur des quartiers prioritaires (la Roseraie, les Plaines, Monplaisir) dont l'action s'étend sur tout le patrimoine de la société,
 - 17 gardiens, 3 chefs de secteur, 2 agents d'entretien, 3 conseillers sociaux.

- ü Budget annuel
 - 26,6 millions d'euros,

Dont des fonds dédiés à la « politique de la ville » :
Les engagements sur les opérations de renouvellement urbain portent actuellement sur 25 millions d'euros.

Rappel des textes fondateurs des compétences :

- ü Société Anonyme HLM fondée en 1949 à l'initiative du patronat chrétien, filiale du CIL 49.

Liste des compétences stipulées par ces textes : (au regard de la « politique de la ville »)

- Construire,
- Gérer,
- Entretien,
- Aménager.

Projet politique (de mandat) :

- ü Avoir des logements pour tous, pour plus de mixité sociale :
 - Sur tout le département,
 - Dans les secteurs de requalification urbaine,
 - Une offre sur mesure en accession à la propriété dont l'accession très sociale.

- ü Etre un service client de qualité pour plus de liens sociaux (certification Qualibail) :
 - Une écoute active,
 - Des services de proximité,
 - Une action sociale forte.

- ü Etre un acteur du développement durable,

- ü Etre un opérateur immobilier auprès des collectivités locales.

Projets d'Administration et/ou Organisation des Services :

- ü Développer la qualité de service,

- ü Approfondir l'action sociale et notamment anticiper la problématique des personnes âgées, via la mise en œuvre du label Habitat Senior Service,

- ü Développer et diversifier notre offre globale : aménagement, locatif et accession sociale, résidences étudiantes, gestion de copropriété,

- ü Agir en faveur du développement durable : développement d'aménagement bioclimatique et de logement passif, économie d'énergie dans l'existant intégré dans un plan de stratégie énergétique, développement des nouvelles technologies au profit des économies de charge et de la lutte contre la fracture numérique.

Attentes en matière d'Observation / Evaluation du dispositif :

- ü Evaluation de l'évolution de la mixité sociale sur les quartiers politiques de la Ville,
- ü Evaluation de la satisfaction des habitants.

Enveloppes financières dans le cadre du CUCS :

- ü 162 K€ d'abattement de TFPB par an, pour une meilleure gestion urbaine de proximité dans les Zones Urbaines Sensibles,

- ü Des missions confiées aux Régies de quartier d'Angers et de Trélazé :
 - Participation annuelle au financement des Correspondants de Nuit,
 - Gestion des espaces verts de la Roseraie,
 - Gestion des encombrants sur l'agglomération angevine.

Acteurs référents « CUCS » désignés :

- ü Directeur Général : Eric LAMOULEN
- ü Autres intervenants : Christophe ROZE, Directeur Général Adjoint, Frédéric PLEAU, Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage et du Développement.

Rôle au sein du CUCS :

- ü Signataire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale,
- ü Membre de la Commission Habitat et Cadre de vie et du Contrat Local de Sécurité.

FICHE "ACTEUR"

SA HLM LE VAL DE LOIRE

Présentation en quelques chiffres :

- ü Population globale / territoires prioritaires : (chiffres de 99)
 - o 9 400 logements répartis sur 107 communes
 - o 1 550 logements en territoires prioritaires

- ü Services au public territorialisés :
 - o 199 collaborateurs dont 72 personnels de proximité
35 ouvriers de régie d'entretien
3 conseillères en économie sociale et familiale

- ü Budget (année de référence 2005) : 42 M€

- ü Programme National de Rénovation Urbaine : 30 M€

Rappel des textes fondateurs des compétences :

- ü Créée en 1930 à l'initiative des Ardoisières d'Angers et des chemins de fer de l'Etat, le Val de Loire a pour actionnaire principal le CIL 49 (35%) et PARDELOS (60 %)

Liste des compétences stipulées par ces textes : (au regard de la « politique de la ville »)

- ü Construire
- ü Gérer
- ü Entretien
- ü Aménager

Projet politique (de mandat) :

- ü Des logements pour tous, pour plus de mixité sociale
 - o Sur tout le département
 - o Dans les secteurs de requalification urbaine
 - o Une offre sur mesure en accession à la propriété
- ü Un service client de qualité pour plus de lien social (certification Qualibail)
 - o Une écoute active
 - o Services de proximité
 - o Action sociale forte
- ü Acteur du développement durable

Projets d'Administration et/ou Organisation des Services :

- ü Projet d'entreprise « Ambition 2012 »
- ü Projet Stratégique de Patrimoine

Attentes en matière d'Observation / Evaluation du dispositif :

- ü Impact projet urbain / projet social (ANRU/ ACsé)
- ü Gestion urbaine de proximité partenariale

Enveloppes financières dans le cadre du CUCS :

- ü 688 K€ d'abattement de TFPB par an pour une meilleure Gestion Urbaine de Proximité dans les Zones Urbaines Sensibles
- ü des missions confiées aux régies de quartier d'Angers et de Trélazé
 - o participation annuelle au financement des Correspondants de Nuit
 - o Gestion des espaces verts de la Roseraie
 - o Gestion des encombrants sur l'agglomération angevine
- ü 5 % des heures travaillées en insertion sur l'ensemble des marchés d'investissement du Programme National de Rénovation Urbaine

Acteurs référents « CUCS » désignés :

- ü Direction générale : Francis STEPHAN
- ü Référents : Isabelle CONAN, directrice de la clientèle et de l'environnement social
Emmanuel LEFEBURE, directeur du développement et de l'habitat
- ü Rôle au sein du CUCS : signataire du CUCS
membre de la Commission Habitat et Cadre de vie et du CLS

ANNEXES

ANNEXE 2 :

CARTE DES TERRITOIRES PRIORITAIRES

Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'Angers-Trélazé et d'Agglomération



Legende

- Quartier de rang 1: intervention massive
- Quartier de rang 2: mobilisation de moyens spécifiques
- ★ Quartier de rang 3: prévention (point sensible)

D.S.I.C. - INFORMATION GÉOGRAPHIQUE
 Angers Loire Métropole
 12, rue Chevreul - B.P. 80529 - 49105 Angers cedex 02
 Tél. : 02 41 05 51 52 • Fax : 02 41 05 39 20
 courriel : sig@angersloiremetropole.fr • www.angersloiremetropole.fr

Mars 2007

ANNEXES

ANNEXE 3 :

TERRITOIRE D'ENJEUX - AURA - 2006

ANNEXES

ANNEXE 4 :

DIAGNOSTICS SPECIFIQUES DES VILLES D'ANGERS ET DE TRELAZE

Première approche
caractérisant les territoires d'enjeux de développement
social et urbain à l'échelle de l'agglomération

Territoires d'enjeux

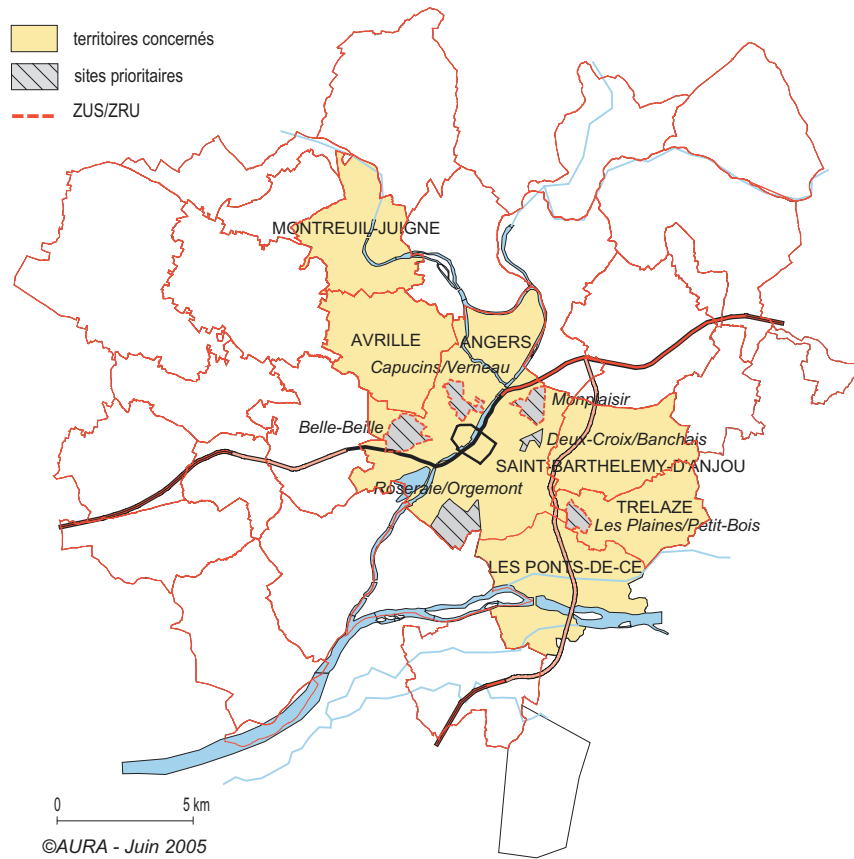
Note

2006

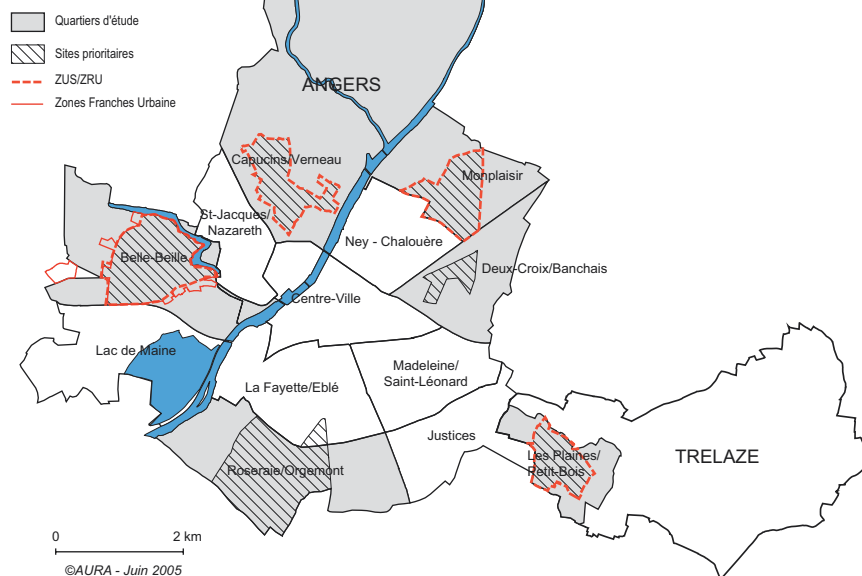
**Document
synthétique**



Les territoires d'enjeux



Territoires prioritaires du contrat ville Angers 12 quartiers



LES TERRITOIRES D'ENJEUX

DOCUMENT synthétique

Agence d'urbanisme de la région angevine

Sommaire

Introduction.....	1
Les territoires concernés, les indicateurs retenus	2
Analyse synthétique des sites par thématique	3
Le parc locatif social, le parc et ses occupants	
Demandeurs d'emploi	
Précarité des allocataires du RMI et de l'API	
Scolaire : collèges publics	
Questionnements	11
Contrat urbain de cohésion sociale	12
Annexes.....	13
Fiches par site	13
Définitions	30
Table des sigles	33

RAPPEL DE LA COMMANDE

- Dans le cadre de son programme partenarial de travail 2006 et en prolongement des différents travaux conduits sur la politique de la ville il a été demandé à l'AURA d'aider les partenaires à réfléchir aux territoires prioritaires d'intervention de l'agglomération tant en ce qui concerne leur géographie que la nature des interventions qu'ils nécessitent. L'objectif étant d'alimenter la réflexion qui s'engage pour l'élaboration du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) qui succédera en 2007 au Contrat de ville Angers/Trélazé.
- En regard de cette contractualisation qui s'achève plusieurs interrogations peuvent être posées notamment en ce qui concerne la pertinence :
 - des 6 territoires prioritaires,
 - des 6 axes d'intervention prioritaires,actuellement contractualisés, mais aussi de l'évolution des dispositifs de Maitrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) en lien avec la multiplicité des contrats (CLS, PRE ...)
- Ce document, réalisé à partir d'indicateurs utilisés dans le tableau de bord des quartiers, propose une première lecture statistique et synthétique de dix-neuf territoires de la communauté d'agglomération déclinés par commune et par quartiers. Cette lecture nécessite d'être confrontée, au travail d'analyse qu'effectueront les partenaires sur : les enseignements qu'ils tirent de la procédure actuelle, l'évolution des dispositifs de MOUS...

LES TERRITOIRES CONCERNES :

Angers (12 quartiers), Avrillé, Montreuil-Juigné, Les Ponts-de-Cé, St-Barthélemy-d'Anjou, Trélazé (1 quartier) soit dix-neuf sites, dont cinq quartiers d'Angers : **Belle-Beille, Capucins/Verneau, Monplaisir, Deux-Croix/Banchais, Roseraie/Orgemont** et un quartier de Trélazé : **Plaines/Petit-bois** inscrits comme quartiers prioritaires dans la contractualisation en cours.

- Poids respectifs de ces territoires en nombre d'habitants :
 - moins de 10 000 habitants, **7 territoires** : **Lac-de-Maine** (6 126), **Plaines/Petit-bois** (6 170), **Montreuil-Juigné** (6 669), **Capucins/Verneau** (8 516), **St-Jacques/Nazareth** (8 694), **Justices** (9097), **St-Barthélemy-d'Anjou** (9 832)
 - 10 000 à 15 000 habitants, **7 territoires** : **Ney/Chalouère** (10 191), **Deux-Croix/Banchais** (10795), **Monplaisir** (11 112), **Madeleine/St-Léonard** (12 573), **Belle-Beille** (12 902), **Les Ponts-de-Cé** (11 391), **Avrillé** (12 994)
 - plus de 15 000 habitants, **3 territoires** : **Roseraie/Orgemont** (16 965), **Lafayette/Eblé** (17 459), **Centre-ville** (26 892).

Deux communes Angers (151 322 habitants) et Trélazé (11 026 habitants) territoires de référence pour 13 quartiers.

Concernant les territoires des explorations sont sans doute à faire à des échelles plus réduites mais elles risquent de conduire en terme :

- *d'analyse et de suivi, à rendre plus délicates les interprétations et les comparaisons,*
- *de projet à des formes de « saupoudrages » qui pourraient nuire à l'entité de référence que constitue le quartier, qui est un préalable à réaffirmer.*

LES INDICATEURS RETENUS

- Utilisés dans le tableau de bord et dont la définition est maîtrisée par tous les partenaires, offrant la possibilité dans un second temps d'une mesure des évolutions récentes.
- Disponibles aux échelles choisies.
- Limités en nombre.
- Dates de référence utilisées 2003/2005.
- Données de contexte : RP 99*
- Thématiques retenues : **parc locatif social, le parc et ses occupants, demandeurs d'emploi (catégorie 1+6), précarité les allocataires du RMI et de l'API, éducation : collèges publics.**

L'intégration d'autres thématiques pourrait à la mesure des travaux engagés apparaître nécessaire. Sur celles retenues, des compléments peuvent être apportés (ex : indicateurs choisis pour définir les Contrats urbain de cohésion sociale (CUCS) et notamment revenus), mais les délais imposent que le nombre en reste limité.

* RP 99 : recensement de la population 1999 (source INSEE)

ANALYSE SYNTHETIQUE DES SITES PAR THEMATIQUE

1/ PARC LOCATIF SOCIAL : LE PARC ET SES OCCUPANTS

Communes

- **Importance du parc**, en regard des résidences principales
A l'exception d'Avrillé, 18,8% et les Ponts-de-Cé, 24%, toutes les autres communes ont un parc supérieur à 30% des résidences principales, Trélazé 38.8%.
- **Logements mis en location avant 1982 (+ de 25 ans)** : 2/3 des logements dans les 6 communes, plus de 80% à Trélazé et aux Ponts-de-Cé.
- **Pression de la demande**, plus forte à Avrillé et 44.8% St-Barthélemy-d'Anjou, 40.2%, faible à Trélazé, 22.8%.
- **Profil des demandeurs satisfaits** :
 - **familles avec enfants** 40% à Montreuil-Juigné, 37,5% à Trélazé, seulement 26.5% à Avrillé (*part plus faible d'individuels* : 9.7%),
 - **emploi CDI** 68.6% des entrants à Montreuil-Juigné, 42.6% à Trélazé,
 - **bénéficiaires du FSL** : 15.4% à Trélazé, 4.5% aux Ponts-de-Cé.

Quartiers

- **Importance du parc**, en regard des résidences principales :
 - **Plus de 50%** dans 4 quartiers prioritaires : *Belle-Beille, Monplaisir, Rose-raie/Orgemont, Plaines/Petit-Bois*
 - **Plus de 40%** : 1 quartier prioritaire : *Deux-Croix/Banchais* et Justices ainsi que Lac-de-Maine,
 - **Plus de 30%** : 1 quartier prioritaire : *Capucins/Verneau* et St-Jacques/Nazareth,
 - **20% et moins** dans les quatre quartiers centraux : centre ville, Ney/Chalouère, Madeleine/St-Léonard, Lafayette/Eblé.
- **Logements mis en location avant 1982 (+ de 25 ans)** :
 - **plus de 75%** du parc dans tous les quartiers prioritaires sauf **Capucins/Verneau**,
 - **plus de 50%** dans les quartiers Saint-Serge/Ney-Chalouère, Madeleine/Saint-Léonard, Lafayette/Eblé, Saint-Jacques/Nazareth, **Capucins/Verneau**, Justices,
 - **moins de 50%** : Centre-Ville (49%), Lac-de-Maine (19.2%).
- **Pression de la demande** :
 - Faible, **moins de 20%** sur les quartiers prioritaires et le quartier Lafayette/Eblé (due sans doute à l'importance du parc mis en location avant 1968 : 42%) –voir étude de l'AURA sur le patrimoine obsolète.
 - **supérieure à 40%** en : centre-Ville (61.8%), effet du à la centralité, à l'offre de petits logements, et dans les quartiers Madeleine/Saint-Léonard, Saint-Jacques/Nazareth, et Lac-de-Maine à des parcs qui sont proportionnellement plus récents.

- **Profil des demandeurs satisfaits,**
 - **familles avec enfants** en proportion importante aux *Plaines/Petit-Bois* (53.7%) à *Monplaisir* (60%). Dans les autres quartiers la proportion avoisine les 40% sauf dans le centre et le quartier *St-Jacques/Nazareth* (33%) du fait d'une part plus importante de petits logements. Dans le quartier *Deux-Croix/Banchais* la part très faible, 28.6% est en lien avec l'engagement de l'opération de renouvellement urbain.
 - **emploi CDI :**
moins de 40% des entrants aux *Plaines/Petit-Bois* (37.8%) dans le Centre ville et à *Belle-Beille* (étudiants), moins de 50% à *Capucins/Verneau* et *Monplaisir*, dans tous les autres quartiers la proportion est supérieure à 50%, au Lac- de-Maine elle est de 74.6%.
 - **bénéficiaires du FSL :**
Dans tous les quartiers prioritaires ils représentent plus de 9% des entrants (*Monplaisir* et *Belle-Beille* 17%), *Justices* et *St-Jacques/Nazareth* s'apparentent à ces quartiers avec 9%. Dans tous les autres quartiers leur part est inférieure à 8% (*Lac-de-Maine* 1.7%)

Dans l'interprétation des données concernant le parc locatif social il convient de rappeler les significations différentes que peut revêtir un fort ou faible taux de rotation, l'importance de la structure des parcs qu'il s'agisse des types de logements (ex : individuels à Montreuil-Juigné, 42%, Trélazé, 23%, St-Barthélemy-d'Anjou, 20%), de leur taille, du montant des loyers... sans oublier l'incidence sur le volume de la demande annuelle de logements d'une commune, d'un quartier des nouvelles opérations...

2/ DEMANDEURS D'EMPLOI

Communes

- **Taux de chômage au RP 99**
A Angers et Trélazé le taux de chômage RP 99 approche 16 %, alors qu'il est de 9 % à Avrillé et 10,7 % aux Ponts-de-Cé.
- **Demandeurs d'emploi à la date de janvier 2005**
Total 12 960 : soit 85,3 % à Angers (80,4%) et Trélazé (4.9%).
Avrillé 4.5 %, Ponts-de-Cé 4.2% ; St Barthélemy d'Anjou 3.2% ; Montreuil-Juigné 2.8 %.
- **Demandeurs d'emploi : femmes**
Peu de différences significatives, maximum de 50 % à Montreuil-Juigné et St-Barthélemy-d'Anjou (Trélazé : 47,6 %).
- **Demandeurs d'emploi : moins de 25 ans**
Part maximum à Avrillé 30,4 % (Trélazé 29,5 %), minimum à St-Barthélemy-d'Anjou 23,3 % (Angers 25 %).
- **Demandeurs d'emploi de longue durée (1 an et plus, 3 ans et plus)**
A l'inverse c'est à St-Barthélemy-d'Anjou que les demandeurs d'emploi (DE) 1 an et plus, et ceux de 3 ans et plus, sont en plus forte proportion 38,6 % et 8,6 %.
C'est aux Ponts-de-Cé qu'ils sont le moins représentés : 32,7 % et 5,8 %.

Quartiers

- **Taux de chômage au RP 99**
 - Les six quartiers prioritaires ont les plus forts taux de chômage : *Monplaisir* 24,1 %, *Plaines/Petit-Bois* 20,1 %, *Belle-Beille* 19,9 %, *Deux-Croix/Banchais* 18,9 %, *Roseraie/Orgemont* 18,0 % et *Capucins/Verneau* 17,0 %.
 - Les autres quartiers d'Angers ont un taux : de 8,6 % au Lac-de-Maine à 15,4 % St-Jacques/Nazareth.
- **Demandeurs d'emploi (C1+C6) en part des demandeurs de la ville d'Angers**
La comparaison entre la part des actifs (au RP 99) et celle des demandeurs d'emploi (2005), montre pour les quartiers prioritaires des situations défavorables, principalement aux *Plaines/Petit-Bois*, 4 points de plus pour les demandeurs d'emploi ; *Monplaisir* 2,6 points ; *Belle-Beille* et *Roseraie/Orgemont* 1,6 points. C'est l'inverse (ou absence d'écart) pour les autres quartiers à Angers, sauf le centre-Ville, 0,5 points.
- **Part des femmes dans les Demandeurs d'emploi**
55,6 % au Lac de Maine et 52 % à Lafayette Eblé à rapporter à la part des femmes parmi les actifs au RP 99 (3^e et 2nd rangs pour ces quartiers) ; puis centre-ville 49.3% (rang 6), *Roseraie/Orgemont* 49.2% (rang 1) et *Justices* 48.9% (rang 8) ; minimum à *Madeleine/St-Léonard* 44,5 % (rang 9) et 44 % aux *Plaines/Petit-Bois*.
Les quartiers prioritaires à l'exception de la *Roseraie/Orgemont* ne sont pas aux premiers rangs desquels on trouve le plus grand nombre de femmes parmi les demandeurs, ce qui renvoie aussi aux pratiques (emploi), aux catégories sociales « employé » importante dans d'autres quartiers...

- **Les moins de 25 ans dans les Demandeurs d'emploi**

La part des jeunes parmi les actifs au recensement de la population 1999 (RP 99) est la plus forte dans les quartiers prioritaires *Belle-Beille* (rang 1 avant le centre-ville), puis *Monplaisir* et *Capucins/Verneau* (identique à Ney-Chalouère), *Deux-Croix/Banchais*, puis *Roseraie/Orgemont* (après St-Jacques Nazareth).

Ils sont en très forte proportion parmi les demandeurs d'emploi (DE) des *Plaines/Petit-Bois* 38% (Trélazé 29,5 %), et des Justices 28 % (5,6 % du total ville), *Capucins-Verneau* 26,8% (5,9 % du total ville), en centre-ville 26,4% (17,5 % du total ville), *Belle-Beille* 25,6% (9.9% du total ville), St-Jacques/Nazareth 26,3% (5,7 % du total ville) ; *Monplaisir* 25,9 % (11 % du total ville).

Moins de un quart des DE dans les autres quartiers dont *Deux-Croix/Banchais* (23,9 %) et *Roseraie/Orgemont* 23,3 % (13 % des jeunes DE ville).

- **Demandeurs d'emploi de longue durée (1 an et plus, 3 ans et plus)**

Monplaisir et *Deux-Croix/Banchais* cumulent chômage d'un an et plus (près de 35 % des DE) et 8,6 % des DE depuis 3 ans et plus. C'est à St-Jacques/Nazareth que la part de ces derniers est la plus élevée 10 %.

La part des demandeurs de longue durée, est plus forte à Lafayette/Eblé, 38,7 %, et au Lac-de-Maine, 37,4 %, où elle peut être corrélée aux parts plus élevées de DE femmes, en cohérence avec leur poids dans les actifs 99.

Le minimum est en centre-Ville (32,3) et à *Verneau/Capucins* (33,0).

Monplaisir et *Plaines/Petit-Bois* ont les taux de chômage les plus élevés au RP 99 ; à *Monplaisir* : rang 6 en part des actifs au RP 99 et rang 3 des DE 2005 de la ville (après Centre-ville et *Roseraie/Orgemont*), il faut noter l'importance parmi l'ensemble des DE des jeunes, et des demandeurs de très longue durée (point commun avec *Deux-Croix/Banchais*, pour un indicateur où les écarts entre quartiers ne sont pas les plus élevés).

Dans les autres quartiers d'Angers :

St-Jacques/Nazareth (taux de chômage RP 99 : 15,4%) : part la plus élevée de demandeurs d'emploi de très longue durée et part importante des moins de 25 ans parmi ceux-ci.

centre-ville (taux de chômage de 14,3 %) : au second rang en part des DE, et avec des parts parmi les plus élevées pour les femmes et, pour les jeunes, similaires à celles des quartiers prioritaires (rang 2, après *Belle-Beille* en lien avec les étudiants).

Justices (taux de chômage de 14,1 %) : part des femmes et part des jeunes parmi les plus élevées.

Dans l'interprétation des données concernant les demandeurs d'emploi une des limites tient au volume de la demande notamment pour le chômage des jeunes (relatif aux pratiques d'inscription à l'ANPE) mais aussi des demandeurs les plus éloignés de l'emploi (cf. Verneau/Capucins) ou à l'inverse des plus diplômés.

3/ PRECARITE : LES ALLOCATAIRES DU RMI ET DE L'API

Communes

4 551 allocataires RMI dans les six communes, 93 % à Angers et Trélazé
856 allocataires Api dans les six communes, 93 % à Angers et Trélazé

- **Allocataires du RMI**

Part des RMIstes (2003) rapportée aux 25-59 ans (RP99) : Angers 6,7 %, Trélazé 3,8 %, les Ponts-de-Cé 2,1 %, moins de 2 % pour les autres communes (St-Barthélemy-d'Anjou 1,4 %).

- **Allocataires du RMI avec enfants**

Les familles constituent une part plus importante des allocataires à Trélazé 38,5 %, à Angers 31 %, aux Ponts-de-Cé 30 %.
Autour d'un quart des allocataires à St-Barthélemy-d'Anjou (22,9 %), Avrillé, Montreuil-Juigné (25,5).

- **RMI seule ressource / ressources d'au plus 75 % du seuil de pauvreté**

A Angers 38% des allocataires (1 431) n'ont pour seule ressource que le RMI de même qu'aux Ponts-de-Cé, puis à Trélazé (33 %) ; dans les autres communes ces allocataires représentent moins du quart des allocataires (Montreuil-Juigné 17,6 %).

C'est l'inverse pour l'indicateur ressources inférieures à 75 % du seuil de bas revenus : à Montreuil-Juigné, 72,5 % (37), les bénéficiaires du RMI ont des ressources inférieures à ce seuil, à Angers 56,5 % (2 274), à Trélazé 64 % (123), aux Ponts-de-Cé 62 % (68).

Avrillé et St-Barthélemy-d'Anjou ont des caractéristiques voisines : autour de 24 % d'allocataires disposant du RMI pour seule ressource et 58 % à 60 % ayant des ressources inférieures à 75 % du seuil.

- **Allocataires API**

La distribution des communes est la même que pour les familles bénéficiaires du RMI, ce qui peut faire écho aux caractéristiques du parc. La part des allocataires API parmi les familles monoparentales (RP 99) atteint 14,8 % à Angers, 12,7 % à Trélazé, elle ne représente que 6,3 %, aux Ponts-de-Cé, et 5 % au plus dans les trois autres communes.

Quartiers

- **Allocataires du RMI**

Si les écarts sont importants en nombre entre les différents quartiers de la ville :

- le centre-Ville 20 % des allocataires de la ville,
- les quartiers prioritaires entre 10,1 %, Belle-Beille, et 13,9 % Roseraie/Orgemont, mais Deux-Croix/Banchais 8,4 %.
- les six autres quartiers entre 5,4 %, Lafayette/Eblé, et 1,1 % Lac-de-Maine, la distribution entre les quartiers est différente lorsqu'on en rapporte le nombre d'allocataires à la population des 25/59 ans en 1999.

Ils représentent alors à Monplaisir 9,3% de cette population, 7,9% à Belle-Beille et en centre-Ville et 1,4% au Lac-de-Maine.

- **Allocataires du RMI avec enfants**

Le centre-Ville qui représente 20 % des allocataires RMI de la ville ne représente que 8 % de ceux qui ont des enfants.

86 % des allocataires de ce quartier sont sans enfant, cette caractéristique n'est partagée que par les quartiers de Madeleine/St-Léonard (77,1 %) et Verneau/Capucins (81,5 %). Dans les autres quartiers au moins un allocataire sur trois a un ou des enfants, les quartiers prioritaires de Belle-Beille et Deux-Croix/Banchais 40 %, des Plaines/Petit-Bois 43 %, de Monplaisir 44 % et Roseraie/Orgemont 49 % comportent les plus fortes proportions.

- **RMI pour seule ressource**

Verneau/Capucins 48 % des allocataires, puis Belle-Beille 43,5 %, St-Jacques/Nazareth 42,3 %, Justices 40,6 %.

Les autres quartiers ont des proportions d'allocataires ayant le RMI pour seule ressource inférieures à 40 %, au Lac-de-Maine cette part est de 30,8 %, comme aux Plaines/Petit-Bois mais dans ce quartier ces allocataires représentent les trois-quarts des allocataires de la commune contre moins de 1% pour le Lac-de-Maine.

- **Allocataires ayant des ressources inférieures à 75 % du seuil de pauvreté**

Verneau/Capucins 78 % puis Lac de Maine 63 % (1,2 % des allocataires de la ville), Monplaisir, Roseraie/Orgemont, Justices, Belle-Beille aux alentours de 57 %.

Deux-Croix/Banchais, St-Jacques/Nazareth, centre-Ville proche ou égal à 55%.

Les trois derniers quartiers sont inférieurs de 10 points et plus à la moyenne ville : Lafayette/Eblé, Madeleine-St-Léonard, Ney-Chalouère (40,3 %).

- **Allocataires API**

Ils sont proportionnellement plus nombreux dans les quartiers prioritaires où ils représentent : à Belle-Beille 16 % des allocataires de la ville, à Roseraie/Orgemont et Monplaisir 14 %, à Capucins/Verneau 12%, comme dans le centre-Ville et 9% à Deux-Croix/Banchais.

Dans les autres quartiers, à l'exception de St-Jacques/Nazareth, 7 %, leur part est inférieure à 5 % (Saint-Serge/Ney-Chalouère, Lafayette/Eblé, Justices, Madeleine/Saint-Léonard, Lac-de-Maine).

Aux Plaines/Petit-Bois ils représentent 74 % des bénéficiaires de l'API de Trélazé.

La dimension de pauvreté (sur la base des allocataires RMI) est très différenciée au sein des villes : elle apparaît principalement dans les quartiers en contrat de ville et avec des caractéristiques différentes :

- aux Plaines/Petit-Bois, à Capucins/Verneau (RMI seule ressource, ressources inférieures à 75 % du seuil de bas revenus,)

- à Roseraie/Orgemont (RMI avec enfants et familles monoparentales), à Belle-Beille (API principalement), à Monplaisir (RMI familles) soit un profil plus familial avec une plus forte précarité économique à Belle-Beille.

4/ Education : collèges publics

L'absence de données récentes sur le premier degré de l'ONZUS, Observatoire national des ZUS (zones urbaines sensibles) conduit à n'utiliser pour cette thématique que les données concernant les élèves des collèges.

Ensemble des élèves

Effectifs :

Les collèges inscrits en *REP/ZEP* accueillent moins d'élèves par établissement. Ce constat nécessite une analyse plus fine qui permette d'apprécier l'importance de différents facteurs qui peuvent concourir à cet état :

- effets démographiques entraînés par le développement de la construction dans les communes périphériques, le vieillissement des ménages dans la ville centre,
- possibilités d'accueil offertes par les locaux,
- stratégies d'évitement des parents,

...

facteurs qui conduisent aussi à s'interroger sur l'évolution des périmètres de recrutement. A Angers, les collèges classés en *REP/ZEP* représentent 38,7 % des effectifs des collèges publics. A l'exception de *F.Rabelais*, 556 élèves, dont la moitié réside hors commune, tous les autres établissements comportent moins de 400 élèves : *Californie*, 373, *J. Lurçat*, 371, *Montaigne*, 335, et *J. Vilar*, 319.

Les autres collèges accueillent plus de 400 élèves, de *F.Landreau*, 420, à *J.Monnet*, 665. A Trélazé, *J.Rostand* seul collège d'une commune périphérique classé en *REP/ZEP* accueille 463 élèves dont 60 en SEGPA* alors que dans les autres communes les effectifs varient de près de 600 élèves (*C. Janequin* : Avrillé, 580, *J. Zay* Montreuil-Juigné, 597) à 760 élèves à la Venaiserie à St-Barthélemy-d'Anjou (collège le plus important du département).

Elèves domiciliés hors commune :

Les collèges des communes périphériques du fait de leurs secteurs de recrutement accueillent un plus grand nombre d'élèves domiciliés hors commune : *F. Villon*, aux Ponts-de-Cé accueille 61 % d'élèves domiciliés hors commune, ils sont 56 % à la Venaiserie St-Barthélemy-d'Anjou, 45 % à *J. Zay* à Montreuil-Juigné et 33 % à *C. Janequin* à Avrillé.

Dans les collèges publics d'Angers, en moyenne un quart des élèves est domicilié hors commune, ce qui recouvre de fortes différences dues principalement aux secteurs de recrutement: ils sont 69,5 % au collège *Debussy* ; *Rabelais* est au second rang 54,2 %. Ils sont 40 % à *J. Monnet*, part divisée par deux à *F. Landreau* et *J. Mermoz* (*Roseraie/Orgemont*), environ 21 %.

Dans les autres collèges moins de un élève sur cinq est domicilié hors commune.

Boursiers :

Les écarts entre collèges classés en *REP/ZEP* et les autres collèges sont importants:

- 60 % à 65 % des élèves sont boursiers à *J. Vilar* (*Roseraie/Orgemont*), et principalement *Montaigne* et *J. Lurçat* (*Deux- Croix/Banchais* ; *Monplaisir*).

* Les collèges *Debussy*, *Landreau*, *J. Vilar* à Angers et *C. Janequin* à Avrillé comportent également 50 à 70 élèves inscrits en SEGPA.

Ces écarts sont moindres ou inversés pour les collèges classés en *REP/ZEP* dont les secteurs de recrutement sont plus larges :

- un tiers environ à *Rabelais, Californie*, alors que les élèves boursiers représentent 40 % et 43 % à F. Landreau et Mermoz, 40 % et 43 %.

Dans les autres collèges 23 % des élèves sont boursiers, au collège Debussy à Monplaisir, 16 % et moins à J. Monnet, Lac-de-Maine, Chevreul et D. d'Angers en centre-ville.

A Angers, les élèves boursiers des collèges classés en *REP/ZEP* représentent 58,4 % des élèves boursiers dans les collèges publics alors que ces établissements ne représentent que 38.7% des élèves de la ville.

Dans les autres communes, *J. Rostand* à Trélazé est le collège où la part des élèves boursiers est la plus élevée : 40,4 % (Avrillé : 22 % ; Les Ponts-de-Cé et Montreuil-Juigné : 14 % ; St-Barthélemy-d'Anjou 11,5 %).

Elèves de sixième

Retard scolaire en sixième (dont redoublants)

Le retard scolaire est plus important dans les collèges classés en *REP/ZEP* *J. Lurçat* 50 % ; *Montaigne, J. Vilar* et *J. Rostand* à Trélazé chacun environ 41 % ; puis *Californie* 28 %.

La proportion d'élèves en retard scolaire est à Debussy de 27,5 % et elle approche 29 % à Mermoz, collèges implantés dans des quartiers prioritaires mais dont le secteur de recrutement est plus large.

Le collège en *REP/ZEP* *Rabelais* (où la part des élèves domiciliés hors commune est parmi les plus importantes) compte parmi ceux qui ont entre 20 et 25% d'élèves de sixième en retard scolaire, avec *J. Zay* à Montreuil-Juigné, *F. Villon* aux Ponts-de-Cé, *La Venaiserie* à St-Barthélemy d'Anjou.

Cela concerne entre 10 et 20 % des élèves à *C. Janequin* à Avrillé, puis à Angers dans les collèges *Chevreul* 17 %, *J. Monnet* 14,3 % et moins de 10 % dans les autres établissements.

Pourcentage de réussite aux évaluations

En 2004/2005, dans le département les taux de réussite aux évaluations en sixième sont de 64,9 % en français, 64,6 % en mathématiques.

Les scores sont supérieurs et atteignent 70 % et plus dans les deux matières, à Angers, *David d'Angers* et *Chevreul*, les deux collèges du centre-ville, à *J. Monnet*, ainsi que dans les collèges des communes d'Avrillé (*C. Jannequin*), les Ponts-de-Cé (*J. Zay*).

Le taux de réussite dans chacune des matières est de 60 % à 66 % environ, dans les collèges en *REP/ZEP* *F.Rabelais, Californie*, ainsi qu'à Debussy, Mermoz, *J.Rostand* à Trélazé, *La Venaiserie* à St-Barthélemy-d'Anjou.

Les scores sont inférieurs à la moyenne départementale, de 10 points et plus, à *J. Vilar, Montaigne* (57 % en français) et *J.Lurçat*.

A l'encontre des autres thématiques ces données sur les élèves des collèges publics sont présentées par établissement, leurs secteurs de recrutement des élèves couvrant des territoires plus larges que celui des quartiers ou des communes où ils sont implantés. La relation au quartier (à Angers un même quartier peut relever de plusieurs établissements. Exemple de Ney/Chalouère) ou à la commune, telle qu'elle est exprimée à travers la géographie prioritaire, s'avère donc plus délicate.

A l'exception d'une répartition des effectifs de chaque collège par communes du secteur de rattachement, nous ne disposons d'aucune autre information qui permettrait de qualifier les élèves selon leurs lieux de résidence ou, par exemple, de reconstituer leurs parcours du premier degré vers le collège (choix du collège public du secteur, hors secteur, d'un collège privé...).

QUESTIONNEMENTS SUSCITES PAR LES THEMATIQUES ANALYSEES, EN REGARD DE LA PERTINENCE DES TERRITOIRES CONTRACTUALISES ET D'EVOLUTIONS PRESSENTIES

Une première lecture des indicateurs choisis ne remet pas en cause la pertinence des priorités accordées aux six quartiers qui sont l'objet actuellement de contractualisations, dont certaines se poursuivront au-delà de 2006.

Les difficultés rencontrées par les habitants de ces quartiers apparaissent plus fortes et cumulées, que celles existant dans d'autres quartiers ou communes. Une mesure des évolutions récentes reste cependant à faire pour identifier les tendances d'amélioration dues par exemple aux effets des Programmes de renouvellement urbain (PRU).

- **Parc locatif social**

Par son importance, ses caractéristiques physiques, il est un élément déterminant pour la définition des caractéristiques sociales d'un quartier. A partir de travaux déjà effectués (patrimoine obsolète, CIL indice de précarité), l'ancienneté du parc, les pratiques d'attribution, les parcours résidentiels nécessitent des approfondissements pour en réaffirmer les enjeux et proposer des actions.

- **Demandeurs d'emploi**

Les caractéristiques sont à suivre dans le temps, y compris pour apprécier l'impact des politiques nationales (exemples des ZFU, des emplois aidés, des orientations du service public de l'emploi), et aussi pour faire le lien avec l'évolution des allocataires de minimas sociaux.

Plus en proximité, les dynamiques existant dans les équipements de quartier (insertion) peuvent aussi avoir un rôle.

Il reste à mieux connaître, par exemple le travail précaire (plus ou moins en lien avec travailleurs pauvres), plus généralement les pratiques d'inscription à l'ANPE, pour les jeunes, mais aussi pour les plus éloignés de l'emploi (impact à *Verneau/Capucins* ?) ou à l'inverse ceux qui le sont le moins.

Intérêt d'une approche approfondie du « système » emploi-chômage (ANPE ou non)-insertion, et aussi de la formation (lien au scolaire et à l'orientation, notamment).

Rôle de la Maison de l'emploi.

- **Précarité**

C'est là une caractéristique importante différenciant les quartiers prioritaires des autres. Elle complète l'aspect des difficultés appréhendées à travers les demandeurs d'emploi.

Pour cette dimension transversale aux différents axes de la politique de la ville, il conviendrait de mieux apprécier les différentes dimensions de la pauvreté.

- **Education**

L'enjeu important que constitue l'éducation apparaissait déjà fortement à travers les actions mises en œuvre dans le Contrat de ville et ces différents dispositifs spécifiques. La seule lecture des données concernant les élèves des collèges ne remet pas en cause la géographie prioritaire existante, mais elle fait apparaître encore plus fortement la nécessité de disposer d'une connaissance objective des élèves du premier degré.

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE ET TERRITOIRES : QUELS ENJEUX ?

- **Quelles échelles de territoires avec quels acteurs et pour quels enjeux ?**
 - ⇒ échelle d'agglomération emploi, logement (PLH, programmation des financements du PLS, attribution...),
 - ⇒ échelle villes : développement urbain de proximité (services, équipements...), précarité,
 - ⇒ acteurs associés/partenaires du diagnostic partagé,
 - ⇒ acteurs impliqués dans la contractualisation, acteurs porteurs de projets...
 - ⇒ enjeux transversaux (plusieurs communes, quartiers partageant des caractéristiques socio-urbaines similaires), territoriaux (quartiers cumulant des difficultés nécessitant un traitement global à l'échelle du quartier), de mutualisation...
- **Globalement : quelles modalités de définition (réponses aux besoins des habitants, ambition pour le quartier, complémentarité et attractivité des territoires) des secteurs prioritaires ?**
- **Quelle ambition pour *Monplaisir*, quartier prioritaire qui concentre des difficultés importantes et dont les projets semblent limités à la seule réparation ?**
- **Quels enjeux de développement des quartiers, quelles affirmations de leurs territoires, quelles articulations, complémentarités avec les autres quartiers dans le projet de ville, entre communes dans le projet d'agglomération ?**
- **Quelle prise en compte des enjeux liés à la (gestion urbaine de) proximité (MOUS, services et équipements en lien avec les populations jeunes, familles avec enfants, personnes âgées...), quels effets attendus, pour maintenir, développer la vie sociale et renforcer l'attractivité des quartiers ?**
- **Quelle affirmation de la démarche de connaissance et d'évaluation engagée, comment mieux partager l'information, confronter, mutualiser les pratiques pour adapter et faire évoluer les actions et ainsi disposer d'un outil de pilotage et d'aide à la décision... ?**
- **Quelles articulations, quelles complémentarités avec les dispositifs, conventions en cours ou en réflexion dont la géographie et les calendriers sont parfois différents? Quels apports pour ces dispositifs (PRU, CLS, PRE...)? Comment construire les cohérences indispensables qui rendent lisibles le projet de CUCS à l'échelle des territoires ?**

Annexes

ANGERS

QUARTIER 1 CENTRE VILLE

2004

	quartier		quartier/ville	ville	
		%	%		%
CADRAGE RP 99					
population	26892	100,0%	17,8%	151322	100,0%
dont femmes	15411	57,3%	18,7%	82341	54,4%
dont moins de 19 ans	3279	12,2%	10,5%	31359	20,7%
dont actifs	10623	39,5%	16,1%	65797	43,5%
chômeurs et taux chômage RP	1515	14,3%	14,7%	10315	15,7%
résidences principales	15563	100,0%	22,0%	70810	100,0%
dont propriétaires	3338	21,4%	16,1%	20791	29,4%
locataires PLS	2291	14,7%	10,1%	22589	31,9%

PARC LOCATIF SOCIAL					
nbre logts 2003	2318	100,0%	9,6%	24251	100,0%
nbre logts vacants 2003	56	2,4%	6,4%	877	3,6%
nbre logts construits avant 1982	1139	49,1%	6,7%	16894	69,7%
nbre demandes 2005	1433		17,4%	8249	
<i>part rapportée au parc 2003</i>	<i>61,8%</i>			<i>34,0%</i>	
nbre ddes satisfaites 2003	422	100,0%	13,0%	3240	100,0%
dont familles avec enfants 2003	142	33,6%	13,1%	1087	33,5%
emploi CDI 2003	166	39,3%	10,3%	1610	49,7%
bénéficiaires FSL 2003	31	7,3%	9,1%	340	10,5%

Demandeurs d'emploi (A.N.P.E.)					
nbre demandeurs (cat.1+6) janvier 2005	1729	100,0%	16,6%	10418	100,0%
dont femmes	852	49,3%	16,8%	5064	48,6%
dont moins de 25 ans	456	26,4%	17,5%	2608	25,0%
dont demandeurs d'emploi de longue durée (1 an et +)	559	32,3%	15,6%	3587	34,4%
dont demandeurs d'emploi de très longue durée (3 an et +)	104	6,0%	13,3%	783	7,5%
P.L.I.E. 2004 : nombre de personnes suivies	104		10,8%	962	

PRECARITE décembre 2003					
allocataires RMI	810	100,0%	20,1%	4027	100,0%
en part des 25/59 ans <i>au RP 99</i>		<i>7,9%</i>		<i>6,1%</i>	
allocataires agés de 35/49 ans	272	33,6%	17,9%	1517	37,7%
allocataires avec enfants	114	14,1%	9,1%	1247	31,0%
RMI <i>fin 2002</i> , seule ressource*	241	34,3%	16,8%	1431	38,1%
Ressources inférieures à 75 % du seuil de bas revenus	440	54,3%	19,3%	2274	56,5%
familles monoparentales RP	628			5020	
allocataires API	92	14,6%	12,4%	744	14,8%

*sur Revenu net imposable+prestations

ANGERS
QUARTIER 2 ST SERGE NEY CHALOUERE
2004

quartier		quartier/ville		ville	
	%		%		%

CADRAGE RP 99					
population	10191	100,0%	6,7%	151322	100,0%
dont femmes	5350	52,5%	6,5%	82341	54,4%
dont moins de 19 ans	1673	16,4%	5,3%	31359	20,7%
dont actifs	4535	44,5%	6,9%	65797	43,5%
chômeurs et taux chômage RP	629	13,9%	6,1%	10315	15,7%
résidences principales	5164	100,0%	7,3%	70810	100,0%
dont propriétaires	1655	32,0%	8,0%	20791	29,4%
locataires PLS	1047	20,3%	4,6%	22589	31,9%

PARC LOCATIF SOCIAL					
nbre logts 2003	1148	100,0%	4,7%	24251	100,0%
nbre logts vacants 2003	11	1,0%	1,3%	877	3,6%
nbre logts construits avant 1982	577	50,3%	3,4%	16894	69,7%
nbre demandes 2005	331		4,0%	8249	
<i>part rapportée au parc 2003</i>	<i>28,8%</i>			<i>34,0%</i>	
nbre ddes satisfaites 2003	117	100,0%	3,6%	3240	100,0%
dont familles avec enfants 2003	46	39,3%	4,2%	1087	33,5%
emploi CDI 2003	67	57,3%	4,2%	1610	49,7%
bénéficiaires FSL 2003	9	7,7%	2,6%	340	10,5%

Demandeurs d'emploi (A.N.P.E.)					
nbre demandeurs (cat.1+6) janvier 2005	718	100,0%	6,9%	10418	
dont femmes	343	47,8%	6,8%	5064	48,6%
dont moins de 25 ans	164	22,8%	6,3%	2608	25,0%
dont demandeurs d'emploi de longue durée	242	33,7%	6,7%	3587	34,4%
dont demandeurs d'emploi de très longue durée (3 an et +)	44	6,1%	5,6%	783	7,5%
P.L.I.E. 2004 : nombre de personnes suivies	48		5,0%	962	

PRECARITE décembre 2003					
allocataires RMI	196	100,0%	4,9%	4027	
en part des 25/59 ans <i>au RP 99</i>		<i>4,3%</i>		<i>6,1%</i>	
allocataires agés de 35/49 ans	75	38,3%	4,9%	1517	37,7%
allocataires avec enfants	57	29,1%	4,6%	1247	31,0%
RMI <i>fin 2002</i> , seule ressource*	71	36,8%	5,0%	1431	38,1%
Ressources inférieures à 75 % du seuil de bas revenus	79	40,3%	3,5%	2274	56,5%
familles monoparentales RP	264			5020	
allocataires API	34	12,9%	4,6%	744	14,8%

*sur Revenu net imposable+prestations

ANGERS
QUARTIER 3 MADELEINE / ST LEONARD
2004

quartier		quartier/ville		ville	
	%		%		%

CADRAGE RP 99					
population	12573	100,0%	8,3%	151322	100,0%
dont femmes	6858	54,5%	8,3%	82341	54,4%
dont moins de 19 ans	2186	17,4%	7,0%	31359	20,7%
dont actifs	5241	41,7%	8,0%	65797	43,5%
chômeurs et taux chômage RP	561	10,7%	5,4%	10315	15,7%
résidences principales	5918	100,0%	8,4%	70810	100,0%
dont propriétaires	2215	37,4%	10,7%	20791	29,4%
locataires PLS	758	12,8%	3,4%	22589	31,9%

PARC LOCATIF SOCIAL					
nbre logts 2003	755	100,0%	3,1%	24251	100,0%
nbre logts vacants 2003	16	2,1%	1,8%	877	3,6%
nbre logts construits avant 1982	398	52,7%	2,4%	16894	69,7%
nbre demandes 2005	368		4,5%	8249	
<i>part rapportée au parc 2003</i>	<i>48,7%</i>			<i>34,0%</i>	
nbre ddes satisfaites 2003	190	100,0%	5,9%	3240	100,0%
dont familles avec enfants 2003	74	38,9%	6,8%	1087	33,5%
emploi CDI 2003	97	51,1%	6,0%	1610	49,7%
bénéficiaires FSL 2003	9	4,7%	2,6%	340	10,5%

Demandeurs d'emploi (A.N.P.E.)					
nbre demandeurs (cat.1+6) janvier 2005	596	100,0%	5,7%	10418	
dont femmes	265	44,5%	5,2%	5064	48,6%
dont moins de 25 ans	138	23,2%	5,3%	2608	25,0%
dont demandeurs d'emploi de longue durée	206	34,6%	5,7%	3587	34,4%
dont demandeurs d'emploi de très longue durée (3 an et +)	49	8,2%	6,3%	783	7,5%
P.L.I.E. 2004 : nombre de personnes suivies	50		5,2%	962	

PRECARITE décembre 2003					
allocataires RMI	191	100,0%	4,7%	4027	
en part des 25/59 ans <i>au RP 99</i>		3,6%		6,1%	
allocataires agés de 35/49 ans	62	32,5%	4,1%	1517	37,7%
allocataires avec enfants	17	8,9%	1,4%	1247	31,0%
RMI <i>fin 2002</i> , seule ressource*	56	34,1%	3,9%	1431	38,1%
Ressources inférieures à 75 % du seuil de bas revenus	82	42,9%	3,6%	2274	56,5%
familles monoparentales RP	252			5020	
allocataires API	16	6,3%	2,2%	744	14,8%

*sur Revenu net imposable+prestations

ANGERS
QUARTIER 4 LA FAYETTE EBLE
2004

quartier		quartier/ville		ville	
	%		%		%

CADRAGE RP 99					
population	17459	100,0%	11,5%	151322	100,0%
dont femmes	9600	55,0%	11,7%	82341	54,4%
dont moins de 19 ans	3281	18,8%	10,5%	31359	20,7%
dont actifs	7417	42,5%	11,3%	65797	43,5%
chômeurs et taux chômage RP	910	12,3%	8,8%	10315	15,7%
résidences principales	8852	100,0%	12,5%	70810	100,0%
dont propriétaires	3276	37,0%	15,8%	20791	29,4%
locataires PLS	1623	18,3%	7,2%	22589	31,9%

PARC LOCATIF SOCIAL					
nbre logts 2003	1591	100,0%	6,6%	24251	100,0%
nbre logts vacants 2003	16	1,0%	1,8%	877	3,6%
nbre logts construits avant 1982	857	53,9%	5,1%	16894	69,7%
nbre demandes 2005	313		3,8%	8249	
<i>part rapportée au parc 2003</i>	<i>19,7%</i>			<i>34,0%</i>	
nbre ddes satisfaites 2003	224	100,0%	6,9%	3240	100,0%
dont familles avec enfants 2003	101	45,1%	9,3%	1087	33,5%
emploi CDI 2003	116	51,8%	7,2%	1610	49,7%
bénéficiaires FSL 2003	13	5,8%	3,8%	340	10,5%

Demandeurs d'emploi (A.N.P.E.)					
nbre demandeurs (cat.1+6) janvier 2005	923	100,0%	8,9%	10418	
dont femmes	480	52,0%	9,5%	5064	48,6%
dont moins de 25 ans	225	24,4%	8,6%	2608	25,0%
dont demandeurs d'emploi de longue durée	357	38,7%	10,0%	3587	34,4%
dont demandeurs d'emploi de très longue durée (3 an et +)	71	7,7%	9,1%	783	7,5%
P.L.I.E. 2004 : nombre de personnes suivies	51		5,3%	962	

PRECARITE décembre 2003					
allocataires RMI	217	100,0%	5,4%	4027	
en part des 25/59 ans <i>au RP 99</i>		<i>2,8%</i>		<i>6,1%</i>	
allocataires agés de 35/49 ans	82	37,8%	5,4%	1517	37,7%
allocataires avec enfants	70	32,3%	5,6%	1247	31,0%
RMI <i>fin 2002</i> , seule ressource*	63	33,9%	4,4%	1431	38,1%
Ressources inférieures à 75 % du seuil de bas revenus	102	47,0%	4,5%	2274	56,5%
familles monoparentales RP	504			5020	
allocataires API	34	6,7%	4,6%	744	14,8%

*sur Revenu net imposable+prestations

ANGERS
QUARTIER 5 BELLE BEILLE
2004

	quartier		quartier/ville		ville	
		%		%		%
CADRAGE RP 99						
population	12902		8,5%		151322	
dont femmes	6842	53,0%	8,3%		82341	54,4%
dont moins de 19 ans	2963	23,0%	9,4%		31359	20,7%
dont actifs	5250	40,7%	8,0%		65797	43,5%
chômeurs et taux chômage RP	1044	19,9%	10,1%		10315	15,7%
résidences principales	5315	100,0%	7,5%		70810	100,0%
dont propriétaires	991	18,6%	4,8%		20791	29,4%
locataires PLS	2864	53,9%	12,7%		22589	31,9%

PARC LOCATIF SOCIAL						
nbre logts 2003	3153	100,0%	13,0%		24251	100,0%
nbre logts vacants 2003	312	9,9%	35,6%		877	3,6%
nbre logts construits avant 1982	2468	78,3%	14,6%		16894	69,7%
nbre demandes 2005	660		8,0%		8249	
<i>part rapportée au parc 2003</i>	20,9%				34,0%	
nbre ddes satisfaites 2003	384	100,0%	11,9%		3240	100,0%
dont familles avec enfants 2003	148	38,5%	13,6%		1087	33,5%
emploi CDI 2003	136	35,4%	8,4%		1610	49,7%
bénéficiaires FSL 2003	67	17,4%	19,7%		340	10,5%

Demandeurs d'emploi (A.N.P.E.)						
nbre demandeurs (cat.1+6) janvier 2005	1006	100,0%	9,7%		10418	
dont femmes	487	48,4%	9,6%		5064	48,6%
dont moins de 25 ans	258	25,6%	9,9%		2608	25,0%
dont demandeurs d'emploi de longue durée	350	34,8%	9,8%		3587	34,4%
dont demandeurs d'emploi de très longue durée (3 an et +)	74	7,4%	9,5%		783	7,5%
P.L.I.E. 2004 : nombre de personnes suivies	113		11,7%		962	

allocataires RMI	406	100,0%	10,1%		4027	
en part des 25/59 ans <i>au RP 99</i>	7,9%				6,1%	
allocataires agés de 35/49 ans	147	36,2%	9,7%		1517	37,7%
allocataires avec enfants	162	39,9%	13,0%		1247	31,0%
RMI <i>fin 2002</i> , seule ressource*	164	43,5%	11,5%		1431	38,1%
Ressources inférieures à 75 % du seuil de bas revenus	230	56,7%	10,1%		2274	56,5%
familles monoparentales RP	536				5020	
allocataires API	119	22,2%	16,0%		744	14,8%

*sur Revenu net imposable+prestations

EDUCATION : collèges publics classés en REP/ZEP*	<i>Collèges publics</i>					
Collège Rabelais : Effectifs 2004/2005	555	100,0%	11,0%		5 052	
dont Sixième	139	25,0%	11,7%		1 190	23,6%
Elèves boursiers	186	33,5%	11,4%		1633	32,3%
% Entrants 2004 en sixième avec 1 an de retard et + (dont redoublants)	21,7					
présents % Réussite aux évaluations français	65,6					
présents % Réussite aux évaluations mathématiques	65,9					
présents % Obtention D.N.B. série collège	78,6					

PREVENTION 2004						
faits constatés	637	100%	5,3%		11932	100%
faits constatés sur voie publique	393	61,7%	6,1%		6490	54,4%
violences urbaines	34	5,3%	10,8%		316	2,6%

*Eléments portés uniquement en % : cela correspond aux données transmises, et/ou se rapportent aux élèves présents (en troisième en particulier, l'effectif total peut être supérieur à l'effectif présent au DNB série collège)

ANGERS
QUARTIER 6 ST JACQUES / NAZARETH

2004

	quartier		quartier/ville		ville	
		%		%		%
CADRAGE RP 99						
population	8694		5,7%		151322	
dont femmes	4839	55,7%	5,9%		82341	54,4%
dont moins de 19 ans	1902	21,9%	6,1%		31359	20,7%
dont actifs	3690	42,4%	5,6%		65797	43,5%
chômeurs et taux chômage RP	567	15,4%	5,5%		10315	15,7%
résidences principales	3762	100,0%	5,3%		70810	100,0%
dont propriétaires	1006	26,7%	4,8%		20791	29,4%
locataires PLS	1249	33,2%	5,5%		22589	31,9%
PARC LOCATIF SOCIAL						
nbre logts 2003	1400	100,0%	5,8%		24251	100,0%
nbre logts vacants 2003	41	2,9%	4,7%		877	3,6%
nbre logts construits avant 1982	811	57,9%	4,8%		16894	69,7%
nbre demandes 2005	622		7,5%		8249	
<i>part rapportée au parc 2003</i>	<i>44,4%</i>				<i>34,0%</i>	
nbre ddes satisfaites 2003	193	100,0%	6,0%		3240	100,0%
dont familles avec enfants 2003	64	33,2%	5,9%		1087	33,5%
emploi CDI 2003	116	60,1%	7,2%		1610	49,7%
bénéficiaires FSL 2003	17	8,8%	5,0%		340	10,5%
Demandeurs d'emploi (A.N.P.E.)						
nbre demandeurs (cat.1+6) janvier 2005	563	100,0%	5,4%		10418	
dont femmes	263	46,7%	5,2%		5064	48,6%
dont moins de 25 ans	148	26,3%	5,7%		2608	25,0%
dont demandeurs d'emploi de longue durée	193	34,3%	5,4%		3587	34,4%
dont demandeurs d'emploi de très longue durée (3 an et +)	56	9,9%	7,2%		783	7,5%
P.L.I.E. 2004 : nombre de personnes suivies	66		6,9%		962	
PRECARITE décembre 2003						
allocataires RMI	206	100,0%	5,1%		4027	
en part des 25/59 ans <i>au RP 99</i>	5,6%				6,1%	
allocataires agés de 35/49 ans	80	38,8%	5,3%		1517	37,7%
allocataires avec enfants	68	33,0%	5,5%		1247	31,0%
RMI <i>fin 2002</i> , seule ressource*	82	42,3%	5,7%		1431	38,1%
Ressources inférieures à 75 % du seuil de bas revenus	113	54,9%	5,0%		2274	56,5%
familles monoparentales RP	312				5020	
allocataires API	51	16,3%	6,9%		744	14,8%

*sur Revenu net imposable+prestations

ANGERS
QUARTIER 7 CAPUCINS VERNEAU

quartier		quartier/ville		ville	
	%		%		%

CADRAGE RP 99					
population	8516		5,6%	151322	
dont femmes	4510	53,0%	5,5%	82341	54,4%
dont moins de 19 ans	2011	23,6%	6,4%	31359	20,7%
dont actifs	3570	41,9%	5,4%	65797	43,5%
chômeurs et taux chômage RP	606	17,0%	5,9%	10315	15,7%
résidences principales	3552	100,0%	5,0%	70810	100,0%
dont propriétaires	1188	33,4%	5,7%	20791	29,4%
locataires PLS	1077	30,3%	4,8%	22589	31,9%

PARC LOCATIF SOCIAL					
nbre logts 2003	1246	100,0%	5,1%	24251	100,0%
nbre logts vacants 2003	86	6,9%	9,8%	877	3,6%
nbre logts construits avant 1982	736	59,1%	4,4%	16894	69,7%
nbre demandes 2005	257		3,1%	8249	
<i>part rapportée au parc 2003</i>	<i>20,6%</i>			<i>34,0%</i>	
nbre ddes satisfaites 2003	207	100,0%	6,4%	3240	100,0%
dont familles avec enfants 2003	90	43,5%	8,3%	1087	33,5%
emploi CDI 2003	91	44,0%	5,7%	1610	49,7%
bénéficiaires FSL 2003	19	9,2%	5,6%	340	10,5%

Demandeurs d'emploi (A.N.P.E.)					
nbre demandeurs (cat.1+6) janvier 2005	579	100,0%	5,6%	10418	
dont femmes	281	48,5%	5,5%	5064	48,6%
dont moins de 25 ans	155	26,8%	5,9%	2608	25,0%
dont demandeurs d'emploi de longue durée	191	33,0%	5,3%	3587	34,4%
dont demandeurs d'emploi de très longue durée (3 an et +)	34	5,9%	4,3%	783	7,5%
P.L.I.E. 2003 : nombre d'inscrits	79		8,2%	962	

PRECARITE décembre 2003					
allocataires RMI	417	100,0%	10,4%	4027	
en part des 25/59 ans <i>au RP 99</i>		11,6%		6,1%	
allocataires agés de 35/49 ans	164	39,3%	10,8%	1517	37,7%
allocataires avec enfants	77	18,5%	6,2%	1247	31,0%
RMI <i>fin 2002</i> , seule ressource*	209	48,0%	14,6%	1431	38,1%
Ressources inférieures à 75 % du seuil de bas revenus	324	77,7%	14,2%	2274	56,5%
familles r familles monoparentales RP	252			5020	
allocataires API	86	34,1%	11,6%	744	14,8%

*sur Revenu net imposable+prestations

EDUCATION : collèges publics classés en REP/ZEP		Collèges publics			
Collège Californie : effectifs 2004/2005	373	100,0%	7,4%	5 052	
dont Sixième	92	24,7%	7,7%	1 190	23,6%
Elèves boursiers	118	31,6%	7,2%	1633	
% Entrants 2004 en sixième avec 1 an de retard et + (dont redoublants)	28,3				
% Réussite aux évaluations français	67,7				
% Réussite aux évaluations mathématiques	62,4				
% Obtention D.N.B. série collège	66,3				

PREVENTION 2004					
faits constatés	661	100%	5,5%	11932	100%
faits constatés sur voie publique	414	62,6%	6,4%	6490	54,4%
violences urbaines	38	5,7%	12,0%	316	2,6%

ANGERS
QUARTIER 8 MONPLAISIR

quartier		quartier/ville		ville	
	%		%		%

CADRAGE RP 99					
population	11112		7,3%	151322	
dont femmes	5791	52,1%	7,0%	82341	54,4%
dont moins de 19 ans	3131	28,2%	10,0%	31359	20,7%
dont actifs	5081	45,7%	7,7%	65797	43,5%
chômeurs et taux chômage RP	1224	24,1%	11,9%	10315	15,7%
résidences principales	4276	100,0%	6,0%	70810	100,0%
dont propriétaires	935	21,9%	4,5%	20791	29,4%
locataires PLS	2885	67,5%	12,8%	22589	31,9%

PARC LOCATIF SOCIAL					
nbre logts 2003	2997	100,0%	12,4%	24251	100,0%
nbre logts vacants 2003	37	1,2%	4,2%	877	3,6%
nbre logts construits avant 1982	2654	88,6%	15,7%	16894	69,7%
nbre demandes 2005	548		6,6%	8249	
<i>part rapportée au parc 2003</i>	<i>18,3%</i>			<i>34,0%</i>	
nbre ddes satisfaites 2003	332	100,0%	10,2%	3240	100,0%
dont familles avec enfants 2003	200	60,2%	18,4%	1087	33,5%
emploi CDI 2003	159	47,9%	9,9%	1610	49,7%
bénéficiaires FSL 2003	58	17,5%	17,1%	340	10,5%

Demandeurs d'emploi (A.N.P.E.)					
nbre demandeurs (cat.1+6) janvier 2005	1076	100,0%	10,3%	10418	
dont femmes	485	45,1%	9,6%	5064	48,6%
dont moins de 25 ans	279	25,9%	10,7%	2608	25,0%
dont demandeurs d'emploi de longue durée	375	34,9%	10,5%	3587	34,4%
dont demandeurs d'emploi de très longue durée (3 an et +)	92	8,6%	11,7%	783	7,5%
P.L.I.E. 2003 : nombre d'inscrits	114		11,9%	962	

PRECARITE décembre 2003					
allocataires RMI	476	100,0%	11,8%	4027	100,0%
en part des 25/59 ans <i>au RP 99</i>		9,3%		6,1%	
allocataires agés de 35/49 ans	183	38,4%	12,1%	1517	37,7%
allocataires avec enfants	208	43,7%	16,7%	1247	31,0%
RMI <i>fin 2002</i> , seule ressource*	158	36,8%	11,0%	1431	38,1%
Ressources inférieures à 75 % du seuil de bas revenus	273	57,4%	12,0%	2274	56,5%
familles monoparentales RP	543			5020	
allocataires API	104	19,2%	14,0%	744	14,8%

*sur Revenu net imposable+prestations

EDUCATION : collèges publics classés en REP/ZEP	<i>Collèges publics</i>				
Collège J. Lurçat : effectifs 2004/2005	371	100,0%	7,3%	5 052	
dont Sixième	102	27,5%	8,6%	1 190	23,6%
Elèves boursiers	241	65,0%	14,8%	1633	
% Entrants 2004 en sixième avec 1 an de retard et + (dont redoublants)	50				
% Réussite aux évaluations français	53,1				
% Réussite aux évaluations mathématiques	54,1				
% Obtention D.N.B. série collège	70				

PREVENTION 2004					
faits constatés	991	100%	8,3%	11932	100%
faits constatés sur voie publique	592	59,7%	9,1%	6490	54,4%
violences urbaines	66	6,7%	20,9%	316	2,6%

ANGERS
QUARTIER 9 DEUX-CROIX BANCHAIS

	quartier		quartier/ville		ville	
		%		%		%
CADRAGE RP 99						
population	10795		7,1%	151322		
dont femmes	5811	53,8%	7,1%	82341	54,4%	
dont moins de 19 ans	2507	23,2%	8,0%	31359	20,7%	
dont actifs	4993	46,3%	7,6%	65797	43,5%	
chômeurs et taux chômage RP	943	18,9%	9,1%	10315	15,7%	
résidences principales	4942	100,0%	7,0%	70810	100,0%	
dont propriétaires	1754	35,5%	8,4%	20791	29,4%	
locataires PLS	2067	41,8%	9,2%	22589	31,9%	

PARC LOCATIF SOCIAL					
nbre logts 2003	2279	100,0%	9,4%	24251	100,0%
nbre logts vacants 2003	224	9,8%	25,5%	877	3,6%
nbre logts construits avant 1982	1866	81,9%	11,0%	16894	69,7%
nbre demandes 2005	332		4,0%	8249	
<i>part rapportée au parc 2003</i>	<i>14,6%</i>			<i>34,0%</i>	
nbre ddes satisfaites 2003	287	100,0%	8,9%	3240	100,0%
dont familles avec enfants 2003	82	28,6%	7,5%	1087	33,5%
emploi CDI 2003	154	53,7%	9,6%	1610	49,7%
bénéficiaires FSL 2003	31	10,8%	9,1%	340	10,5%

Demandeurs d'emploi (A.N.P.E.)					
nbre demandeurs (cat.1+6) janvier 2005	802		7,7%	10418	
dont femmes	387	48,3%	7,6%	5064	48,6%
dont moins de 25 ans	192	23,9%	7,4%	2608	25,0%
dont demandeurs d'emploi de longue durée	279	34,8%	7,8%	3587	34,4%
dont demandeurs d'emploi de très longue durée (3 an et +)	69	8,6%	8,8%	783	7,5%
P.L.I.E. 2003 : nombre d'inscrits	81		8,4%	962	

PRECARITE décembre 2003					
allocataires RMI	337	100,0%	8,4%	4027	100,0%
en part des 25/59 ans <i>au RP 99</i>	6,8%			6,1%	
allocataires agés de 35/49 ans	148	43,9%	9,8%	1517	37,7%
allocataires avec enfants	134	39,8%	10,7%	1247	31,0%
RMI <i>fin 2002</i> , seule ressource*	109	35,0%	7,6%	1431	38,1%
Ressources inférieures à 75 % du seuil de bas revenus	187	55,5%	8,2%	2274	
familles monoparentales RP	401			5020	
allocataires API	66	16,5%	8,9%	744	14,8%

*sur Revenu net imposable+prestations

EDUCATION : collèges publics classés en REP/ZEP	<i>Collèges publics</i>				
Collège Montaigne : effectifs 2004/2005	335		6,6%	5 052	
dont Sixième	91		7,6%	1 190	23,6%
Elèves boursiers	216	64,5%	13,2%	1633	
% Entrants 2004 en sixième avec 1 an de retard et + (dont redoublants)	40,7				
% Réussite aux évaluations français	57,4				
% Réussite aux évaluations mathématiques	55,6				
% Obtention D.N.B. série collège	54,1				

PREVENTION 2004					
faits constatés	538	100%	4,5%	11932	100%
faits constatés sur voie publique	332	61,7%	5,1%	6490	54,4%
violences urbaines	13	2,4%	4,1%	316	2,6%

ANGERS
QUARTIER 10 JUSTICES
2004

	quartier		quartier/ville		ville
	%		%		%

CADRAGE RP 99					
population	9097		6,0%	151322	
dont femmes	4851	53,3%	5,9%	82341	54,4%
dont moins de 19 ans	2307	25,4%	7,4%	31359	20,7%
dont actifs	4098	45,0%	6,2%	65797	43,5%
chômeurs et taux chômage RP	577	14,1%	5,6%	10315	15,7%
résidences principales	3860	100,0%	5,5%	70810	100,0%
dont propriétaires	1441	37,3%	6,9%	20791	29,4%
locataires PLS	1605	41,6%	7,1%	22589	31,9%

PARC LOCATIF SOCIAL					
nbre logts 2003	1666	100,0%	6,9%	24251	100,0%
nbre logts vacants 2003	14	0,8%	1,6%	877	3,6%
nbre logts construits avant 1982	1058	63,5%	6,3%	16894	69,7%
nbre demandes 2005	585		7,1%	8249	
<i>part rapportée au parc 2003</i>	35,1%			34,0%	
nbre ddes satisfaites 2003	154	100,0%	4,8%	3240	100,0%
dont familles avec enfants 2003	60	39,0%	5,5%	1087	33,5%
emploi CDI 2003	90	58,4%	5,6%	1610	49,7%
bénéficiaires FSL 2003	15	9,7%	4,4%	340	10,5%

Demandeurs d'emploi (A.N.P.E.)					
nbre demandeurs (cat.1+6) janvier 2005	521	100,0%	5,0%	10418	
dont femmes	255	48,9%	5,0%	5064	48,6%
dont moins de 25 ans	146	28,0%	5,6%	2608	25,0%
dont demandeurs d'emploi de longue durée	176	33,8%	4,9%	3587	34,4%
dont demandeurs d'emploi de très longue durée (3 an et +)	41	7,9%	5,2%	783	7,5%
P.L.I.E. 2004 : nombre de personnes suivies	62		6,4%	962	

PRECARITE décembre 2003					
allocataires RMI	164	100,0%	4,1%	4027	
en part des 25/59 ans <i>au RP 99</i>		3,9%		6,1%	
allocataires agés de 35/49 ans	59	36,0%	3,9%	1517	37,7%
allocataires avec enfants	54	32,9%	4,3%	1247	31,0%
RMI <i>fin 2002</i> , seule ressource*	65	40,6%	4,5%	1431	38,1%
Ressources inférieures à 75 % du seuil de bas revenus	93	56,7%	4,1%	2274	56,5%
familles monoparentales RP	248			5020	
allocataires API	25	10,1%	3,4%	744	14,8%

*sur Revenu net imposable+prestations

ANGERS
QUARTIER 11 ROSERAIE ORGEMONT

quartier		quartier/ville	ville	
	%	%		%

CADRAGE RP 99					
population	16965		11,2%	151322	
dont femmes	9268	54,6%	11,3%	82341	54,4%
dont moins de 19 ans	4095	24,1%	13,1%	31359	20,7%
dont actifs	8186	48,3%	12,4%	65797	43,5%
chômeurs et taux chômage RP	1470	18,0%	14,3%	10315	15,7%
résidences principales	7507	100,0%	10,6%	70810	100,0%
dont propriétaires	2123	28,3%	10,2%	20791	29,4%
locataires PLS	4161	55,4%	18,4%	22589	31,9%

PARC LOCATIF SOCIAL					
nbre logts 2003	4419	100,0%	18,2%	24251	100,0%
nbre logts vacants 2003	58	1,3%	6,6%	877	3,6%
nbre logts construits avant 1982	4328	97,9%	25,6%	16894	69,7%
nbre demandes 2005	840		10,2%	8249	
<i>part rapportée au parc 2003</i>	<i>19,0%</i>			<i>34,0%</i>	
nbre ddes satisfaites 2003	549	100,0%	16,9%	3240	100,0%
dont familles avec enfants 2003	227	41,3%	20,9%	1087	33,5%
emploi CDI 2003	283	51,5%	17,6%	1610	49,7%
bénéficiaires FSL 2003	67	12,2%	19,7%	340	10,5%

Demandeurs d'emploi (A.N.P.E.)					
nbre demandeurs (cat.1+6) janvier 2005	1466		14,1%	10418	
dont femmes	722	49,2%	14,3%	5064	48,6%
dont moins de 25 ans	342	23,3%	13,1%	2608	25,0%
dont demandeurs d'emploi de longue durée	495	33,8%	13,8%	3587	34,4%
dont demandeurs d'emploi de très longue durée (3 an et +)	122	8,3%	15,6%	783	7,5%
P.L.I.E. 2003 : nombre d'inscrits	184		19,1%	962	

PRECARITE décembre 2003					
allocataires RMI	560	100,0%	13,9%	4027	100,0%
en part des 25/59 ans <i>au RP 99</i>	6,8%			6,1%	
allocataires agés de 35/49 ans	233	41,6%	15,4%	1517	37,7%
allocataires avec enfants	272	48,6%	21,8%	1247	31,0%
RMI <i>fin 2002</i> , seule ressource*	193	36,8%	13,5%	1431	38,1%
Ressources inférieures à 75 % du seuil de bas revenus	320	57,1%	14,1%	2274	
familles monoparentales RP	864			5020	
allocataires API	107	12,4%	14,4%	744	14,8%

*sur Revenu net imposable+prestations

EDUCATION : collèges publics classés en REP/ZEP	<i>Collèges publics</i>				
	Collège J. Vilar : effectifs 2004/2005	319		6,3%	5 052
dont Sixième	68	21,3%	5,7%	1 190	23,6%
Elèves boursiers	192	60,2%	11,8%	1633	
% Entrants 2004 en sixième avec 1 an de retard et + (dont redoublants)	40,3				
% Réussite aux évaluations français	56,3				
% Réussite aux évaluations mathématiques	57,3				
% Obtention D.N.B. série collège	72,9				

PREVENTION 2004					
faits constatés	1147	100%	9,6%	11932	100%
faits constatés sur voie publique	681	59,4%	10,5%	6490	54,4%
violences urbaines	64	5,6%	20,3%	316	2,6%

ANGERS
QUARTIER 12 LAC DE MAINE
2004

quartier		quartier/ville		ville	
	%		%		%

CADRAGE RP 99					
population	6126		4,0%	151322	
dont femmes	3210	52,4%	3,9%	82341	54,4%
dont moins de 19 ans	2024	33,0%	6,5%	31359	20,7%
dont actifs	3113	50,8%	4,7%	65797	43,5%
chômeurs et taux chômage RP	269	8,6%	2,6%	10315	15,7%
résidences principales	2099	100,0%	3,0%	70810	100,0%
dont propriétaires	869	41,4%	4,2%	20791	29,4%
locataires PLS	962	45,8%	4,3%	22589	31,9%

PARC LOCATIF SOCIAL					
nbre logts 2003	1279	100,0%	5,3%	24251	100,0%
nbre logts vacants 2003	6	0,5%	0,7%	877	3,6%
nbre logts construits avant 1982	245	19,2%	1,5%	16894	69,7%
nbre demandes 2005	546		6,6%	8249	
<i>part rapportée au parc 2003</i>	<i>42,7%</i>			<i>34,0%</i>	
nbre ddes satisfaites 2003	181	100,0%	5,6%	3240	100,0%
dont familles avec enfants 2003	71	39,2%	6,5%	1087	33,5%
emploi CDI 2003	135	74,6%	8,4%	1610	49,7%
bénéficiaires FSL 2003	3	1,7%	0,9%	340	10,5%

Demandeurs d'emploi (A.N.P.E.)					
nbre demandeurs (cat.1+6) janvier 2005	439	100,0%	4,2%	10418	
dont femmes	244	55,6%	4,8%	5064	48,6%
dont moins de 25 ans	105	23,9%	4,0%	2608	25,0%
dont demandeurs d'emploi de longue durée	164	37,4%	4,6%	3587	34,4%
dont demandeurs d'emploi de très longue durée (3 an et +)	27	6,2%	3,4%	783	7,5%
P.L.I.E. 2004 : nombre de personnes suivies	10		1,0%	962	

PRECARITE décembre 2003					
allocataires RMI	43	100,0%	1,1%	4027	
en part des 25/59 ans <i>au RP 99</i>		1,4%		6,1%	
allocataires agés de 35/49 ans	11	25,6%	0,7%	1517	37,7%
allocataires avec enfants	14	32,6%	1,1%	1247	31,0%
RMI <i>fin 2002</i> , seule ressource*	12	30,8%	0,8%	1431	38,1%
Ressources inférieures à 75 % du seuil de bas revenus	27	62,8%	1,2%	2274	56,5%
familles monoparentales RP	216			5020	
allocataires API	8	3,7%	1,1%	744	14,8%

*sur Revenu net imposable+prestations

AVRILLE
2004

quartier/ville	Avrillé	
%		%

CADRAGE RP 99			
population	0,0%	12994	
dont femmes	0,0%	6744	51,9%
dont moins de 19 ans	0,0%	3347	25,8%
dont actifs	0,0%	5613	43,2%
chômeurs et taux chômage RP		513	9,1%
résidences principales	0,0%	4816	100,0%
dont propriétaires	0,0%	3310	68,7%
locataires PLS	0,0%	905	18,8%

PARC LOCATIF SOCIAL			
nbre logts 2003	0,0%	823	100,0%
nbre logts vacants 2003	0,0%	10	1,2%
nbre logts construits avant 1982	0,0%	635	77,2%
nbre demandes 2005	0,0%	369	
<i>part rapportée au parc 2003</i>		44,8%	
nbre ddes satisfaites 2003	0,0%	107	100,0%
dont familles avec enfants 2003	0,0%	28	26,2%
emploi CDI 2003	0,0%	60	56,1%
bénéficiaires FSL 2003	0,0%	13	12,1%

Demandeurs d'emploi (A.N.P.E.)			
nbre demandeurs (cat. 1+6) janvier 2005	0,0%	585	
dont femmes	0,0%	290	49,6%
dont moins de 25 ans	0,0%	178	30,4%
dont demandeurs d'emploi de longue durée	0,0%	208	35,6%
dont demandeurs d'emploi de très longue durée (3 ans et +)	0,0%	50	8,5%
P.L.I.E. 2004 : nombre de personnes suivies	0,0%	26	

PRECARITE décembre 2003			
allocataires RMI	0,0%	102	
en part des 25/59 ans <i>au RP 99</i>		1,7%	
allocataires agés de 35/49 ans	0,0%	37	36,3%
allocataires avec enfants	0,0%	25	24,5%
RMI <i>fin 2002</i> , seule ressource*		24	22,9%
Ressources inférieures à 75 % du seuil de bas revenus	0,0%	59	57,8%
familles monoparentales RP		392	
allocataires API	0,0%	16	4,1%

*sur Revenu net imposable+prestations

LES PONTS DE CE
2004

Ponts de Cé	
	%

CADRAGE RP 99		
population	11391	
dont femmes	5916	51,9%
dont moins de 19 ans	2665	23,4%
dont actifs	5220	45,8%
chômeurs et taux chômage RP	561	10,7%
résidences principales	4497	100,0%
dont propriétaires	2557	56,9%
locataires PLS	1080	24,0%

PARC LOCATIF SOCIAL		
nbre logts 2003	1023	100,0%
nbre logts vacants 2003	6	0,6%
nbre logts construits avant 1982	844	82,5%
nbre demandes 2005	344	
<i>part rapportée au parc 2003</i>	33,6%	
nbre ddes satisfaites 2003	111	100,0%
dont familles avec enfants 2003	32	28,8%
emploi CDI 2003	71	64,0%
		0,0%
bénéficiaires FSL 2003	5	4,5%

Demandeurs d'emploi (A.N.P.E.)		
nbre demandeurs (cat.1+6) janvier 2005	539	
dont femmes	262	48,6%
dont moins de 25 ans	143	26,5%
dont demandeurs d'emploi de longue durée	176	32,7%
dont demandeurs d'emploi de très longue durée (3 an et +)	31	5,8%
P.L.I.E. 2004 : nombre de personnes suivies	72	

PRECARITE décembre 2003		
allocataires RMI	109	
en part des 25/59 ans <i>au RP 99</i>	2,1%	
allocataires agés de 35/49 ans	35	32,1%
allocataires avec enfants	32	29,4%
RMI <i>fin 2002</i> , seule ressource*	41	39,8%
Ressources inférieures à 75 % du seuil de bas revenus	68	62,4%
familles monoparentales RP	332	
allocataires API	21	6%

*sur Revenu net imposable+prestations

MONTREUIL-JUIGNE
2004

Montreuil-Juigné	
	%

CADRAGE RP 99		
population	6669	
dont femmes	3357	50,3%
dont moins de 19 ans	1958	29,4%
dont actifs	3163	47,4%
chômeurs et taux chômage RP	308	9,7%
résidences principales	2285	100,0%
dont propriétaires	1295	56,7%
locataires PLS	776	34,0%

PARC LOCATIF SOCIAL		
nbre logts 2003	736	100,0%
nbre logts vacants 2003	6	0,8%
nbre logts construits avant 1982	511	69,4%
nbre demandes 2005	209	
<i>part rapportée au parc 2003</i>	<i>28,4%</i>	
nbre ddes satisfaites 2003	70	100,0%
dont familles avec enfants 2003	28	40,0%
emploi CDI 2003	48	68,6%
		0,0%
bénéficiaires FSL 2003	5	7,1%

Demandeurs d'emploi (A.N.P.E.)		
nbre demandeurs (cat.1+6) janvier 2005	368	
dont femmes	184	50,0%
dont moins de 25 ans	99	26,9%
dont demandeurs d'emploi de longue durée	126	34,2%
dont demandeurs d'emploi de très longue durée (3 an et +)	28	7,6%
P.L.I.E. 2004 : nombre de personnes suivies	40	

PRECARITE décembre 2003		
allocataires RMI	51	
en part des 25/59 ans <i>au RP 99</i>	1,6%	
allocataires agés de 35/49 ans	24	47,1%
allocataires avec enfants	13	25,5%
RMI <i>fin 2002</i> , seule ressource*	9	18,8%
Ressources inférieures à 75 % du seuil de bas revenus	37	72,5%
familles monoparentales RP	170	
allocataires API	8	5%

*sur Revenu net imposable+prestations

ST BARTHELEMY D'ANJOU
2004

St Bartélemy d'Anjou	
	%

CADRAGE RP 99		
population	9832	
dont femmes	5059	51,5%
dont moins de 19 ans	2615	26,6%
dont actifs	4715	48,0%
chômeurs et taux chômage RP	491	10,4%
résidences principales	3568	100,0%
dont propriétaires	1925	54,0%
locataires PLS	1267	35,5%

PARC LOCATIF SOCIAL		
nbre logts 2003	1307	100,0%
nbre logts vacants 2003	7	0,5%
nbre logts construits avant 1982	1030	78,8%
nbre demandes 2005	525	
<i>part rapportée au parc 2003</i>	<i>40,2%</i>	
nbre ddes satisfaites 2003	137	100,0%
dont familles avec enfants 2003	46	33,6%
emploi CDI 2003	89	65,0%
		0,0%
bénéficiaires FSL 2003	9	6,6%

Demandeurs d'emploi (A.N.P.E.)		
nbre demandeurs (cat.1+6) janvier 2005	417	
dont femmes	210	50,4%
dont moins de 25 ans	97	23,3%
dont demandeurs d'emploi de longue durée	161	38,6%
dont demandeurs d'emploi de très longue durée (3 an et +)	36	8,6%
P.L.I.E. 2004 : nombre de personnes suivies	49	

PRECARITE décembre 2003		
allocataires RMI	70	
en part des 25/59 ans <i>au RP 99</i>	1,4%	
allocataires agés de 35/49 ans	19	27,1%
allocataires avec enfants	16	22,9%
RMI <i>fin 2002</i> , seule ressource*	17	24,6%
Ressources inférieures à 75 % du seuil de bas revenus	42	60,0%
familles monoparentales RP	332	
allocataires API	17	5%

*sur Revenu net imposable+prestations

TRELAZE
QUARTIER PLAINES PETIT/BOIS

quartier		quartier/ville	Trélazé	
	%	%		%

CADRAGE RP 99					
population	6170		56,0%	11026	
dont femmes	3214	52,1%	57,0%	5641	51,2%
dont moins de 19 ans	1527	24,7%	51,3%	2977	27,0%
dont actifs	2637	42,7%	54,2%	4866	44,1%
chômeurs et taux chômage RP	531	20,1%	68,6%	774	15,9%
résidences principales	2430	100,0%	57,7%	4212	100,0%
dont propriétaires	859	35,3%	44,0%	1952	46,3%
locataires PLS	1285	52,9%	78,6%	1635	38,8%

PARC LOCATIF SOCIAL					
nbre logts 2003	1062	100,0%	65,0%	1633	100,0%
nbre logts vacants 2003	14	1,3%	77,8%	18	1,1%
nbre logts construits avant 1982		0,0%	0,0%	1349	82,6%
nbre demandes 2005	31		8,3%	373	
<i>part rapportée au parc 2003</i>	2,9%			22,8%	
nbre ddes satisfaites 2003	82	100,0%	60,3%	136	100,0%
dont familles avec enfants 2003	44	53,7%	86,3%	51	37,5%
emploi CDI 2003	31	37,8%	53,4%	58	42,6%
bénéficiaires FSL 2003	NR	NR	NR	21	15,4%

Demandeurs d'emploi (A.N.P.E.)					
nbre demandeurs (cat.1+6) janvier 2005	367		58,0%	633	
dont femmes	162	44,1%	53,8%	301	47,6%
dont moins de 25 ans	140	38,1%	74,9%	187	29,5%
dont demandeurs d'emploi de longue durée	49	13,4%	23,0%	213	33,6%
dont demandeurs d'emploi de très longue durée (3 an et +)	15	4,1%	34,9%	43	6,8%
P.L.I.E. 2004* : nombre d'inscrits				101	

*PLIE Trélazé : données infra-communales non disponibles

PRECARITE 2003					
allocataires RMI	154	100,0%	80,2%	192	100,0%
en part des 25/59 ans <i>au RP 99</i>		5,6%		3,8%	
allocataires agés de 35/49 ans	65	42,2%	80,2%	81	42,2%
allocataires avec enfants	65	42,2%	87,8%	74	38,5%
RMI <i>fin 2002</i> , seule ressource*	52	30,8%	74,3%	70	32,6%
Ressources inférieures à 75 % du seuil de bas revenus	100	64,9%	81,3%	123	64,1%
familles monoparentales RP				394	
allocataires API	37		74,0%	50	13%

* sur Revenu net imposable+prestations

EDUCATION : collèges publics classés en REP/ZEP		
Collège J. Rostand : effectifs 2004/2005	463	
dont Sixième	111	24,0%
Elèves boursiers	187	40,4%
% Entrants 2004 en sixième avec 1 an de retard et + (dont redoublants)	21,7	
% Réussite aux évaluations français	65,6	
% Réussite aux évaluations mathématiques	65,9	
% Obtention D.N.B. série collège	72,3	

PREVENTION 2004					
faits constatés	243	100%	47,2%	515	100%
faits constatés sur voie publique	137	56,4%	43,9%	312	60,6%
violences urbaines	42	17,3%	68,9%	61	11,8%

Définitions sources du tableau de bord 2004

Emploi et insertion

Demandeurs d'emploi de catégorie 1 et 6

Catégorie 1 : personnes sans emploi, *immédiatement disponibles*, à la recherche d'un emploi à temps complet et à durée indéterminée.

Catégorie 6 : personnes *non immédiatement disponibles*, ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois, à la recherche d'un emploi à temps complet et à durée indéterminée.

Autres catégories :

Catégorie 2 et 3 : demandeurs d'emploi *immédiatement* disponibles à la recherche d'un emploi, soit à durée indéterminée à temps partiel (C2), soit à durée déterminée temporaire ou saisonnier (C3).

Catégorie 7 et 8 : demandeurs d'emploi non immédiatement disponibles (ayant travaillé plus de 78 h. dans le mois) à la recherche d'un autre emploi soit à durée indéterminée à temps partiel (C7), soit à durée déterminée, temporaire ou saisonnier (C8).

Niveaux de formation

Niveaux I et II : sorties avec un diplôme de 2^e ou 3^e cycle universitaire ou diplôme de grande école.

Niveau III : sorties avec un diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, DEUG, écoles de santé...).

Niveau IV : sorties des classes de terminale du second cycle long et abandons des scolarisations post baccalauréat avant d'atteindre le niveau 3 (Bac et Brevet professionnel, Brevet de technicien, Brevet de maîtrise...).

Niveau V : sorties de l'année terminale des seconds cycles courts professionnels et abandons de la scolarité du second cycle long avant la terminale (= niveau terminale, CAP, BEP, BEPC...).

Niveau Vbis : sorties de 3^e, des classes du second cycle court avant l'année terminale, des cinquième et sixième années SES et de la formation professionnelle en EREA.

Niveau VI : sorties du premier cycle du second degré et d'Ecoles régionales d'enseignement adapté (EREA) (6^e, 5^e, 4^e) et des formations préprofessionnelles en un an, Certificat d'éducation professionnelle (CEP), Classe préprofessionnelle de niveau (CPPN), Classe préparatoire à l'apprentissage (CPA) et des quatre premières années de Section d'éducation spécialisée (SES) et de Groupe de classes ateliers (GCA) (= 4^e achevée).

Aucune formation scolaire : les sorties du système éducatif sans qualification regroupent les sorties au niveau VI et Vbis.

Le PLIE

Le PLIE « Plan local pour l'insertion et l'emploi » est une plate-forme de coordination qui associe, sur le territoire, l'ensemble des partenaires concernés (services de l'État, associations, structures d'insertion par l'activité économique, organisme de formation, entreprises, collectivités territoriales) pour favoriser l'accès à l'emploi des publics les plus en difficulté : bénéficiaires du RMI, chômeurs de longue durée et jeunes en difficulté d'un niveau de qualification inférieur ou égal au niveau V (CAP/BEP).

Le PLIE assure la gestion de parcours d'insertion avec un accompagnement individualisé devant déboucher sur un emploi stable et durable. En 2004, son territoire s'étend sur les 29 communes de la communauté d'agglomération, plus celle des Ponts-de-Cé.

Pauvreté, Précarité

Les minima sociaux (CAF)

Le RMI et l'API (avec l'AAH) sont les deux allocations concernant la précarité. Elles sont attribuées sous condition de ressources, avec pour objectif d'apporter un revenu minimum.

Revenu minimum d'insertion (RMI)

Il doit permettre à toute personne de disposer de ressources minimales, pour faire face à ses besoins essentiels et favoriser son insertion sociale et professionnelle. Il ouvre automatiquement droit à la couverture maladie universelle (CMU) et à la couverture complémentaire.

Il accompagne une démarche d'insertion (contrat entre le bénéficiaire et la commission locale d'insertion).

Le RMI est accordé à des personnes *d'au moins vingt-cinq ans* (moins si le demandeur a ou va avoir un enfant à charge), sous conditions de ressources (certaines prestations familiales comprises). Par-delà l'allocataire principal, l'ouverture du droit au RMI prend en compte les autres personnes vivant au foyer, qui constituent des ayants-droit (conjoint/concubin, ou personne à charge, enfants mais également autres personnes de moins de vingt-cinq ans, à la charge réelle du bénéficiaire et ayant avec lui ou son conjoint/concubin, un certain lien de parenté).

Le RMI est attribué pour trois mois renouvelables, *sans limite de durée de versement* de l'allocation. Pendant un an, tout ou partie du RMI peut être cumulé avec des revenus tirés d'une activité professionnelle ou d'une formation rémunérée (pour les contrats emploi-solidarité (CES), cumul possible jusqu'au terme du contrat).

Allocation de parent isolé (API)

L'API vise à assurer aux personnes placées dans certaines situations (séparation, divorce, décès du conjoint ou personne précédemment seule, amenée à assurer la charge d'un enfant) une garantie de ressources minimales pendant une période donnée, pour leur permettre de faire face aux conséquences matérielles du fait générateur de l'isolement et de recouvrer à terme leur autonomie.

L'API est attribuée *pour une durée de 12 mois consécutifs ou jusqu'aux 3 ans du plus jeune enfant à charge*. Les ressources prises en compte incluent notamment les pensions alimentaires mais excluent les prestations familiales dont les aides au logement (AP ou APL).

Le RMI, l'API sont délivrés par la Caisse d'allocations familiales ou la Mutualité sociale agricole (MSA). Les données prises en compte ici concernent les allocataires inscrits au fichier de la CAF.

Revenu par unité de consommation (RUC)

Le RUC permet de « mesurer localement la pauvreté ». Le principe consiste à définir une sorte de norme sociale et à situer les individus par rapport à cette norme, en calculant un degré d'éloignement par rapport à la norme.

L'indicateur utilisé est la « demi-médiane » en sachant que « la médiane » est la valeur au-dessous de laquelle il y a 50% des personnes (...) Les individus à bas revenus sont définis comme étant ceux qui gagnent moins de la moitié de ce que la moitié de la population gagne au moins. Le seuil des bas revenus est alors égal à la demi-médiane. Le RUC rapporte le revenu disponible (revenus + prestations) de la famille, hors étudiants et personnes de plus de 65 ans, au nombre d'unités de consommation (UC=1 pour l'allocataire, 0,5 par adulte et enfants de 14 ans et plus, 0,3 par enfant de moins de 14 ans), on ajoute 0,2 pour les familles monoparentales.

Bas revenus : est considéré comme vivant en dessous du seuil de bas revenus (état de pauvreté), tout ménage dont le RUC est inférieur à la moitié de la médiane des revenus de ce pays pour l'année concernée.

Au 31-12-2003, ce seuil est de 718,97 euros.

Calcul des bas revenus dans les fichiers CAF : il n'est pas tenu compte des étudiants ne touchant qu'une aide au logement, ni des personnes âgées de plus de 65 ans. Pour le RMI et l'API, le revenu retenu est celui du montant garanti de ces prestations, diminué du forfait logement.

Education prioritaire (*quelques repères*)

La politique des zones d'éducation prioritaires (ZEP) a été mise en place à la rentrée 1982, pour lutter contre les inégalités sociales et réduire l'échec scolaire, notamment à travers la mise en œuvre de projets éducatifs adaptés.

Cette politique a évolué jusqu'en 1997, année de création des réseaux d'éducation prioritaires (REP) qui regroupent des établissements situés en ZEP et peuvent leur associer d'autres établissements. Les REP permettent de mettre en commun des ressources, de fédérer les équipes autour de réflexions et actions (contrats de réussite...).

Trois REP ont été mis en place à Angers :

- Le REP nord Angers J. Lurçat dans les quartiers (*Monplaisir et Verneau/Capucins*),
- le REP sud Angers J. Vilar (*Roseraie/Orgemont, Belle-Beille, St-Jacques*),
- le REP Angers Montaigne (quartier *Deux-Croix/Banchais*).

Ils couvrent 29 écoles maternelles et élémentaires (7 hors ZEP) et les 5 collèges *J. Lurçat, Montaigne, J. Vilar*, ainsi que *Rabelais et Californie* (2 collèges hors ZEP).

Toutes les écoles de Trélazé et le collège *J. Rostand* sont classées en ZEP et relèvent du REP de Trélazé.

Table des sigles

ALM :	Angers Loire Métropole
ANPE :	Agence nationale pour l'emploi
API :	Allocation de parent isolé
APL :	Aide personnalisée au logement
BEP :	Brevet d'enseignement professionnel
CDC :	Caisse des dépôts et consignations
CDD :	Contrat à durée déterminée
CDI :	Contrat à durée indéterminée
CEP :	Certificat d'études primaires
CHRS :	Centre d'hébergement et réinsertion sociale
CIL :	Conférence intercommunale du logement
CCSPD :	Conseil communautaire de sécurité et de prévention de la délinquance
CLPS :	Contrat local de prévention et de sécurité
DDASS :	Direction départementale de l'action sanitaire et sociale
DNB :	Diplôme national du brevet
DDSP :	Direction départementale de la sécurité publique
EPCI :	Etablissement public de coopération intercommunale
ESH :	Entreprises sociales pour l'habitat
FASILD :	Fond d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations
FDLS 49 :	Fichier de la demande locative sociale Maine-et-Loire
FSL :	Fonds de solidarité logement
INSEE :	Institut national de la statistique et des études économiques
MLA :	Mission locale angevine
MSA :	Mutualité sociale agricole
OND :	Observatoire national de la délinquance
ORU :	Opération de renouvellement urbain
ONZUS :	Observatoire national des ZUS
PLIE :	Plan local pour l'insertion et l'emploi
PLS :	Parc locatif social
PRU :	Programme de renouvellement urbain
REP :	Réseaux d'éducation prioritaire
RMI :	Revenu minimum d'insertion
RUC :	Revenu par unité de consommation
SEGPA :	Section d'enseignement général professionnel adapté
SES :	Section d'éducation spécialisée
ZEP :	Zone d'éducation prioritaire
ZFU :	Zone franche urbaine
ZRU :	Zone de redynamisation urbaine
ZUS :	Zone urbaine sensible



**Agence
d'urbanisme
de la région
angevine**

courriel : aura@aurangevine.org

29, rue Thiers 49100 Angers
Tél : 02 41 18 23 80
Fax : 02 41 18 23 90

Rédaction :
Gilles Bouldard
Marie-Luce Godin

Conception/réalisation :
Christian Deschère
Documentation :
Elisabeth Dromard
Cartographie :
Myriam Merraïouch

Secrétariat :
Marie Boigné

Reproduction :
AURA

Crédit photo : AURA

29 09 2006

ANNEXES

ANNEXE 5 :

SCHEMA D'INSTRUCTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS

Diagnostics territoriaux Villes d'Angers et de Trélazé

Pour rappel, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale s'appuie sur une géographie prioritaire définie par l'Etat qui se décline en trois niveaux d'intervention telle que précisée dans le contrat cadre (cf. « Fondements du Contrat Urbain de Cohésion Sociale »).

La Ville d'Angers rappelle qu'elle considère les quartiers de rang 1 et 2 avec le même degré de priorité.

Comme cela a été indiqué dans le contrat cadre (cf. « Diagnostic, bilan, constats ») le diagnostic territorial qui a conduit à l'élaboration du CUCS s'appuie sur plusieurs sources essentielles.

Les diagnostics spécifiques réalisés par les villes d'Angers et de Trélazé ont été enrichis :

- Pour la Ville d'Angers, des indicateurs issus de l'analyse des besoins sociaux du Centre Communal d'Action Sociale d'Angers (CCAS) réalisée par le COMPAS , et des éléments de travail réalisé par la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) concernant la géographie prioritaire
- Pour la Ville de Trélazé, des éléments de travail réalisé par la DIV concernant la géographie prioritaire.

DIAGNOSTIC ANGERS

Population

Indicateurs de référence	Belle-Beille	Deux-Croix Banchais	Capucins Verneau	Roseraie	Monplaisir	TOTAL Angers
Nombre d'habitants INSEE	12 902	10 795	8 516	16 965	11 112	151 322
Part d'habitant Quartier /ville	8,5%	7,1%	5,6%	11,2%	7,3%	

La population des quartiers prioritaires représente 40% de la population angevine.

Logement social

Indicateurs de référence	Belle-Beille	Deux-Croix Banchais	Capucins Verneau	Roseraie	Monplaisir	TOTAL Angers
Logements sociaux 2003	24 251	1 633	823	1 023	736	1 307
Part de logements sociaux	34,2 %	38,8%	17,1%	22,7%	32,2%	36,6%
dont mis en service avant 1982	69,7%	82,6%	77,2%	82,5%	69,4%	78,8%

+ 50% : 3 quartiers prioritaires : Belle-Beille, Monplaisir, Roseraie/Orgemont

Logements mis en location avant 1982 (+25 ans) :

+ 75% du parc dans tous les quartiers prioritaires sauf Capucins/Verneau

Profil des demandeurs de logement satisfaits :

Bénéficiaires du FSL, dans tous les quartiers prioritaires, ils représentent plus de 9% des entrants (Monplaisir et Belle-Beille 17%)

Emploi

Indicateurs de référence	Belle-Beille	Deux-Croix Banchais	Capucins Verneau	Roseraie	Monplaisir	TOTAL Angers
Nbre de demandeurs d'emploi cat. 1,6 - AURA/ANPE au 01/01/05	1 006	802	579	1 466	1 076	10 418
dont femmes	487	387	281	722	485	5 064
dont demandeurs d'emploi - 25ans	258	192	155	342	279	2 608
dont demandeurs d'emploi longue durée	350	279	191	495	375	3 587
dont demandeurs d'emploi très longue durée	74	69	34	122	92	783
Suivi PLIE 2005/2004	125	79	83	189	134	1 033
Contacts MLA 2005	415	298	302	544	421	3 568

Les 5 quartiers prioritaires ont le plus fort taux de chômage. Ils présentent les situations les plus défavorables en matière de chômage, notamment sur la question du chômage des -25ans, avec Belle-Beille en rang 1, puis Monplaisir et Capucins/Verneau, Deux Croix/Banchais, puis la Roseraie.

Dans ces quartiers les demandeurs d'emploi sont en nombre stable : **4 930 et + 0,2 % en un an comme entre 2003 et 2004. Ils représentent 47,3 % de ceux d'Angers où l'évolution est identique mais après une hausse de 3,4 % en 2003.**

Des situations différentes apparaissent selon les quartiers : les demandeurs d'emploi sont moins nombreux à Belle-Beille et à La Roseraie Orgemont après avoir augmenté entre 2003/2004, leur nombre se stabilise à Capucins Verneau après une forte baisse.

En revanche, la situation est marquée par une dégradation dans le quartier Deux-

Croix/Banchais où le nombre de demandeurs augmente de près de 3 %. A Monplaisir, la hausse de 4,2 % s'exprime à travers les différents indicateurs.

Environ 80 % des demandeurs sont inscrits en catégorie 1, leur nombre diminue à l'inverse de 2003. Il augmente en catégorie 6, **ce qui illustre le développement des emplois précaires et/ou de courte durée. Dans les cinq quartiers d'Angers, 34 % des inscrits le sont depuis un an et plus.**

Plus d'un tiers des demandeurs d'emploi sont inscrits à l'ANPE depuis plus d'un an. A Angers, après le recul enregistré entre 2003 et 2004, le nombre enregistré depuis un an est en hausse de + 5,3 %. Cela peut illustrer l'inscription désormais durable, des demandeurs d'emploi qui, en 2004, étaient inscrits depuis moins d'un an et qui sont désormais à -2,4%.

Précarité

Indicateurs de référence	Belle-Beille	Deux-Croix Banchais	Capucins Verneau	Roseraie	Monplaisir	TOTAL Angers
Nombre ménages sous seuil de pauvreté	1 041	809	764	1 467	1 196	10 889
Part/quartier	19,6%	16,4%	21,5%	19,5%	28,0%	15,4%
Nombre de bénéficiaires RMI (2003)	406	337	417	560	476	4 027
Nombre de travailleurs pauvres (2004)	389	318	255	575	447	4 704
Revenu médian (2002)	939	1 104	1 130	1 024	873	1 199

15,4 % des ménages d'Angers vivent sous le seuil de pauvreté.

Les quartiers les plus touchés, proportionnellement au nombre de ménages, étant : Monplaisir (28%), Capucins (21,5 %), Belle-Beille (19,6 %), Deux-Croix/Banchais (16,6 %) et La Roseraie Orgemont (19,5 %). C'est le centre-ville qui recense le plus d'allocataires pauvres.

On constate une augmentation forte des ménages dont le revenu par unité de consommation est inférieur au seuil de pauvreté entre 2002 et 2004 sur l'ensemble de la ville (+ 21,3 %).

La part des travailleurs pauvres a été regardée parmi la population active occupée, et son évolution entre 2002 et 2004. Cet indicateur est éclairant sur la précarité qui s'installe dans des ménages qui travaillent. La croissance de l'emploi précaire se constate sur l'ensemble des quartiers, notamment sur ceux en zone prioritaire.

Cette donnée croisée avec le nombre de demandeurs d'emploi, indique que dans les quartiers du Centre Ville, de Belle-Beille, de Monplaisir et de la Roseraie Orgemont, il y a cumul entre un nombre important de demandeurs d'emploi et de faibles niveaux de rémunération.

Education

Indicateurs de référence	Belle-Beille	Deux-Croix Banchais	Capucins Verneau	Roseraie	Monplaisir	TOTAL Angers
Familles monoparentales (CAF 2004)	525	390	311	808	613	5 020
Part des enfants de 0-14 ans (INSEE RP99)	17,0%	18,0%	18,0%	18,0%	22,0%	
Part des enfants en 6 ^{ème} avec 1 an de retard (IA2004)	21,7%	41,0%	28,0%	40,0%	50,0%	

Dans les collèges des quartiers prioritaires, la part des enfants en 6^{ème} avec un an de retard varie de 21,7 % à 50 %, avec 4 collèges au-delà de 40 % alors que la moyenne sur le Maine-et-Loire pour les collèges publics est de 24,9 %.

On observe plus de difficultés scolaires pour les élèves des collèges classés en ZEP/REP. La proportion d'élèves, entrant en sixième en 2004 avec un retard scolaire ou redoublant, demeure importante. Elle s'accroît, à Jean Lurçat où elle concerne la moitié d'entre eux

et enregistre + 10 points, à Montaigne : 41 % des élèves et enregistre + 5 points. Elle baisse de 2 et 5 points à Jean Vilar et Jean Rostand à Trélazé où 40 % des entrants ont déjà redoublé.

Les familles monoparentales sont plus nombreuses dans les quartiers prioritaires, ce facteur rend les familles plus fragiles, au regard des revenus disponibles par ménages et en matière éducative. Ce facteur est en augmentation constante.

Prévention sécurité

Indicateurs de référence	Belle-Beille	Deux-Croix Banchais	Capucins Verneau	Roseraie	Monplaisir	TOTAL Angers
Faits délinquance constatés PN 2004	637	538	661	1 147	991	11 932
dont sur la voie publique	61,7%	61,7%	62,6%	59,4%	59,7%	54,4%
dont violence urbaine (nbre)	34	13	38	64	66	316

La baisse des faits de délinquance de voie publique, amorcée à Angers en 2002, s'est poursuivie en 2004 : - 8 %.

La baisse des faits de violences urbaines, expression des tensions sociales et du sentiment d'insécurité ressenti dans les quartiers, s'est poursuivie à Angers en 2004 passant de 385 à 316.

Revenus illustrant les territoires de rang 3

Quartier	IRIS	Cité	Nombre de logements	Année de construction	Part des ménages sous le seuil de bas revenus
Justices 49703	Parmentier 1001	Les longs boyaux 1 au 35 Square des Longs Boyaux	45 individuels	1960	18 %
Justices 49703	Liberté 1002	Baraterie 27 au 37 et 1 au 17 Rue de la Baraterie	114 collectifs 18 individuels	1981	15 %
Saint Jacques Nazareth 49706	Bruyère 0602	La Bruyère 1 et 2 Rue de la Bruyère	1. 129 collectifs 2. 40 collectifs	1962 1979	30 %
Centre Ville Doure 49701	Louis Gain 0108	Saint Exupéry Jeanne d'Arc Jeanne d'Arc Louis Gain	200 collectifs 242 collectifs	1959 1961	20 %

Ces zones correspondent à des territoires plus restreints dans d'autres quartiers. Elles présentent des indicateurs proches des quartiers prioritaires. Une attention particulière sera portée sur ces territoires.

Fiches territoires rang 1 et 2

BELLE-BEILLE

Indicateurs de référence	Belle-Beille en nombre	Angers
Nombre d'habitants INSEE RP99	12 902	151 322
Part hab. quartier/ville	9%	
Logements sociaux AURA 31/12/04	3 153	24 251
Part de logements sociaux	54%	32%
dont mis en service avant 1974	62%	53%
Nombre de demandeurs d'emploi cat 1, 6 - AURA/ANPE au 01/01/2005	1 006	10 418
dont demandeurs d'emploi longue durée	34,8%	34,4%
dont demandeurs d'emploi - 25 ans	258	2 608
Faits délinquance constatés PN 2004	637	12 491
dont sur la voie publique	62%	54,40%
Part des ménages sous le seuil de bas revenus CAF/COMPAS 2004	20%	15%
Part des enfants de 0/14 ans INSEE RP99	17%	16%
Part des enfants en 6ème avec 1 an de retard IA 2004	22%	24,9% (M\$L)

Points particulièrement sensibles

- › La situation des demandeurs d'emploi, le taux de chômage et de chômage longue durée, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi
- › Les ressources des ménages ainsi qu'une présence forte de « travailleurs pauvres »

Atouts

- › De nombreux lieux associatifs de proximité animés par des associations dynamiques
- › Des services publics présents sur le quartier
- › La mise en place d'un pôle municipal territorial Belle-Beille/Lac de Maine
- › Une opération de rénovation urbaine lourde
- › Une zone franche urbaine pour le développement d'entreprises et d'emplois

Priorités à mettre en œuvre

- › Construire un projet de territoire Belle-Beille/Lac de Maine
- › Poursuivre l'amélioration urbaine du quartier au travers d'une offre d'habitat diversifiée et par la requalification du secteur de Notre-Dame du Lac
- › Réussir le développement de la zone franche par l'implantation forte d'activités (aménagement terrain 10 ha)
- › Maintenir et conforter le maillage social et associatif

MONPLAISIR

Indicateurs de référence	Monplaisir	Angers
Nombre d'habitants INSEE RP99	11 112	151 322
Part hab. quartier/ ville	7%	
Logements sociaux AURA 31/12/04	2 997	24 251
Part de logements sociaux	67%	32%
dont mis en service avant 1974	69%	53%
Nombre de demandeurs d'emploi cat 1, 6 - AURA/ANPE au 01/01/2005	1 006	10 418
dont demandeurs d'emploi longue durée	34,9%	34,4%
dont demandeurs d'emploi - 25 ans	279	2 608
Faits délinquance constatés PN 2004	991	12 491
dont sur la voie publique	60%	54,40%
Part des ménages sous le seuil de bas revenus CAF/COMPAS 2004	28%	15%
Part des enfants de 0-14 ans INSEE RP99	22%	16%
Part des enfants en 6ème avec 1 an de retard IA 2004	50%	24,9% (M\$L)

Points particulièrement sensibles

- › Les demandeurs d'emploi, le taux de chômage et de chômage longue durée, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi

- › Les ressources des ménages faibles ainsi qu'une présence forte de « travailleurs pauvres »
- › Part des familles et des familles monoparentales importante avec des problèmes éducatifs et scolaires forts
- › Un tissu associatif « essoufflé » en besoin de repositionnement sur les nouveaux enjeux du territoire et des publics

Atouts

- › Un programme de réussite éducative

Priorités à mettre en œuvre

- › Mixité sociale à rééquilibrer, tranches d'âge et catégories socioprofessionnelles
- › Insertion professionnelle et augmentation du niveau de qualification
- › Penser l'évolution de la figure urbaine du quartier, pôle de centralité et rapport aux autres fonctions du quartier
- › Action éducative à développer, aide à la fonction parentale
- › Partenariat à repositionner
- › Renforcer l'activité du quartier autour d'une action culturelle pour réduire l'écart et les handicaps culturels de nombreuses familles

DEUX CROIX BANCHAIS

Indicateurs de référence	Deux-Croix Banchais	Angers
Nombre d'habitants INSEE RP99	10 795	151 322
Part hab. quartier/ ville	7%	
Logements sociaux AURA 31/12/04	2 279	24 251
Part de logements sociaux	42%	32%
dont mis en service avant 1974	80%	53%
Nombre de demandeurs d'emploi cat 1, 6 - AURA/ANPE au 01/01/2005	802	10 418
dont demandeurs d'emploi longue durée	34,8%	34,4%
dont demandeurs d'emploi - 25 ans	192	2 608
Faits délinquance constatés PN 2005	538	12 491
dont sur la voie publique	62%	54,40%
Part des ménages sous le seuil de bas revenus CAF/COMPAS 2004	16%	15%
Part des enfants de 0/14 ans INSEE RP99	18%	16%
Part des enfants en 6ème avec 1 an de retard IA 2004	41%	24,9% (M\$L)

Points particulièrement sensibles

› La situation des demandeurs d'emploi, le taux de chômage et de chômage longue durée, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi

› Les ressources des ménages ainsi qu'une présence forte de « travailleurs pauvres »
 › La question éducative, avec un fort taux de familles monoparentales et un collège avec peu de mixité sociale
 › L'ensemble de ces indicateurs est au dessus de la moyenne angevine

Atouts

› Un développement des lieux associatifs de proximité avec une dynamique partenariale forte.
 › Une opération de rénovation urbaine lourde avec des équipements de quartiers structurants

Priorités à mettre en œuvre

› Accompagner les habitants dans la démarche ORU
 › L'aide à la fonction parentale
 › La lutte contre l'échec scolaire
 › Le soutien à la vie associative (financier et méthodologique)
 › L'insertion sociale et professionnelle

CAPUCINS VERNEAU

Indicateurs de référence	Verneau Capucins	Angers
Nombre d'habitants INSEE RP99	8 516	151 322
Part hab. quartier/ ville	6%	
Logements sociaux AURA 31/12/04	1 246	24 251
Part de logements sociaux	30%	32%
dont mis en service avant 1974	29%	53%
Nombre de demandeurs d'emploi cat 1, 6 - AURA/ANPE au 01/01/2005	579	10 418
dont demandeurs d'emploi longue durée	33,0%	34,4%
dont demandeurs d'emploi - 25 ans	155	2 608
Faits délinquance constatés PN 2005	661	12 491
dont sur la voie publique	63%	54,40%
Part des ménages sous le seuil de bas revenus CAF/COMPAS 2004	22%	15%
Part des enfants de 0/14 ans INSEE RP99	18%	16%
Part des enfants en 6ème avec 1 an de retard IA 2004	28%	24,9% (M\$L)

Points particulièrement sensibles

› Une cité stigmatisée qui se vide et se paupérise
 › Une oisiveté des enfants et des jeunes avec du vandalisme et des actes d'incivilités récurrents
 › Des parents démunis
 › Associations peu nombreuses et fragiles
 › Absence de commerces et d'entreprises

› Une école « Gérard Philipe » qui se vide et se fragilise

Atouts

› Des aménagements de qualité au sein de la cité
 › Un réseau d'acteurs professionnels investis
 › La fédération des deux maisons de quartier
 › La mise en place d'un pôle municipal territorial Capucins/Doutre/Saint-Jacques
 › Un urbanisme en pleine évolution avec des projets structurants : développement du site des plateaux des Capucins, de la Mayenne, du tramway, de l'autoroute
 › Une opération de rénovation urbaine lourde
 › La mobilisation collective d'habitants de la cité sur une charte du « Vivons bien ensemble »

Priorités à mettre en œuvre

› Améliorer l'image du quartier, construire un projet de territoire
 › Valoriser et reconnaître la place des habitants ressources
 › Réussir le maillage du quartier dont la cité avec l'urbanisation du site et la nouvelle offre de services et l'accueil des futurs habitants
 › Créer une dynamique économique et commerciale

ROSERAIE

Indicateurs de référence	La Roseraie	Angers
Nombre d'habitants INSEE RP99	16 965	151 322
Part hab. quartier/ ville	11%	
Logements sociaux AURA 31/12/04	4 419	24 251
Part de logements sociaux	55%	32%
dont mis en service avant 1974	69%	53%
Nombre de demandeurs d'emploi cat 1, 6 - AURA/ANPE au 01/01/2005	1 466	10 418
dont demandeurs d'emploi longue durée	33,8%	34,4%
dont demandeurs d'emploi - 25 ans	342	2 608
Faits délinquance constatés PN 2005	1 141	12 491
dont sur la voie publique	59%	54,40%
Part des ménages sous le seuil de bas revenus CAF/COMPAS 2004	20%	15%
Part des enfants de 0/14 ans INSEE RP99	18%	16%
Part des enfants en 6ème avec 1 an de retard IA 2004	40%	24,9% (M&L)

Points particulièrement sensibles

- › Les demandeurs d'emploi, le taux de chômage et de chômage longue durée, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi
- › Les ressources des ménages ainsi qu'une présence forte de « travailleurs pauvres »
- › Un nombre important de familles monoparentales avec une problématique éducative forte

Atouts

- › Une dynamique partenariale importante - bénévolat, professionnels du social, enseignants- renforcée dans le cadre du Contrat de Ville

- › Une opération de rénovation urbaine très lourde
- › Une amélioration de l'offre d'équipements publics et de commerces
- › L'arrivée du tramway
- › La mise en place d'un pôle municipal territorial

Priorités à mettre en œuvre

- › Renforcer les actions visant l'accès à l'emploi ou le retour à l'emploi des publics en précarité notamment les jeunes et les femmes
- › Améliorer l'offre d'habitat, rendre le quartier attractif pour une population nouvelle et fidéliser la population attachée au quartier
- › Renforcer la dynamique commerciale et intégrer de l'activité économique pour rompre la mono fonctionnalité
- › Développer les actions éducatives en direction des enfants et l'aide à la fonction parentale notamment en direction des familles monoparentales
- › Organiser et coordonner un véritable service de l'accompagnement scolaire
- › Développer les espaces de dialogue et d'expression entre les habitants - particulièrement des jeunes en situation de précarité- les institutions, les associations, les élus
- › Renforcer les actions en direction des personnes âgées
- › Renforcer le soutien à la vie associative (financier et méthodologique)

DIAGNOSTIC TRELAZE

Population

Indicateurs de référence	Plaines – Petit Bois	Pépinière – Petite Bretagne	TOTAL Trélazé
Nombre d'habitants	6 170	500*	11 026
Part d'habitant Quartier /ville	56 %	4,5 %	

* estimation (quartier compris dans un IRIS plus vaste)

La population des quartiers prioritaires représente près de 60% de la population trélazéenne.

Logement social

1 635 logements sociaux sur la Ville.

- Taux important sur Trélazé (37 %) et sur le quartier « Les Plaines/Petit Bois » (53 %).
- Patrimoine vieillissant : 68 % construit avant 1974.
- Peu de logements sociaux vacants, malgré l'augmentation liée à l'opération de renouvellement urbain (en 2003 : 14 sur le quartier ZUS, 18 sur la Ville).
- Taux de rotation faible et en baisse.

- Indice d'attractivité bas¹ : 0,68.
- Nombre de personne par foyer fiscal élevé : en 2001 2,66 sur le quartier ZUS et 2,61 sur la ville.

L'ensemble de ces éléments rappelle combien l'opération de renouvellement urbain s'avérait nécessaire sur le quartier, qui concentre 65 % des logements sociaux de la Ville.

¹ L'indice d'attractivité est le rapport entre :

- les demandeurs de logement social hors ville de Trélazé, qui souhaitent vivre sur la commune,
- les demandeurs résidants sur la commune et souhaitant la quitter.

Emploi

625 demandeurs d'emploi sont déclarés sur Trélazé en novembre 2006 (575 avant l'été).

- Baisse très sensible sur Trélazé (793 en 2003) et le quartier ZUS « Les Plaines - Petit Bois » depuis de nombreuses années ; une reprise est cependant observée depuis septembre 2006.
- La proportion de femmes parmi les demandeurs d'emploi est faible sur le quartier ZUS (44,1%)** et sur la ville de Trélazé (47,6%)
- La part des jeunes de moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi est sur le quartier ZUS (28,5%) et sur Trélazé (29,5%) est importante et augmente.

- La part des demandeurs d'emploi de faible niveau de formation est toujours importante à Trélazé en 2005 (65,8%) et sur le quartier « les Plaines/Petit Bois » (75,2%). Plus des trois quarts des demandeurs de la commune ayant un faible niveau de formation résident sur le quartier ZUS. Le pourcentage des non-qualifiés (niveaux V et VI) baisse sur Trélazé, mais continue de croître aux Plaines - Petit Bois.

Malgré les résultats obtenus au cours des dernières années, l'insertion professionnelle reste une priorité d'intervention sur le quartier ZUS « les Plaines/Petit Bois » et la ville de Trélazé, notamment en faveur des jeunes et des non qualifiés.

** Source : ANPE, janvier 2005

Précarité

L'évolution du nombre de bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion suit la tendance nationale à la hausse (296 bénéficiaires en septembre 2006). Il en est de même pour l'Allocation de Parent Isolé (API). En septembre 2006, le taux de contractualisation

sur la commune est de 56 % (68% pour les dossiers instruits par le CCAS).

A noter que les taux pour ces deux minima sociaux sont sur Trélazé bien supérieurs à ceux des villes similaires dans le département.

Revenu des ménages

La ville de Trélazé se caractérise par un revenu moyen par foyer fiscal faible (13 107 € en 2004), le plus faible des 7 villes du Maine et Loire dont la population avoisine ou est supérieure à 10 000 habitants.

Cependant, le revenu moyen augmente sur Trélazé (+ 13,70 % de 2001 à 2004) de manière supérieure à l'augmentation moyenne sur le département sans toutefois égaler l'augmentation de certaines communes les plus riches du département.

Comparée aux villes du département de taille similaire, la ville de Trélazé se caractérise en 2004 :

- par une sur représentation des catégories à faibles revenus (< 23 000 €) et une sous représentation dans les tranches supérieures (> 31 000 €),
- une faiblesse du revenu moyen dans la tranche la plus basse (3 740 € alors que la moyenne pour les villes similaires est de 3 985 € et 4 050 € à Angers).

En outre, le revenu fiscal moyen des ménages de la ZUS « Les Plaines » était en 2001, le plus faible des ZUS de l'agglomération, soit 8 874 €.

Sur l'ensemble du département, la ville est au 130° rang des communes les plus pauvres sur 365, au 2° rang des 15 communes d'environ 2 000 habitants et plus.

Si au fil des ans le revenu moyen augmente, le classement reste identique.

Dans ce contexte, il est difficile d'envisager une augmentation de la pression fiscale, d'autant que celle-ci, malgré une dizaine d'années de stabilité, est forte : le produit des 3 taxes (TH, FN et FNB) par rapport au potentiel fiscal de ces mêmes taxes ressort à Trélazé à 127 % alors que pour les communes de même strate (10 / 20 000 habitants), il est inférieur à 110.

Education

Les différents indicateurs de réussite scolaire situent les élèves des écoles primaires de Trélazé avec des résultats en dessous de la moyenne du département.

Les résultats en collège sont plus difficiles à interpréter compte tenu de la zone géographique couverte (zone rurale) ; mais les caractéristiques sont semblables aux indicateurs des écoles).

CE2 secteur REP en 2004	Trélazé	Département
Français	66 %	771,7
Mathématiques	60,9 %	68 %

Prévention/sécurité

- Le taux de faits de délinquance constatés sur Trélazé et le quartier « Les Plaines/Petit Bois » est comparable aux villes similaires de l'agglomération (environ 40/1 000 habitants), inférieur à celui constaté sur Angers (autour de 60/1 000 habitants).
- Le pourcentage des faits de « délinquance sur la voie publique »* sur Trélazé (28/1 000 habitants) est proche de celui des communes similaires, supérieur à celui de

* Violences urbaines : les incendies de véhicules, de poubelles et mobilier urbain

- l'ensemble de l'agglomération, inférieur à celui d'Angers (45/1 000 habitants).
- Le nombre de violences urbaines** sur Trélazé (61 en 2004) est en augmentation, plus important que sur Angers et les villes similaires de l'Agglomération.
 - L'évolution de la délinquance sur la ville est favorable, avec des chiffres comparables aux villes similaires. Une attention particulière doit toutefois être portée à l'évolution des violences urbaines.

** Délinquance sur la voie publique : les vols et dégradations sur la voie publique...

1. PLAINES – PETIT BOIS - DAGUERRE

Population :

Le quartier représente 6 170 habitants, soit 56% de la population de Trélazé. Constituée de trois grandes communautés (d'origine turque, maghrébine et française), cette population se caractérise par une forte proportion de moins de 25 ans.

Logement :

Dans le cadre de l'ORU, 185 logements ont été détruits (sur un parc social de 1062), remplacés par de nouveaux types d'habitat (logements sociaux neufs, accession à la propriété, arrivée de promoteurs privés...) dont l'objectif est d'attirer de nouvelles populations et favoriser la mixité sociale.

Emploi :

Le nombre de demandeurs d'emploi sur Trélazé a diminué et se rapproche des moyennes départementales et nationales. En 2005, il tend cependant à se stabiliser. Sur le quartier des Plaines-Petit Bois-Daguerre, des points de difficulté demeurent importants :

- Forte proportion de demandeurs d'emploi ayant un faible niveau de qualification (34,9 %)
- Nombre important de suivis dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (9/1000 habitants sur Trélazé, contre 6/1000 sur Angers)
- Part importante des moins de 26 ans dans la demande d'emploi (28 %).

Précarité :

Le nombre d'allocataires RMI et API est fort sur le quartier (26/1000 habitants) et s'accroît de 17 % en 2005. 80 % des allocataires du RMI de Trélazé vivent sur ces quartiers ; de plus, le nombre d'enfants concernés augmente.

Education :

L'ensemble des établissements scolaires de la ville sont classés en Zone d'Education Prioritaire. Situé au sein de la ZUS, le collège Jean Rostand présente des résultats aux évaluations d'entrée en 6ème et au Diplôme National du Brevet en hausse et dans la moyenne haute des autres collèges en ZUS de l'agglomération. Le taux d'élèves boursiers (40 %), et la hausse du taux de familles percevant le montant le plus élevé des bourses rappellent la situation de précarité de certaines populations du quartier.

Prévention/ sécurité :

Sur l'ensemble des faits constatés, le quartier évolue de manière plutôt favorable, en comparaison avec les autres quartiers en ZUS de l'agglomération (40 faits/1000 habitants contre 66/1000).

Pour autant, d'autres indicateurs tendent à nuancer ce constat :

- Délinquance sur la voie publique : il semble que le nombre de faits sur le quartier se stabilise mais avec un transfert sur le reste de la ville ;
- Violences urbaines : elles demeurent importantes sur le quartier (7/1000 habitants, contre 3,5/1000 dans les autres quartiers en ZUS de l'agglomération), ainsi que les incendies (1,6/1000 habitants contre 0,7/1000).

Ce dernier indicateur révèle l'état de tension du quartier, tension qui a pu se manifester fin 2005 en restant contrôlée grâce à une forte mobilisation des acteurs sociaux.

Dynamique engagée sur le quartier :

Ces quartiers d'intervention prioritaire dans le cadre du Contrat de Ville, les Plaines - Petit Bois bénéficient d'une Opération de Rénovation Urbaine ayant pour objectif le désenclavement du quartier (ouverture de nouvelles voies) et la mixité des populations (diversification des types d'habitat). Cette transformation, qui se traduit notamment par la construction d'équipements nouveaux (centre commercial, centre social, écoles...) nécessite un accompagnement de la population dans l'appropriation de son nouvel environnement par les institutions présentes localement et les associations.

Ces dernières, au vu des bouleversements en cours et des caractéristiques de la population, travaillent prioritairement sur :

- Le lien social, intergénérationnel et interculturel
- La réussite éducative, en particulier par le soutien à la parentalité
- La citoyenneté et l'ouverture culturelle, du public jeune en particulier

Axes d'intervention à prioriser :

Au vu des actions existantes et de l'évolution des indicateurs sur le quartier, certains domaines d'intervention sont à prioriser :

- L'insertion professionnelle des publics les plus en difficulté
- La poursuite de l'amélioration du cadre de vie et de l'ouverture du quartier, en assurant

le soutien aux associations dans leur travail d'appropriation du « nouveau » quartier avec les habitants

- La veille sur la délinquance, par le soutien aux initiatives de prévention, de renforcement du lien social et aux actions ciblées sur la jeunesse.

2. LA PEPINIERE – PETITE BRETAGNE

Population :

Environ 500 habitants peuplent ces deux micro-quartiers. Constituée en partie de grandes familles de gens du voyage sédentarisées, la population, souvent en rupture de lien social, se caractérise par de fortes difficultés socio-économiques.

Logement :

Constituée d'habitat en accession à la propriété à caractère social (la Pépinière) et de locatifs sociaux de types T VI et T VII (Petite Bretagne), ces quartiers se caractérisent par un urbanisme vieillissant (daté des années 70-80).

Prévention/ sécurité :

Dénoncée depuis 2001, la délinquance juvénile (sur La Pépinière) et celle, plus marquée, de la Petite Bretagne (vols, recels...) reste importante. En décembre 2004, le bourg concentrait 37 % des plaintes, 30 % des faits de délinquance sur la voie publique, 35 % des vols et recels, 50 % des délits contre les personnes et 31 % des trafics de stupéfiants recensés sur la ville.

Dynamique engagée sur le quartier :

Une double démarche urbaine et sociale est en cours pour ces quartiers :

- Suite au signalement par la Police d'une montée de la violence et des dégradations dans le bourg en Rétrocession des espaces publics de la Petite Bretagne du bailleur social à la commune, avec ouverture d'une nouvelle voie de désenclavement et réhabilitation/rénovation des logements.
- 2001, une démarche partenariale, impulsée par le Maire, tend à développer une action structurée auprès des jeunes de Trélazé, et notamment dans le quartier de la Pépinière, pour juguler les phénomènes de délinquance.

Cette dernière démarche a conduit à l'élaboration d'éléments pour un diagnostic partagé par la Prévention Spécialisée et à la création d'un troisième poste d'éducateur spécialisée sur la ville, avec intervention renforcée sur le bourg.

Cette démarche vient renforcer le travail réalisé par une association de quartier envers les populations concernées pour favoriser leur ouverture culturelle, la sensibilisation à la santé et le maintien du rôle parental notamment dans la relation aux institutions (écoles).

Enfin, la construction de nouveaux équipements tels que le centre social Jean Gueguen et la Maison Petite Enfance vont favoriser la prise en compte des difficultés sociales et éducatives de ces populations.

Axes d'intervention à prioriser :

Aujourd'hui développées au niveau communal, les thématiques ci-dessous nécessiteraient d'être travaillées de manière plus ciblée sur ces quartiers :

- Prévention de la délinquance, en renforçant notamment la présence d'acteurs spécialisés sur le terrain ;
- Amélioration/sensibilisation à la santé, en particulier en accentuant la lutte contre l'alcoolisme, important sur ce secteur ;
- Réussite éducative notamment par le travail autour de la notion de parentalité et la place des parents dans l'école.

ANNEXES

ANNEXE 6 :

FICHE DE POSTE DU DELEGUE DE L'ETAT

Délégué de l'Etat pour le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)
--

MISSIONS :

1°) Animer la coordination des services de l'Etat sur le territoire du CUCS

- anime en lien avec le Sous-Préfet d'arrondissement le groupe de travail du CUCS et assure le secrétariat de ce groupe de travail,
- relaie les prises de position commune et concertée des services de l'Etat, garanties par le Sous-Préfet d'arrondissement,
- assure l'échange d'informations réciproques avec les services sur l'évolution des instructions, des mesures,
- anime le réseau des correspondants politique de la ville des différents services,
- synthétise les avis des différents services sur les besoins des quartiers, des associations et sur les projets,
- identifie les financements des projets présentés (crédits de droit commun, crédits spécifiques)
- assure le suivi du respect des engagements du CUCS lors de sa mise en œuvre.

2°) Assurer une présence des services de l'Etat auprès de l'équipe projet et des techniciens des différents partenaires pour faire connaître et prendre en compte leurs préoccupations

- co-anime, avec le chef de projet, le groupe partenarial local,
- vérifie la pertinence et l'adéquation des actions avec les objectifs du CUCS,
- participe au groupe thématique auquel se rattache son service d'appartenance et, le cas échéant et selon ses besoins, aux autres groupes thématiques,
- assure un lien avec chaque service chargé du suivi et de l'évaluation des actions relevant de son champ de compétences,
- suit et participe à l'évaluation finale du contrat de ville et du CUCS.

3°) Etre l'interlocuteur, au nom des services de l'Etat, du mode associatif et des habitants

- il est le référent des services de l'Etat auprès du chef de projet

LIENS HIERARCHIQUES ET FONCTIONNELS

Pour le temps consacré à sa mission, le délégué de l'Etat dépend hiérarchiquement de son chef de service et fonctionnellement du Sous-Préfet de son arrondissement.

Il travaille en étroite collaboration avec le correspondant politique de la ville désigné au sein de chaque service déconcentré de l'Etat, ainsi qu'avec le service chargé de la politique de la ville de la préfecture (Angers-Trélazé) ou de la sous-préfecture (Cholet, Saumur). Les modalités de répartition des tâches sont précisées au cas par cas avec le service de la préfecture ou de la sous-préfecture.

Il rend compte de son action, de ses difficultés, au Sous-Préfet de son arrondissement.